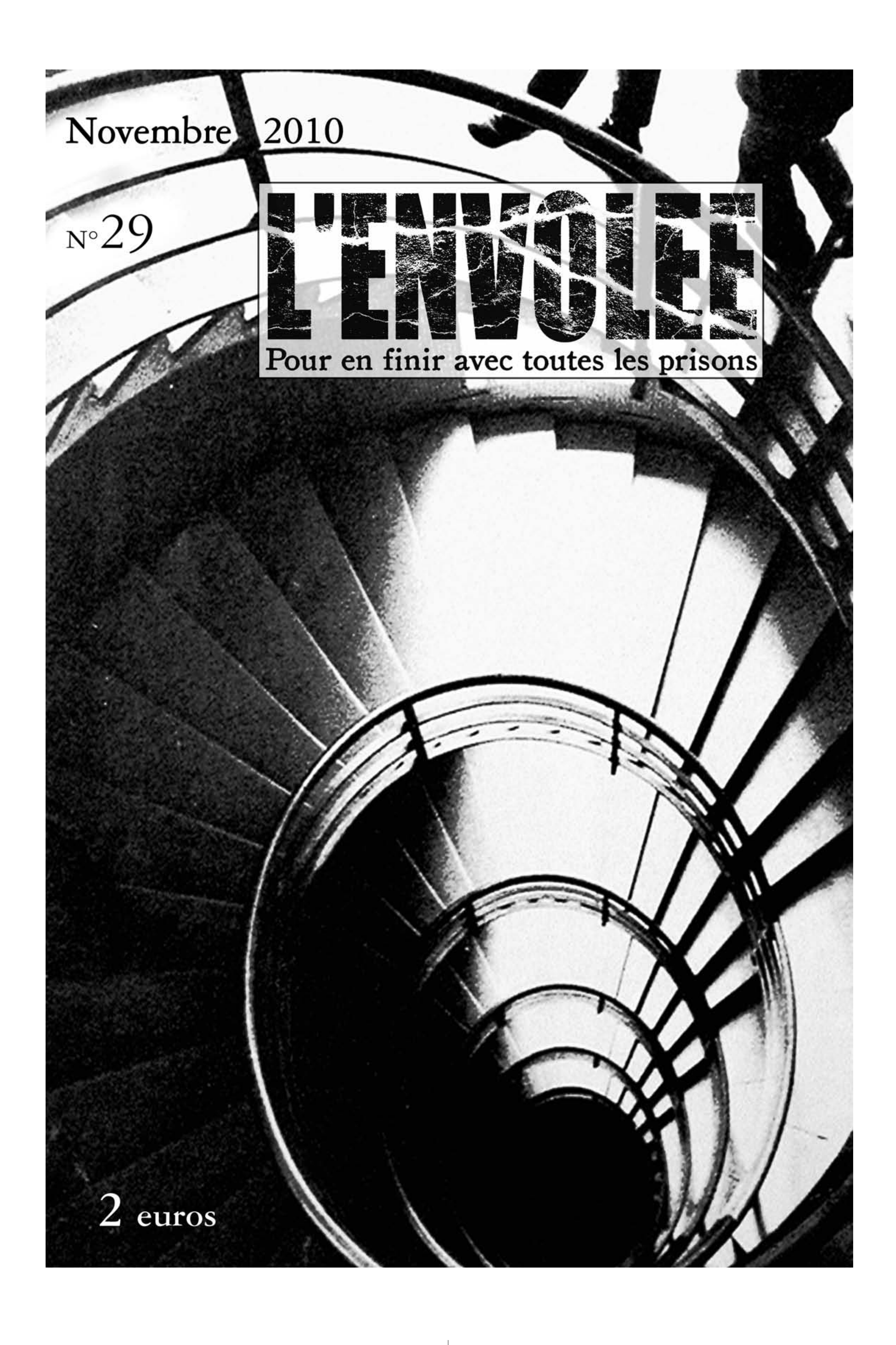


Novembre 2010
N°29
L'ENVOLÉE
Pour en finir avec toutes les prisons
2 euros

SOMMAIRE

L'Envolée

L'Envolée est un journal critique du système carcéral et judiciaire, et du monde qui le génère. Ce n'est pas le premier, ni le seul ; il s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du châtiment, de la discipline, de la prison.

Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention. S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précarisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.

L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes «délictueux» ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.

Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique, qui transforme les mots en luttes. Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales.

Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent… Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.

Pour garder notre autonomie, nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation. Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.

Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse. Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

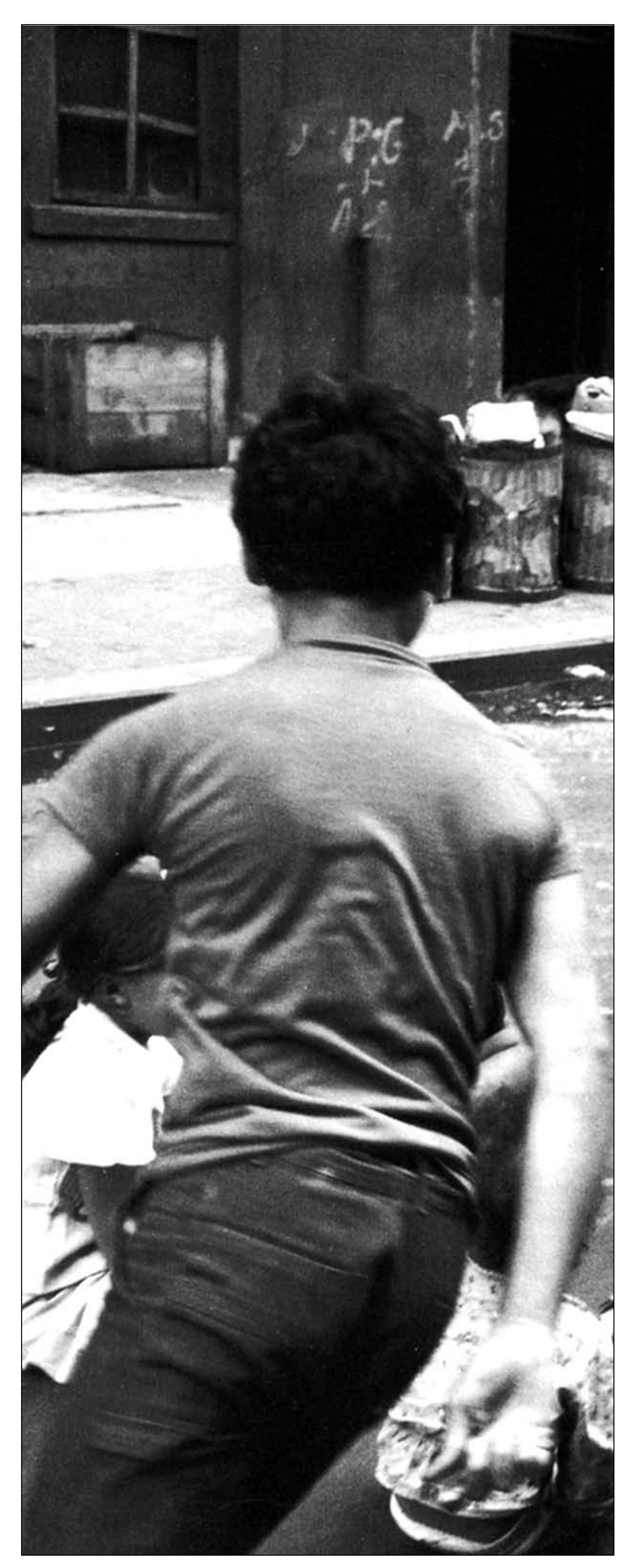
Pour en finir avec toutes les prisons...

ÉDITO

Le mouvement contre la réforme des retraites serait mort ; du moins son enterrement a-t-il bien commencé. Le mot d'ordre gouvernemental est relayé partout : rien ne doit résister aux vacances, et l'on ne parle déjà plus de pénurie dans les stations-service. Ca débloque ici et là, plus ou moins violemment. Quant aux syndicats, s'ils ne déclarent pas ouvertement qu'ils veulent mettre un terme à ce mouvement, ils commencent à articuler différents discours pour accompagner tranquillement la reprise – notamment dans les raffineries – tout en se laissant la possibilité de reprendre la main sur ce qui pourrait encore arriver, et qui continue ici et là. Les langues de bois, en somme, cohabitent dans les mêmes bouches.

Ce mouvement, nous l'avons regardé, nous nous y sommes plongés ici ou là avec plus ou moins de timidité, de plaisir, toujours un peu en étrangers tout de même, n'arrivant jamais tout à fait à oublier les manœuvres de la gauche comme du gouvernement et l'odeur rance des syndicats. Ces maquignons ne nous surprennent pas : quand le mouvement prend, ils l'arrêtent et cherchent à convaincre que la défaite est, quelque part, une victoire. Mais le mode d'emploi syndical a généré un enthousiasme au-delà des syndicats eux-mêmes – ce qui les a surpris –, et il est encore trop tôt pour en mesurer les conséquences. Cette inadéquation entre l'enthousiasme et ce qui était proposé traverse de part en part un mouvement au cours duquel le blocage est devenu une forme d'action très largement partagée.

Cette histoire intéresse forcément un canard anticarcéral comme L'Envolée *; d'abord parce que les mouvements s'accompagnent toujours de répression, avec la traditionnelle trilogie : arrestation, procès, condamnation. Les salariés sont menacés de cinq ans de prison s'ils refusent d'être réquisitionnés sur les piquets de grève devant les raffineries. La présence à une manifestation un peu agitée se solde par de la prison ferme. D'autre part, la fabrication largement médiatique d'une frontière illusoire entre lycéens et casseurs, bons bloqueurs et mauvais bloqueurs, alimente des séparations incompatibles avec une critique radicale du travail salarié et de la prison. Surtout, on ne peut pas séparer la critique de la prison et du système judiciaire de celle du monde qui les génère : travail salarié et prison mettent au pas les corps et les esprits, chacun à sa manière, et en s'alimentant mutuellement. Dans ce monde, on se soumet aux lois du travail ou on va en prison. La prison est le mitard de la société et le travail est la meilleure des polices.*



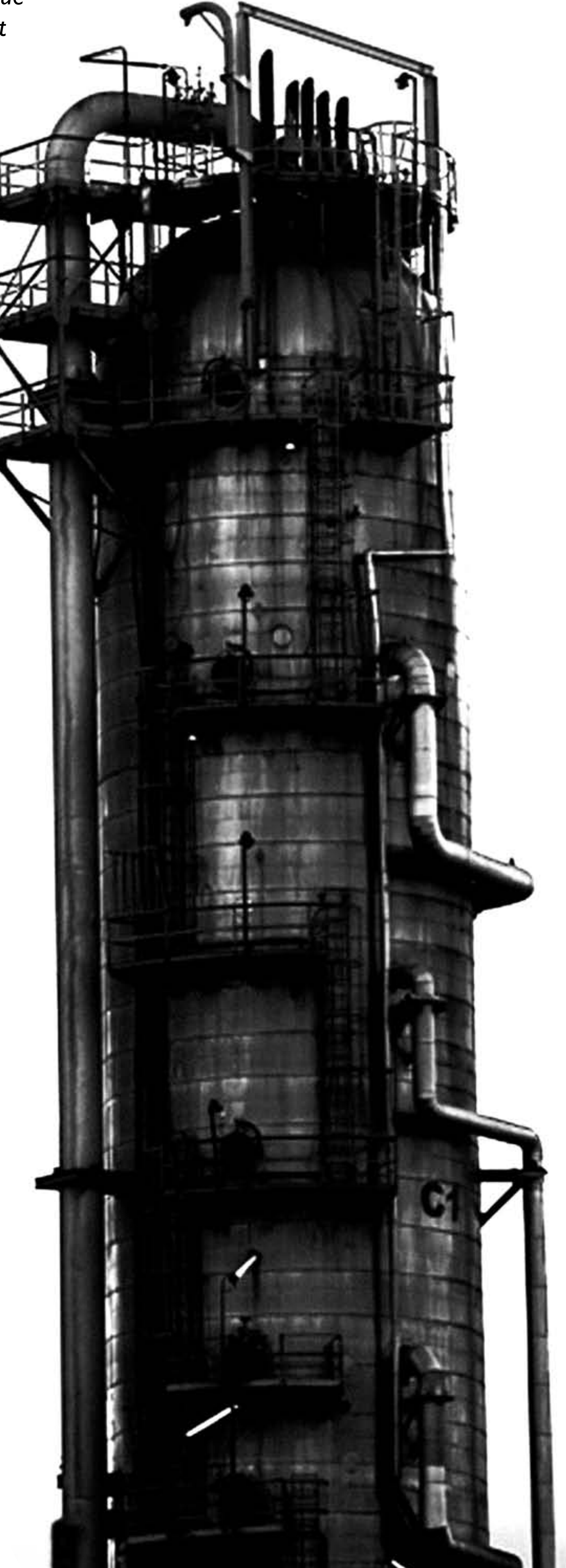
Depuis longtemps, il n'y avait pas eu un « mouvement d'ampleur », comme on dit, qui parle du travail – indirectement, certes, mais tout de même : refuser de consacrer deux ans de plus au travail, c'est dire quelque chose de la vie qui vient de s'écouler. Bloquer son lycée avec des potes, c'est une manière de dire ensemble que l'idée d'un boulot fixe ou d'une quelconque carrière est au moins aussi abstraite que l'idée d'une retraite dans des dizaines d'années. La retraite avant la traite, disent-ils en substance. Il doit bien s'agir de cela, sinon comment expliquer que pas mal de gens continuent à s'activer en sachant très bien que cette réforme est déjà passée – au compte-goutte – depuis 2003.

Mais de quoi s'agit-il vraiment alors que les manifestations cessent dès que les syndicats arrêtent d'en pondre à intervalles réguliers entre Nation et Bastille ? Que le pétrole est importé d'Italie, d'Espagne, de Hollande ou tiré des stocks stratégiques dès qu'il commence à manquer ? Que les blocages restent le plus souvent symboliques, et ne permettent en définitive pas tant de rencontres que ça ? Que la police a carte blanche pour éborgner, grenader, canarder ? Que l'on nous parle victoire électorale de la gauche en 2012 pour nous renvoyer au chagrin ?

Et puis, peu de textes parus pendant le mouvement posent centralement la question du travail, du salariat précaire ou à perpète, de la vie de producteur-consommateur de marchandises et de services plus ou moins inutiles, bref de ce qui se passe avant la retraite. Et lorsqu'il est question de ces boîtes où l'on passe sa vie, c'est trop souvent sous l'angle de la pénibilité, de la souffrance au travail. En quelques années, la médicalisation de la question sociale a gagné ici aussi du terrain. La psychologisation à outrance et l'individualisation ont contribué à évacuer un peu plus la critique du travail salarié.

Souhaitons qu'en quittant la première page des journaux, ce mouvement soit allé se ressourcer ailleurs, se remplir de sens, se renforcer pour éclater plus fort encore…

Voici quelques textes et tracts trouvés ici et là pendant le mouvement ; et parce que derrière les murs, tout continue, on pourra aussi lire dans ce numéro des lettres de prisonniers, un rapport mensonger de médecins qui camouflent une mort en prison, des analyses de lois qui nous tombent sur la gueule, et d'autres nouvelles de six mois de quotidien carcéral. On trouvera pour finir une négociation entre des prisonniers et le directeur suite à un autre mouvement, qui avait – lui aussi – pris la forme d'un blocage : celui de la centrale de Moulins en 2005, qui montre une fois de plus qu'un blocage à l'intérieur, ce n'est pas un blocage à l'extérieur, que tout se complique quand on est enfermé – les moyens d'actions comme les possibilités de solidarité. C'est précisément parce que ces difficultés sont décuplées en prison qu'il y a aussi à apprendre de ces luttes.



ON BLOQUE... MAIS ENCORE ?

« La CGT doit donc accepter d'élargir sa base agissante : s'allier aux autres syndicats, supporter des profs, des citoyens militants autoproclamés sur un piquet de grève, voire se faire un peu emmerder par ceux qu'elle appelle, avec toujours autant de mépris dans la bouche, les anarchistes. Sur un objectif minimal de blocage économique, des gens très différents se retrouvent, chacun fantasmant une possible rencontre entre des réalités sociales séparées, des identités parfois antagonistes. Malheureusement, encore une fois, ce monde nous rappelle qu'il faudra bien plus que quelques heures passées ensemble dans la nuit pour que le travailleur disparaisse en tant que travailleur, le chômeur en tant que chômeur et le citoyen en tant que citoyen. Et surtout, pour que ça arrive, encore faudrait-il que tout le monde partage cette volonté de subversion des rôles sociaux… et on en est loin. La défiance est réelle de la part des bloqueurs syndiqués à notre égard. La plupart de ces hommes ont, par leur culture politique et leur vie de tous les jours, bien plus l'habitude de mettre des coups de latte à ceux qui les débordent que de discuter avec. S'ils acceptent – le temps de la grève – de mettre entre parenthèses leur travail pendant quelques jours, de défier quelque peu leur patron, de s'asseoir sur une paye déjà maigre, d'insulter Sarko, c'est en se soumettant immédiatement à une autre autorité qui les dépossède tout autant, une autre direction.

La stratégie générale de la CGT n'est d'ailleurs pas bouleversée sur ce blocage, quelque peu bousculée tout au plus. L'occupation innitialement prévue devait rester symbolique, soi-disant afin de ne pas épuiser les troupes, de les garder disponibles et mobilisables sur la durée. Prévu de quatre heure du matin à dix-sept heures, le blocage ne s'arrête pas à l'heure dite. Mi-contents, mi-contraints à l'arrivée de dizaines de non-syndiqués, de nombreux gilets jaunes avec des initiales dessus acceptent de tenir la nuit. les discussions naissent ici et là sous le regard soupçonneux du chef en maraude : les uns et les autres apprennent à se connaître. Mais au fil de la nuit, les échanges disparaissent peu à peu sous le vacarme – orchestré – des pétards de cheminots, et sous le rire gras des blagues de cul au micro. Pour la CGT, il faut éviter tout temps mort, tuer dans l'oeuf toute vélléité d'action ou de discussion de fond. Plus personne ne doit se demander ce qu'il fout là, pourquoi il bloque, ce qu'il bloque ; ces questions – et les réponses – doivent rester le lointain monopole de la direction du mouvement. Quant au sens plus profond de ce mouvement : la question des retraites, du travail, de la vie, il doit en être encore moins question. En grève, mais contre rien. Ça bloque, c'est tout. [...] C'est la vie avant la retraite qu'il s'agirait pour nous de gagner. La parenthèse des trente glorieuses – dans les pays du Nord –, perdue dans des siècles de misère et d'inégalités criantes, n'est plus là pour nous faire bouffer, nous rassurer, nous satisfaire et nous faire taire. Quant à la crise, elle ne trompe personne, elle est simplement redevenue l'état normal de l'économie et un mode de gestion du cheptel humain. Quant au slalom entre la prison, la CAF, Pôle emploi et le travail – au noir ou salarié – qui caractérise souvent nos vies, il ne peut pas nous suffire. »



EXTRAIT D'UN TRACT DISTRIBUÉ DANS LE SUD-OUEST PAR CHÔMEURS INTERMITTENTS DU TRAVAIL

VIVE L'ABOLITION DE LA RETRAITE !



« À toujours donner dans le raisonnable d'un vocabulaire politiquement correct, les syndicats de défense des salariés ont fini par perdre la raison. Ils défendent aujourd'hui la retraite avec un argumentaire de maquignons justifiant le prix de leurs bêtes quand ils demandent à compenser l'usure au travail par un départ à soixante ans. Voilà qui signe la résignation à une destruction quotidienne des individus par le salariat, à subir l'ennui, l'agression psychique et physique de conditions de travail determinées par la domination, l'exploitation et le profit marchand. Triste univers que celui où la retraite apparaît comme une indispensable perspective de détente à l'orée de la vieillesse : petite douceur venant couronner une vie de merde. A force de "réalisme", le mouvement ouvrier ne cesse de battre en retraite depuis qu'il s'est laissé mettre à la remorque des "socialistes" et autres "communistes" de gouvernement. Il faut travailler à l'abolition de la retraite car il faut abolir la soumission à l'iniquité, à la misère industrielle et au travail forcé, aux médiocrités d'une vie sociale dominée par l'argent. Un quotidien passionnant incline t-il à la retraite? La réponse est non. La retraite est une carotte qu'il faut abolir comme le bâton salarial. Ce n'est pas en cherchant à jouer sur le même terrain que CGT et consorts que nous y arriverons. »

TRACT DISTRIBUÉ DANS LE SUD-OUEST, 19 OCTOBRE 2010.

LA MEILLEURE RETRAITE C'EST L'ATTAQUE !

Ce n'est qu'à deux doigts de la tombe que ce monde tolère de lâcher enfin ses précieux travailleurs. Ils partent alors de la boîte où ils étaient, un peu tristes parfois, puisque ce trou était devenu l'essentiel d'une "vie", et, juste avant cette petite boîte où ils finiront, on leur accorde gracieusement un pourboire pour services rendus, une miette, un crachat. La retraite. Pourtant personne dans ce monde "libre" n'avait vraiment choisi cela. Personne n'a choisi son travail, personne n'a choisi ce qu'il allait produire, personne n'a choisi de travailler ou non, personne n'a choisi si ce qu'il allait faire allait servir à quelque chose, un truc défendable, un truc utile. La nécessité de le faire s'est pourtant imposée presque partout, à coups de loyers à payer, de défaites, de marchandages syndicaux, de retours à la normale ou de tirs dans la foule, de bouffe et de couches à acheter, de procès et de répression. Troquer plus de la moitié de sa vie, de son unique vie, contre un peu d'assurance. Et un peu plus. Et encore un peu plus, c'est comme ça qu'on se fait avoir. Le "un peu plus", qui avec les siècles est devenu l'écran plasma, l'abonnement untel, la promo machin, le pourcentage truc. Tout ça pour finir comme toutes les bêtes de la terre. Et voir l'assurance et le confort prendre leur vrai visage, quand le vernis des promesses s'écaille. Voir la réalité de la vie qu'on se fait, ici, maintenant. Solitude, isolement, course poursuite, et puis par exemple ces vieux pauvres qui crèvent sans que personne n'en perçoive rien que l'odeur sous la porte du palier. Des cancers, ces "un peu plus", suffit de regarder autour de soi ce que ce monde produit vraiment, infailliblement. Des cancers. Des cancers à ceux qui bossent, des cancers à ceux qui attendent dans la peinture au plomb de bosser, des cancers à ceux qui bouffent et qui respirent, et maintenant des cancers qu'on exporte, sous forme enrichie, comme simple conséquence de l'énergie dont on a besoin pour en produire d'autres, des cancers, encore. On est calmes, vraiment calmes avec ça. On voit bien que les syndicats, délayant tout dans un temps trop long, tentent de juguler ce qui pourrait leur échapper (assemblées sauvages, manifestations hors-limites), quand ce ne sont pas les manifestants eux-mêmes qui, tentant de rester légitimes et responsables face à une opinion qui n'existe qu'à la télé, restreignent à l'essentiel toutes ces autres inquiétudes qui leur courent dans les têtes. La retraite? Non: l'avenir, la société, la politique, le vivant éclaté. C'est qu'il n'y a pas cinquante solutions. Se mettre à défendre ce qu'il nous reste de vivant, et l'étayer un peu, ou continuer d'encaisser jusqu'à ne plus être rien, même pas aussi efficaces que des machines. Il y a ce type qui dans le siècle dernier a écrit que les désirs du pauvre le mènent souvent à la prison. Oui, c'est ce qu'on voit dans un tribunal, c'est ça qu'on appelle la Justice. Mais plus sûrement ces désirs, fabriqués et raffinés par un système qui n'a que ça pour croître, l'amènent à faire des conneries. C'est à dire à les fabriquer, ces conneries, à les vendre, et à les acheter ensuite avec l'argent gagné. Les payer une fois de sa sueur et une fois de sa paye, c'est ça le cycle du travail. À quelle connerie peut-on encore participer, comme ça, par habitude? Un jour, vous verrez, il faudra partir en guerre s'exploser la gueule les uns les autres. L'horreur arrive comme ça. Pendant ce temps, meneurs d'hommes ou leaders d'opinion prennent à la télé un air affairé et soucieux. Conscients, mais responsables. Allez, ce qu'on nous agite au loin devant les yeux pour nous faire rentrer dans nos mouroirs c'est rien que de la quincaillerie, c'est rien qu'un endormissement cotonneux avant de crever.

Tract distribué à Paris

VOILÀ QU'ON VEUT NOUS FAIRE TRAVAILLER DEUX ANS DE PLUS !



« Le travail, le turbin auquel on consacre la majeure partie de nos journées, est essentiellement une violence qui nous est faite, et la plupart d'entre nous le ressentent comme tel. Mais il a réussi à s'imposer comme quelque chose allant de soi, quelque chose de naturel (« il faut bien travailler pour vivre ! » et oui !), alors qu'il est le produit d'un rapport de forces qui nous contraint à nous activer pour permettre au capital, ce drôle de machin invisible qui détermine nos vies, de se reproduire et de s'accroître. On travaille pour gagner de l'argent, certes ; mais on travaille surtout pour faire gagner de l'argent - pour créer du capital. Quand on y réfléchit, rien de bien naturel à-dedans. Mais c'est ainsi qu'on nous gouverne : par l'acceptation de fausses évidences. Ainsi de cette réforme des retraites : travailler plus, ben oui, ça ne fait pas plaisir, mais il n'y a pas le choix, c'est l'économie qui veut ça - l'allongement de la durée de vie, le vieillissement de la population, tout ça.(...) On n'a pas à adhérer à des raisonnements qui visent à nous solidariser avec les logiques de cette exploitation. Sur la question des retraites, il est possible d'affirmer simplement : « bordel, je ne veux pas travailler deux ans de plus car je suis déjà assez exploité comme ça. Point barre. » Mais évidemment, le dire ne suffit pas : il faudra l'imposer. C'est un rapport de force. L'économie, on ne fait pas que la subir : on la fait tourner. Qu'on s'arrête un peu de le faire, ça ne fera pas du bien au capital, mais ce n'est pas sûr qu'on s'en portera plus mal. »

Extraits d'un tract distribué à Paris le 25 septembre 2010.

IMAGES DE L'ORDRE, IMAGES AUX ORDRES

Le 19 octobre, des affrontements ont lieu entre émeutiers et forces de l'ordre dans le centre-ville de Lyon. Deux jours après, un millier de lycéens se retrouvent sur la place Bellecour pour partir en manifestation. Très vite, le GIPN*, les CRS et la BAC encerclent 600 personnes pendant 6 heures. Jets de pierres contre lacrymos, puis retour au calme. Le lieu devient alors une «prison à ciel ouvert», selon de nombreux témoignages, de laquelle les «blancs de plus de 25 ans» sont extraits et autorisés à rejoindre le défilé. Vers 18h, l'étau se desserre et les gens peuvent partir un à un, après contrôle d'identité et fouille au corps.

Casques à visière, cagoules, gilets pare-balles, fusils à pompe, véhicule blindé : sept hommes en noir paradant, l'allure très déterminée. De parfaits Robocops. D'eux, on ne voit plus que les yeux, le reste est couvert, protégé. Exhibition, ils ne sont là que pour être montrés et filmés, spectacle offert aux commerçants locaux et téléspectateurs nationaux. Quand l'« élite » du maintien de l'ordre – des membres du Groupe d'intervention de la police nationale – s'affiche ainsi, il ne s'agit pas d'action coup-de-poing mais de communication massue. Le but de la manoeuvre ? Diffuser l'image de la fermeté et de l'efficacité, surjouer la reprise de Bellecour à ces quelques centaines de manifestants qui en ont fait, l'espace de quelques jours, le lieu central de leur révolte. Rodomontades guerrières vite ridiculisées par des lycéens inspirés : « c'est simple, nous on n'a que des pierres », inscrivent ceux-ci sur une banderole. Le pouvoir joue avec l'image comme d'autres jouent la montre. Une construction où la rhétorique est aussi binaire que mensongère, traçant le contour d'un pays prétendument partagé entre une minorité - les casseurs, vieille manipulation syntaxique trouvant ici une énième jeunesse – et une majorité ne demandant rien d'autre que l'ordre, la sécurité et l'intervention du GIPN. « La France n'appartient pas aux casseurs, aux pilleurs, ni aux caillasseurs. La France appartient aux honnêtes gens qui veulent travailler paisiblement », ose dire le ministre de l'Intérieur (2). Si le pouvoir communique à l'arme lourde, ses séïdes opèrent de même sur le terrain. Omniprésentes sur chaque manifestation, les forces de l'ordre – en uniforme ou en civil – occupent tout l'espace, l'envahissent littéralement et interpellent à tout-va (3). « Saturation de l'espace et sidération des participants », technique éprouvée depuis quelques années. Ici aussi, c'est une affaire d'image, de représentation : si les entraves à la (prétendue) liberté de manifester sont multiples – des raffineries de Grandpuits aux rues de Paris –, les violences policières réelles et le pari flagrant d'une stratégie de la tension, il s'agit d'abord de faire croire à une maîtrise totale et invincible. De faire peur. Et de suggérer qu'il n'est plus aucun interstice de contestation. Comprendre : à quoi sert d'essayer, puisqu'ils sont partout... En cet absurde déploiement de force – des dizaines de fourgons de police mobilisés pour le plus petit des rassemblements –, le régime dévoile ses fantasmes et ses craintes. Il guette tous et chacun : syndicalistes, bloqueurs, lycéens, jeunes dits de banlieue, étudiants, anarchistes... autant de fausses catégories qu'il s'agit de maintenir sous contrôle.



*/ Les groupes d'intervention de la police nationale (GIPN) sont des unités d'élite de la police nationale française à vocation régionale, amenées à intervenir dans des situations d'extrême violence ou à hauts risques telles que les prises d'otages, les actes de terrorisme, les mutineries dans les prisons, les tensions dans les banlieues ou les interpellations d'individus dangereux ou de forcenés.
1/ C'était le 21 octobre 2010.
2/ Le 20 octobre, lors d'une conférence de presse à Lyon.
3/ Du 12 au 21 octobre, le ministère de l'Intérieur fait état de 2257 interpellations, dont 1677 ont fait l'objet d'une garde à vue.
4/ La formule est du journaliste David Dufresne, auteur de *Maintien de l'ordre*, enquête, 2007.

Lémi et J-B.B. Article XI, paru dans le bulletin Jusqu'ici

PAROLE D'UN OTAGE DU TRAVAIL

« Je n'ai jamais fait de prison, mais j'ai déjà pas mal travaillé. Le salariat, pour moi, c'est avant tout une privation de liberté, même si on y trouve parfois un semblant d'épanouissement. Ça vous écarte d'un tas d'autres activités plus intéressantes. Pour moi, une grève, un mouvement social, ça tombe à pic. C'est du temps qu'on dégage nous-mêmes, une brèche dans l'enfermement du travail. Surtout quand il faut attendre cinq mois (plus pour certains) pour voir arriver le premier jour de congé, et plusieurs dizaines d'années pour une hypothétique retraite, moment auquel on risque fort d'être définitivement ramolli. Là, c'est des lieux et des moments d'effervescence, de partage, d'esquisses des mondes que nous devons construire. Oui, ça tombe à pic. Malheureusement, faire la grève, je ne peux pas, comme plein de gens qui ont un boulot précaire. Officiellement, j'en ai le droit. Officieusement, c'est autre chose. Parce que si je fais grève une seule journée, je ne serai pas réembauché. »

Extraits d'une lettre d'Arnaud Durond, parue dans le bulletin Jusqu'ici



DU MITARD À L'ISOLEMENT PSYCHIATRIQUE

Le parcours pénitentiaire de K. ces derniers mois est particulièrement révélateur. Il montre clairement comment une prisonnière qui ne se laisse pas faire, qui tient à sa fierté, qui refuse certains mensonges, certaines compromissions et arrangements, finit par échouer dans un des services psychiatriques les plus durs, l'UMD (Unité pour malades difficiles) de Villejuif, avec un traitement lourd. Si K. a pu se sortir de ce très mauvais pas, c'est grâce au soutien de sa famille et de ses amis. Mais quand une personne est seule dans cette galère, que devient-elle ?
En guise d'éléments de réponse, nous publions une lettre envoyée par la sœur de K. Soumaya, qui revient publiquement sur le parcours de K. une lettre que K. nous a adressée après cette “parenthèse” punitive psy, un courrier de soutien de l'Arppi qui illustre une manière d'intervenir et enfin un entretien avec Soumaya qui revient plus précisément sur le rapport entre la famille et l'institution psychiatrique.

« PLUS K. SERA ENFERMÉE, MOINS ELLE EN COMPRENDRA LES RAISONS ET PLUS ELLE S'Y OPPOSERA »

LETTRE DE SOUMAYA À L'ATTENTION DU RESPONSABLE DU SERVICE PSYCHIATRIQUE DE L'HÔPITAL PAUL-GUIRAUD

K. C a été incarcérée pendant environ deux années à la maison d'arrêt des femmes (MAF) de Versailles ; d'abord en détention provisoire, puis comme condamnée après son procès devant la cour d'assises d'Évry en mars 2010.
Après sa condamnation définitive à dix années de prison, elle a demandé à pouvoir être transférée dans un établissement pour peine (centrale ou centre de détention), afin de pouvoir bénéficier d'un encellulement individuel (ce qui est prescrit par le Code de procédure pénal) et de pouvoir à la fois purger la fin de sa peine et préparer sa sortie. La direction de Versailles lui répondait alors que son dossier de transfert avait été déposé et qu'elle devait juste attendre qu'un transfert permette de regrouper plusieurs départs de femmes condamnées, certainement pour la centrale de femmes de Rennes.
K. C a quasiment toujours travaillé en détention : pour subvenir à ses besoins, et pour pouvoir payer ses parties civiles. Après son procès, en attendant son transfert, elle a demandé à pouvoir être seule en cellule ; comme un centre d'appels téléphoniques était en train d'être installé à la MAF et comme le directeur savait que Kaoutar

avait une expérience professionnelle solide dans ce secteur – elle avait travaillé plus de dix ans chez SFR avant son incarcération – il lui a demandé de venir travailler dans ce nouveau centre, quasiment pilote (Mme Alliot-Marie est venue l'inaugurer…) en lui faisant comprendre qu'elle pourrait ainsi plus facilement bénéficier d'une cellule individuelle. Kaoutar n'était pas opposée au fait de travailler en attendant son transfert, mais après plusieurs jours de travail, elle a noté trop de dysfonctionnements dans ce travail et a préféré y mettre un terme. D'autre part, elle a tenu à informer M. Delarue, médiateur de la République, de problèmes graves qu'elle avait rencontrés à la maison d'arrêt de Versailles : elle y dénonçait surtout un fonctionnement très arbitraire fondé sur de multiples traitements de faveur. M. Delarue lui avait répondu en lui annonçant sa visite.

Après avoir quitté le centre d'appels, K. est allée en consultation chez la psychiatre qui lui a immédiatement fait un arrêt de travail de plusieurs jours et lui a recommandé le calme. En regagnant sa cellule, K. a découvert que la direction y avait placé une autre pri sonnière : elle a refusé d'y entrer et a dit qu'elle préférait être placée au quartier disciplinaire (QD) en rappelant qu'elle avait besoin de ce « calme ». Le directeur et trois surveillants gradés (dont une femme) ont essayé alors de l'obliger à rentrer dans la cellule par la force en la soulevant de terre et en essayant de la jeter à l'intérieur. K. a résisté, s'est débattue et, pour exprimer sa colère, a lancé quelques insultes au directeur, le traitant surtout de « menteur » et de « magouilleur ». Elle a du coup été placée au QD. Deux jours plus tard, un lundi, la psychiatre, apprenant cela, a indiqué au directeur que l'état de K. était incompatible avec le QD, et qu'elle avait besoin d'être seule. K. a finalement été placée dans une cellule de six personnes où il y avait deux filles…

« L'URGENT EST QUE K. SORTE DE L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE AU PLUS VITE »

Lorsque K. est sortie pour aller en promenade, elle a été prise dans un traquenard plusieurs prisonnières travaillant au service général l'attendaient dans un escalier pour la passer à tabac. Elle a été ainsi copieusement frappée à terre, à coups de pied dans le visage alors qu'elle venait d'être opérée de la mâchoire et que cela se savait. Elle a dû aller à l'hôpital où lui ont été prescrits plusieurs jours d'ITT.

Nous tenons à préciser que pendant tous ces événements, plusieurs personnes de sa famille et quelques proches rendaient visite au parloir à K. et qu'à aucun moment elle ne perdait sa conscience : on ressentait surtout une grande colère et une lassitude d'attendre toujours ce transfert promis.

Elle a finalement été transférée à la MAF de Fresnes le jeudi 8 juillet en fin d'après-midi. Sa famille et ses proches ont appelé plusieurs fois pour prendre de ses nouvelles, on leur répondait que tout allait bien. Le samedi 10 juillet, sa sœur aînée et un de ses amis sont allés au parloir : avant qu'ils entrent, un gradé les a prévenus qu'ils risquaient d'être choqués, que K. n'avait pas toute sa raison, qu'ils avaient été « obligés de la mettre à l'isolement par crainte d'une tentative de suicide », et qu'ils avaient demandé un placement en hôpital psychiatrique. Effectivement les deux visiteurs ont été très choqués de retrouver K. dans un état qui n'avait rien à voir avec celui dans lequel ils l'avaient trouvée seulement quelques jours auparavant. Le gradé en poste ce jour-là, à une de leurs questions, a répondu qu'elle était arrivée de Versailles dans cet état.

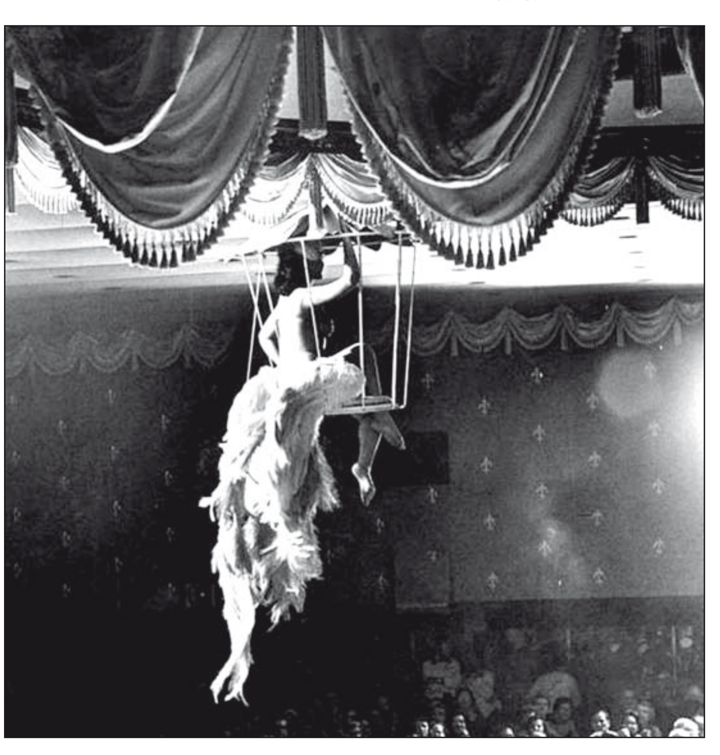
Le lundi suivant, le même ami et une autre personne sont retournés au parloir : K. paraissait aller un peu mieux, elle était moins absente, moins incohérente. Le mardi matin, elle était transférée à l'hôpital psychiatrique Paul-Guiraud à Villejuif. Et de là, plus de nouvelles directes, aucun psychiatre ne répond à la famille, les infirmières essayant de faire le relais tout en avouant leur impuissance à dire vraiment ce qui arrive à K. : quels médicaments lui donne-t-on, à quel régime est-elle soumise… Bref, nous sommes plongés dans une grande inquiétude, d'autant plus que nous savons désormais que tout est le fruit d'une sorte d'acharnement qu'elle a subi à Versailles. K. nous avait dit, sans que nous y prêtions attention à ce moment-là, qu'à sa sortie du QD ordonnée par la psychiatre, le directeur lui avait lancé « vous voulez jouer avec la psychiatrie, vous allez voir ». De plus, la directrice de la MAF de Fresnes a indiqué à la sœur aînée de K. qu'en fait son dossier pénitentiaire ne mentionnait aucune demande de transfert ni pour Rennes ni pour ailleurs : le directeur avait aussi fabriqué ce mensonge, peut-être dans l'espoir qu'il réussirait à convaincre K. de continuer à travailler dans ce centre d'appels… jusqu'à la fin de sa peine.

Depuis presque une semaine, la famille ne parvient pas à avoir réellement des nouvelles de K. : malgré des appels téléphoniques incessants demandant de pouvoir s'entretenir avec le médecin psychiatre traitant de l'hôpital Paul-Guiraud, il est toujours répondu que celui-ci n'est pas encore arrivé, ou qu'il est indisponible ou qu'il est déjà parti… Les parloirs avec la famille sont refusés sans aucune explication autre que le refus du psychiatre et sans jamais pouvoir dire combien de temps cela va durer. Bien au contraire, à part les « elle va bien » quasi automatiques, les quelques nouvelles sont plus qu'alarmantes. Lorsque sa sœur aînée a demandé à lui parler au téléphone, il lui a été répondu que K. en était privée par mesure disciplinaire : elle aurait « agressé une infirmière ». Nous connaissons K., elle a dû demander à pouvoir sortir de sa « chambre » où elle reste enfermée 24h/24 et se mettre en colère devant un refus non justifié. C'est un cercle vicieux : plus K. sera enfermée, moins elle en comprendra les raisons et plus elle s'y opposera : on connaît la suite et le rôle des médicaments administrés pour « calmer » toute véhémence. Jusqu'à quelle limite ?

L'urgence est que K. sorte de l'hôpital psychiatrique au plus vite, avant que les médicaments l'empêchent de retrouver consciemment ce calme dont elle a besoin.

La famille et les proches sont très inquiets : il est hors de question que K. vienne s'ajouter à la longue liste des « suicides » : aidés de l'avocate de K. ils feront tout ce qu'il est possible pour sortir de cet engrenage quasi meurtrier.

Pour la famille et les proches de K. C,
S. C.





JE LES PLAINS, TOUS CES PATIENTS QUI DOIVENT SUBIR AU QUOTIDIEN CETTE TORTURE MORALE ET PHYSIQUE

Maison d'arrêt de Fresnes
le 6 septembre 2010

Salut à toute l'équipe,

Je vous écris ce courrier pour vous déclarer toute ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour me faire sortir de ce trou à rats qu'est l'hôpital psychiatrique ; cet endroit si horrible pour quelqu'un de censé. Je vous expose un peu le genre d'endroit et Olivier pourra le confirmer puisqu'il y est entré ; que des gens amorphes devant toi, déjà pour quelqu'un de l'extérieur qui se retrouve dans ce lieu morbide c'est compliqué mais pour un détenu c'est pire, la chambre l'est tout aussi pour longtemps, une chambre avec comme seul compagnon de fortune une couverture et un seau sans le pyjama car ils avaient peur que je m'étrangle avec (peut-être ?). Vous vous rendez compte même les toilettes ils ne voulaient pas les ouvrir. C'est simple, ils rentraient à trois dans la chambre, seulement pour les repas, alors si tu as une envie pressante, il faut te contenir ou « finir dans le seau ». Il fallait que je sois gentille ; pratiquement les supplier à genoux pour qu'ils te laissent aller aux chiottes. Comme seul moyen de lecture, ils me ramènent *Closer* ou *Voici* (on voit déjà le genre de magazines qui sont dédiés aux patients) et en plus de ça ils ne voulaient pas me donner mes lunettes, peut-être avaient-ils peur que je les mange… Alors quoi faire d'autre que de prier pour sortir de ce trou de merde. Des infirmières complètement laxistes, S. me l'a confirmé et Anaïs aussi à mon dernier parloir avec elle. J'imagine que j'étais une tare pour eux ; je les empêchais d'être tranquille, ils te parlent comme à un enfant de cinq ans d'âge mental. Pendant une semaine je me suis retrouvée nue avec comme seul dessus-dessous on ne sait même plus, une couverture polaire, même quand les infirmiers hommes rentraient, j'étais obligée de me couvrir de la tête aux pieds, je me suis recroquevillée sur moi-même et attendais patiemment que je sorte de cette chambre merdique. C'était horrible, tellement odieux que lorsque je suis revenue à Fresnes dans ma cellule, vous imaginez, j'étais contente de retourner en prison plutôt que d'être chez les psy. C'est que quand même je vous laisse imaginer à quel point cet endroit est minable. Je les plains tous ces patients qui doivent subir au quotidien cette torture morale et physique car v'là le légume que tu deviens. Il y a une semaine de cela je ne pouvais même pas tenir un stylo pour écrire. Comme simple moyen de décompresser c'était la cigarette mais attention la cigarette c'est comme si tu disais à un enfant « sois sage ou tu n'auras pas de bonbons », au compte-gouttes. Ce sont des pauvres merdes et je ne mâche pas mes mots, j'englobe tous ceux qui font partie de cette institution, même avec les familles, ils sont laxistes, méprisants et non professionnels. C'est comme la prison quoi. Elles n'en ont rien à faire de toi, tout ce qu'elles veulent c'est rester chez elles, comme les matonnes.

Aujourd'hui je suis à Fresnes et je commence à m'habituer au système complètement différent de celui de Versailles. Je suis dans une « vraie taule » pas comme la prison dorée de Versailles, comme il s'en vantait toujours ce « petit nain » : petit nain c'est le directeur avec ses fausses promesses. Je me sens mieux physiquement et je reprends du poil de la bête. Le souci, c'est comme dans toutes les maisons d'arrêt, c'est qu'on ne va pas en promenade ensemble et c'est ça qui est chiant. On a deux heures l'après-midi : les côtés pair et impair sont séparés, cela veut dire que si tu connais une fille de l'autre côté tu ne la verras jamais.

L'été est terminé, je me suis inscrite à une formation coiffure qui est rémunérée quatre-vingt neuf euros, j'ai décidé de faire ça car l'atelier je n'en pouvais plus ; trop de qu'en-dira-t-on, de blabla, de vols entre les filles ; ça me saoule, je préfère la formation, on ne sera que douze personnes, ce sera moins bruyant. Bon, ce n'est pas cher payé mais cela m'occupera.

Sinon concernant mon avis sur Fresnes en général, je m'attendais à pire car elle a la réputation d'être disciplinaire mais bon là, je me tiens à carreaux. J'en ai marre de me battre contre un mur en béton car toute seule on ne peut rien et ici comme dans d'autres prisons, il n'y a pas de solidarité, c'est fini le serrage de coudes d'antan. C'est chacun pour soi et Dieu pour tous ici.

Bon, je vais vous laisser en espérant que vous arriverez à me lire, désolée pour l'écriture. La dernière chose et je réitère mes propos du début, c'est que je suis énormément reconnaissante de ce que vous avez fait pour moi.

Fraternellement.

K.

Melle Charles-Catherine Claude
Présidente de l'Arppi
1, allée des Erables
94410 Saint-Maurice
Tel : 01 56 29 22 09 / 06 66 95 09 89
Courriel : arppi@live.fr
Site : www.arppi.info

Monsieur le Directeur de la MAF de Versailles
28, avenue de Paris
78000 Versailles

Objet : questions (3 pages)

Saint-Maurice, le 18 juillet 2010

Monsieur le directeur,

Suite à l'appel désespéré de Mademoiselle S. C quant à la situation de sa sœur Kaoutar, actuellement placée en psychiatrie après différentes altercations avec vous et vos surveillant(e)s, décrites dans la lettre jointe à la présente, l'ARPPI (Association pour le respect des proches de personnes incarcérées) dont je suis la présidente, vient vous poser quelques questions quant aux traitements inacceptables que vous avez employés pour faire plier cette jeune femme qui dénonçait les injustices dont elle était témoin intra-muros.

– Comment se fait-il que K. C une fois condamnée, n'ait pas bénéficié d'un encellulement individuel comme le stipulent les textes de loi sur le sujet ?
– Comment se fait-il, alors qu'elle contestait cet état de fait et qu'elle refusait de regagner sa cellule pour souligner l'arbitraire de la situation, vous ayez employé la force avec un placement au quartier disciplinaire à la clé ?
– Comment se fait-il que des proches qui l'ont visitée deux jours après son placement au quartier disciplinaire ont constaté qu'elle avait des bleus sur les bras témoignant de la violence de l'échauffourée ?
– Comment se fait-il que lorsque K. était au quartier disciplinaire et alors que la psychiatre, en poste dans votre établissement, décrétait que cette mesure était incompatible avec son état psychologique du moment, (largement justifié au regard de ce que vous veniez de lui faire vivre), vous auriez eu cette phrase qu'elle nous a restituée au parloir : « Ah ! Vous voulez jouer avec la psychiatrie ? Alors on va jouer ! » ? Petite phrase assassine et ô combien prémonitoire lorsqu'on connaît la suite des événements.
Aujourd'hui, K. , se voit placée d'office à l'hôpital Paul-Guiraud de Villejuif en psychiatrie, soit une huitaine de jours après votre menace que vous avez mise, semble-t-il, à exécution.
– Comment se fait-il alors qu'elle sortait de l'hôpital, où on venait de lui poser des implants dentaires et alors qu'elle se rendait en promenade, qu'elle soit tombée dans une embuscade au cours de laquelle elle s'est fait massacrer par des codétenues ?
Je peux aisément supposer, au regard des pratiques carcérales que j'ai largement analysées au cours de ces dernières années qui ont vu mes deux fils incarcérés, l'un depuis quinze ans et l'autre sorti l'année dernière au bout de huit longues années après avoir fait condamner la France pour traitements inhumains et dégradants, que ces représailles semblent télécommandées par une autorité de l'ombre. Reste à savoir laquelle…

Il va sans dire que nous allons soutenir la famille pour qu'elle porte plainte, non pas contre les détenues, ce qui serait contraire à l'éthique de l'Arppi, des proches et des amis qui la soutiennent, mais contre l'administration pénitentiaire pour non-assistance à personne en danger et mise en danger de la vie d'autrui.

– Comment se fait-il que Madame Ben Jelloul (désolée d'écorcher son nom), directrice de la maison d'arrêt des femmes de Fresnes, nous dise qu'elle n'a trouvé aucune allusion à un quelconque transfert vers un autre établissement pénitentiaire dans le dossier de Kaoutar alors que celle-ci le réclamait depuis fin mars 2010 à l'issue de son procès ?
– Comment se fait-il que vous lui ayez fait croire que celui-ci était à l'ordre du jour ? Et surtout dans quel but ?
– Comment se fait-il que K. ait perdu la raison sous l'effet des médicaments délétères qui lui ont été administrés à Versailles, il y a huit jours, et que personne ne s'en inquiète ? D'après les différents interlocuteurs, que nous avons eus au téléphone ou vus en nous rendant au parloir, pratiquement tous étaient choqués par l'état de la jeune femme lorsqu'elle est arrivée en transit à Fresnes.

Autant de questions auxquelles il vous faudra répondre, Monsieur le directeur, s'il arrivait quelque chose d'irréversible à K. Chtourou. D'ailleurs, même si elle s'en sort, j'espère que vous y répondrez quand même, ne serait-ce que par respect pour sa famille, pour la vie humaine et la dignité des personnes dont vous avez la responsabilité en général.

Dans l'espoir de recevoir une réponse prompte et claire à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations.

Mademoiselle Claude Charles-Catherine présidente de l'Arppi.

Pour copie :
Madame Alliot-Marie, garde des Sceaux, Jean Amédée Lathoud, directeur de l'administration pénitentiaire, Madame Ben Jelloul directrice de la maison d'arrêt des femmes de la prison de Fresnes, Monsieur Jean Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, Madame le médecin psychiatre de la maison d'arrêt des femmes de Versailles, Monsieur le médecin psychiatre responsable des admissions pavillon 20 hôpital de Villejuif, Madame Alima Boumédiene-Thiery, sénatrice des verts, Madame Florence Aubenas, présidente de l'Observatoire international des prisons, Monsieur Walter, président de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, Madame Karine Bergnes, présidente de la FLD (faites la lumière en détention), L'Envolée radio et journal, Ras-les-Murs émission de radio, Ban Public portail d'information.



« LEUR PROTOCOLE, C'EST DÈS L'ARRIVÉE LA MISE À L'ISOLEMENT ET LA CAMISOLE CHIMIQUE »

LA PSYCHIATRIE SOUS L'ŒIL DES PROCHES

Que s'est-il passé pour ta sœur, K. , après son transfert à Fresnes, le 8 juillet ?

Elle a fait ce qu'ils appellent eux en termes psychiatriques une décompensation… elle a fait une crise, des bouffées délirantes ; elle a fait un pétage de plombs. C'est le psychiatre de Fresnes qui a demandé l'hospitalisation d'office (HO) à Villejuif, à l'UMD (Unité pour malades difficiles). Au début ils ont refusé qu'on la voie, la famille est mise complètement hors circuit. Heureusement j'avais quand même des contacts téléphoniques avec la directrice de la maison d'arrêt des femmes, c'est elle qui faisait le tampon… Moi, quand j'appelais l'hôpital, y avait rien qui filtrait… On ne savait pas ce qui se passait et ce qu'on faisait à notre sœur… C'était vraiment inquiétant… Les psychiatres, c'est des gens qui te laissent sans information, dans le flou total. Ce qui s'est passé cet été, ça m'a confirmé ce que je pensais déjà avant de leur attitude… ils ne pensent pas du tout aux proches, à la famille.

Vous n'aviez pas le droit de visite à l'hôpital ?

Ah mais aucunement ! On l'a vue deux jours avant qu'elle ne sorte, c'est N. , mon frère, qui a été la voir , ça a été possible grâce à lui et un ami, ils ont fait du forcing… Ils se sont pointés à Villejuif pour aller parler à la psychiatre, la fameuse psychiatre qui la suivait. Elle a peut-être eu un peu peur, ça a été quand même assez direct… Et il y a eu des courriers à son intention, et aussi des lettres envoyées à toutes les instances, je pense que ça a été dissuasif puisqu'elle l'a laissée partir le vendredi…

Cela a montré qu'il y avait des gens qui s'occupaient d'elle, et qui s'inquiétaient…

Oui oui, complètement… cet été pendant dix jours j'ai appelé tous les jours, j'ai appelé deux fois par jour, je les ai harcelés pour leur montrer que K. n'était pas toute seule… qu'il y avait sa famille et des amis qui se sont mobilisés pour elle. C'est là que l'image que j'avais de la psychiatrie s'est encore plus dégradée : ils ne nous répondaient pas, on était face à un mur à chaque fois, les infirmières m'envoyaient balader sans me donner aucune information et prétextaient toujours des choses du style le médecin est absent, n'importe quoi… Et la psychiatre, pas une seule fois je n'ai pu lui parler… Je me suis rendu compte qu'il y avait un problème : ce qu'ils appellent leur protocole, c'est dès l'arrivée la mise à l'isolement pour une semaine et la camisole chimique… On nous a rien expliqué, sauf le jour où mon frère et un ami se sont pointés à Villejuif pour parler à la psychiatre, c'est là que ça a fait un peu bouger les choses. N. n'a pas eu besoin de voir longtemps sa sœur, il a compris tout de suite qu'elle était complètement dans les vapes… Au bout seulement d'une semaine…

Et elle a quand même réussi à se révolter contre les infirmières ?

Oui, elle avait encore cette lucidité si on peut dire pour se révolter, car elle disait que c'était pire que la prison : à l'isolement, elle ne pouvait pas sortir et le jour où elle a demandé à sortir juste pour prendre l'air et je pense fumer, l'infirmière a dit non. K., sans doute bien énervée et sans le vouloir, lui a retourné le doigt… Elle se laisse pas faire, K…

Et ton frère il t'a raconté un peu ce qu'il a vu à l'UMD, et comment ça s'est passé avec la psychiatre ?

Oui, la psychiatre a donné quelques explications, sans rentrer dans les détails : elle se réfugiait derrière le soi-disant protocole, pour justifier l'isolement et le traitement. Je pense pas qu'elle a dit exactement ce qu'elle avait, « bouffées délirantes », c'est très vague… on dit ça pour des gens qui sont schizophrènes ou bipolaires… Jusqu'à maintenant je ne sais pas ce qu'elle a, K. Tout ça est-ce que ça a servi à quelque chose ? À mon avis non.

Et il a vu aussi K. ...

Oui, elle était dans un état végétatif, comme un zombie, elle arrivait quand même à parler et là elle s'est effondrée en pleurant… Elle lui a raconté un épisode pas terrible, un traitement inhumain, limite : dès qu'elle est rentrée à l'hôpital, ils l'ont mise à l'isolement dans cette cellule et toute nue, elle n'avait qu'une couverture sur elle et pendant les dix jours elle est restée comme ça… Soi-disant c'était pour sa sécurité, pour pas qu'elle se suicide peut-être… Ils lui ont même enlevé ses lunettes… C'était très très humiliant, elle l'a dit à son frère en pleurant… Et lui était choqué. Il a réussi à parler à l'infirmier, à lui poser des questions mais ces gens-là sont complètement dans leur monde, ils essayent de t'expliquer par a + b que ce qu'ils font c'est bien, c'est normal, que c'est la seule solution. Mon frère a essayé de lui répondre que non, parce qu'en fait ils les rendaient encore plus malades ; il était face à un mur parce que l'autre il n'écoutait pas ; c'est là que tu te rends compte que la famille a beau dire des choses, ils s'en fichent complètement, ils sont dans leur bulle. Tu rentres dans un hôpital psychiatrique, tu n'en sors pas indemne. Pas seulement pour ma sœur : on voit des patients, ils sont à l'état de légumes, ils sont là comme des fantômes, tout en blanc, l'air complètement hagard. Nordine n'avait déjà pas une bonne image de la psychiatrie, mais là ça a confirmé encore plus ce qu'il pensait.

De toute façon, maintenant j'ai compris une chose, c'est que leur logique, c'est ça, il n'y a pas d'autre solution pour eux que l'internement et le traitement à fortes doses. Mais ce n'est pas la solution, ça ne l'a pas rendue mieux, K. , au contraire.

Lors du premier parloir à Fresnes, après sa sortie de l'UMD de Villejuif, comment tu l'as trouvée ?

Complètement mal, bouffie, elle avait grossi, elle avait mal partout, elle n'était pas encore sevrée du Loxapac, c'est un neuroleptique très puissant avec des effets secondaires comme ceux-là… Et puis elle n'arrivait même pas à écrire ; en plus elle avait du mal à parler, elle avait la main qui tremblait, elle ne pouvait pas marcher… Elle a mis un bon mois pour être sevrée, pas totalement, mais pour retrouver un semblant de vie… En promenade, sa copine Soussou, l'a beaucoup aidée, elle restait avec elle parce qu'elle était vraiment pas bien. Le Loxapac n'a pas été arrêté d'un seul coup, ce n'est pas possible, on lui a donné un autre neuroleptique, moins puissant.

Comment expliques-tu qu'elle en soit arrivée là ?

C'est ce qui s'est passé à Versailles qui lui a fait péter les plombs quand elle est arrivée à Fresnes. Mais on ne saura jamais ce qui s'est passé vraiment… De toute façon, avant le transfert il y a eu beaucoup de choses à Versailles très très dures : le procès en mars qu'elle a eu du mal à digérer, des problèmes avec le directeur, beaucoup de pressions, il lui faisait du chantage, c'est un manipulateur, il la menait en bateau à propos de son transfert en centrale, elle a travaillé, elle a démissionné, elle s'est fait passer à tabac par des filles, elle a été mise à l'isolement, elle a failli aller dix jours au mitard (cf. L'Envolée n° 28). Son pétage de plombs, c'était une accumulation de plein de choses.

8-13 MAQ k. 31/10/10 15:48 Page 6

LES NEUROLEPTIQUES, EFFETS GARANTIS

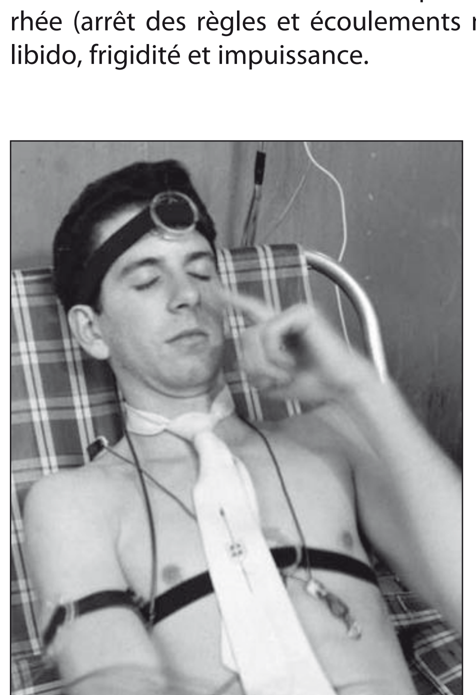


AVERTISSEMENT : le but de ce texte est d'apporter quelques informations basiques sur les neuroleptiques. Rappelons que nous ne partageons en rien le discours officiel médical, sur la catégorisation des troubles ou la valeur des traitements médicamenteux.

Les neuroleptiques (ou antipsychotiques selon la terminologie de la psychiatrie américaine) sont des médicaments psychotropes utilisés principalement dans le but de réduire les symptômes psychotiques. S'ils sont systématiquement employés pour traiter les manifestations aiguës de psychose telles que l'excitation, l'agitation (principalement dans les accès maniaques), le délire et les hallucinations, ils servent également dans le traitement au long cours des psychoses chroniques, schizophréniques ou autres.
Il existe deux générations de neuroleptiques : l'ancienne, comportant trois grandes familles de molécules, dont les plus connues sont le Largactil – le premier fabriqué –, le Nozinan, le Tercian, l'Haldol, le Dogmatil. Et la nouvelle, dite des neuroleptiques atypiques, avec notamment le Zyprexa, le Risperdal, le Loxapac. Les seconds sont très employés, boostés par un marketing sans scrupules ; mais certains des premiers restent fréquemment utilisés. Les effets indésirables (ou secondaires) sont très nombreux : sédation (somnolence), prise de poids, bouche sèche, troubles visuels, constipation, hypotension orthostatique (malaises, étourdissements). Auxquels s'ajoutent troubles de la mémoire; troubles lipidiques et glucidiques (majorant le risque cardio-vasculaire) ; effets neurologiques dits extrapyramidaux (symptômes moteurs de type parkinsonien : troubles de coordination, tremblements, rigidité, lenteur, mouvements anormaux ; dyskinésies tardives, survenant après des années de traitement et touchant essentiellement la région bucco-linguo-faciale (tics affectant la langue, la bouche, les yeux, le visage) ; troubles psychiques : indifférence, réactivation anxieuse, état dépressif ; troubles endocriniens et métaboliques : aménorrhée et galactorrhée (arrêt des règles et écoulements mammaires), perte de la libido, frigidité et impuissance.

Par ailleurs, le syndrome (plusieurs symptômes associés) malin des neuroleptiques est une réaction grave au traitement, pouvant engager le pronostic vital en cas de complication(s), et touchant environ 1% des patients traités par neuroleptique(s). Il associe hyperthermie (fièvre de plus de 40°), rigidité musculaire, trouble de la conscience avec mutisme ou stupeur, tachycardie (pouls à 140–160 par minute), ralentissement du rythme respiratoire, hypersudation, pâleur.

Aux États-Unis, une vingtaine d'États ont déposé des plaintes contre les laboratoires pharmaceutiques Lilly, AstraZeneca, Johnson & Johnson et Pfizer pour pratiques de corruption (notamment de médecins) et mensonges (dont dissimulation de certains effets secondaires) dans la promotion des antipsychotiques atypiques. En 2005, Lilly a versé 700 millions de dollars de dommages et intérêts à 8 000 patients rendus malades par le Zyprexa. Et le 5 janvier 2007, le laboratoire a accepté le paiement de 500 millions de dollars pour mettre fin à un ensemble de 18 000 plaintes (concernant en majorité la dissimulation du risque de prise de poids et de diabète).
Par ailleurs, le Dr David Graham (Food and Drug Administration) a déclaré au Congrès que les neuroleptiques atypiques comme le Zyprexa provoqueraient la mort de quelque 62 000 personnes par an dans des utilisations non approuvées.



L'ARROSEUR ARROSÉ

Le 17 août au matin, à l'Hôtel-Dieu, après avoir bu leur café dans l'une des salles de repos de l'hôpital, six personnes – deux médecins, deux infirmières et deux aides-soignantes – ont été prises de vertiges et de nausées, avec maux de tête, avant de sombrer dans un profond sommeil. Deux d'entre elles quittaient le soir même le service des urgences de l'hôpital, les quatre autres le lendemain. Des traces de Loxapac, un neuroleptique de la nouvelle génération appelé antipsychotique atypique, ayant été retrouvées dans la cafetière, une enquête a été ouverte pour, selon les sources, administration de substance nuisible ou tentative d'empoisonnement ! Une « patiente » qui avait fréquenté le service psychiatrique de l'hôpital pendant la nuit et qui « avait été vue se servant du café dans une cafetière réservée au personnel » et une membre du personnel ont été mises en garde à vue, puis relâchées.

Extraordinaire métamorphose d'un produit : administré dans les hôpitaux psychiatriques, et souvent à hautes doses, ce neuroleptique, puissant psychotrope, est un bon médicament, qui fait plein de bien aux psychiatrisés sans défense qui sont contraints de l'avaler. Un excellent produit, avec certes quelques petits effets secondaires… mais comme leur nom l'indique, secondaires. Mais ingéré via une cafetière par d'honorables soignants, le voilà transformé en substance toxique, en poison ! Voilà qui est bien étrange, vous en conviendrez. Une hypothèse est à creuser : le Loxapac supporterait mal la caféine, il se produirait des réactions chimiques bizarres… Comment ? Vous en doutez fortement ? Et que dites-vous ? Si ces soignants avaient subi par mégarde des électrochocs, ceux-ci seraient devenus torture ? Et s'ils avaient connu contention et isolement, il se serait agi de séquestration ? Oh là, vous avez des idées bizarres, vous, très bizarres… « Infirmiers ! Infirmiers ! »



« RÉINSERTION, RÉADAPTATION, OCCUPATION ET RÉMUNÉRATION », *NOUS ON APPELLE PLUTÔT ÇA :* « ESCLAVAGE, MÉPRIS DE LA PERSONNE, CASSAGE PSYCHOLOGIQUE ET FOUTAGE DE GUEULE ! »

À partir de la décision arbitraire de son déclassement de l'atelier, Jimmy a engagé une bataille avec le bricard. Au-delà des petites victoires contre l'autorité – celles qui font du bien –, Jimmy, incarcéré à la Talaudière, révèle la carotte que représente le travail pour le prisonnier et les pressions quotidiennes exercées par la matonnerie et les contremaîtres civils contre les travailleurs en prison.
À ce jour, nous n'avons pas de nouvelles de la plainte : on ne sait pas si elle suit son cours ou si elle a été jetée au panier.
Deux courriers nous ont été envoyés par l'émission Papillon *sur Radio Dio à Saint-Étienne.*

Maison d'arrêt de la Talaudière
le 22 septembre 2010

Madame, Monsieur,
Je me permets de vous écrire cette lettre car j'ai déposé plainte contre la maison d'arrêt (MA) de la Talaudière et j'ai cru comprendre que cela vous intéressait.
Effectivement, j'ai porté plainte contre la Talaudière pour abus de pouvoir et mauvaises conditions de détention, car je viens d'être victime d'un déclassement (1) abusif de la part d'un chef de détention, M. C. Celui-ci, qui peut pas me voir, a abusé de sa situation professionnelle pour en faire une affaire personnelle, jouant le cow-boy et ne cherchant que le conflit et la confrontation. Le seul but était de me faire perdre pied afin de pouvoir sonner l'alarme et me taper dessus. J'ai rajouté les mauvaises conditions de détention car on entend souvent les surveillants se plaindre de leurs conditions de travail, mais très peu les détenus. Et quand vous mettez les gens en cage et les traitez comme des animaux, forcément, ils se comportent comme des animaux. Voilà maintenant vingt et un mois que je suis à la Talaudière, supportant leur mentalité et leurs politiques qui ne me plaisent pas du tout.
Au jour d'aujourd'hui, je n'attends qu'une chose, c'est mon transfert, car aujourd'hui à la MA de la Talaudière, sans travail ni argent, loin de chez moi, j'ai plus à perdre qu'à gagner. Je ne pense pas que ma plainte ira bien loin, car le gendarme venu m'interroger m'a dit que ma plainte, c'était de la merde et qu'il y a de fortes chances qu'elle soit jetée à la poubelle. Ayant très peu de moyens de me défendre, vous savez, aujourd'hui je n'attends que de partir d'ici. Vous, je sais pas ce que vous pouvez faire de plus pour moi, dans tous les cas je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions, suggestions et autres.
Merci

JIMMY

NOTE :

1. Un déclassement, c'est quand un détenu se fait virer de l'atelier.

Maison d'arrêt de la Talaudière
fin septembre 2010

Je vais essayer de te détailler un peu – en tout cas du mieux que je peux – mon déclassement : le pourquoi du comment, leurs raisons à eux et ma raison à moi, car forcément les points de vue divergent. Avant toute chose, pour essayer de se mettre dans le contexte quand même : à l'atelier, nous sommes entre quatre-vingts et cent détenus, divisés sur plusieurs postes de travail, par groupes. Nous, notre spécialité, c'étaient les boulons ! Je dis ça avec ironie, bien sûr, parce que pour mettre deux rondelles et un écrou, il ne faut pas avoir BAC + 5, enfin bref ! L'atelier « boulons », c'est deux tables posées au milieu de l'atelier ; on verse les boulons dessus et les gens sont autour. Et en gros, il faut que de 7h45 à 12h – il faudrait, du moins – que tu restes assis sur ta chaise, sans boire, sans manger, sans fumer, voire même sans parler, presque – ça les arrangerait. En gros, le truc c'est ça.
Ce qu'eux appellent : « Réinsertion, réadaptation, occupation et rémunération », nous on appelle plutôt ça : « Esclavage, mépris de la personne, cassage psychologique et foutage de gueule ! » D'où l'incompréhension et l'incompatibilité, l'état de ces détenus et leur réinsertion.

Pour en venir à mon déclassement, ça a commencé la veille. Des détenus, plus loin dans l'atelier, étaient en train de se faire un café en cachette, et en essayant de faire chauffer l'eau, ça a fait sauter les plombs. Les surveillants ont remis le courant, et les autres ont réitéré ça quatre, cinq fois de suite, et évidemment les surveillants en ont eu marre. L'un d'entre eux a fait le tour de l'atelier pour chercher qui faisait sauter les plombs avec le toto (thermo-plongeur). Il a cherché, il a pas trouvé, alors il était énervé, et en passant à côté de nous qui, c'est vrai, rigolions bêtement de le voir énervé, et en plus bredouille – mais bon… il a marqué un arrêt et m'a regardé, et il m'a dit : *« Quoi ? Y a un problème ? »*, alors je lui ai dit : *« Tu parles à qui, c'est à moi que tu parles, là ? »* Il m'a dit : *« Oui, c'est à toi que je parle, y a un problème ou quoi ? »* Alors je l'ai regardé, j'ai rigolé, et je lui ai dit : *« Ouais, mais toi t'es un fou, toi. Trouve-toi une autre victime, je t'ai rien dit moi ! »* De là, il a tourné les talons, baissé la tête, et il s'est barré, le gars, quoi ! Un fou, j'vous dis, moi !

Sauf que le lendemain, quand on est arrivés à l'atelier, le contremaître nous a dit (je dis « nous » parce que nous étions huit ou dix gars) : *« Maintenant, quand tu fais une série, tu balayes le sol »*. En gros il nous a fait comprendre qu'il allait falloir balayer toutes les heures, perdre notre temps, que tout simplement, c'était du foutage de gueule (1), et que le balai, c'était notre punition pour la veille. C'était ça, le truc. Alors on a envoyé le contremaître chercher le surveillant, parce que nous étions tous pas d'accord. Le surveillant est arrivé, un détenu a eu le temps de placer deux ou trois phrases, un autre détenu pareil… et moi, quand j'ai commencé à parler, le surveillant m'a pris à partie direct. Je lui ai dit que c'était complètement ridicule de devoir balayer toutes les heures, que comme tout le reste de l'atelier, on arrêtait de travailler à midi moins dix et on balayait, tout simplement – comme d'habitude, quoi. Là il a cafouillé, il a raconté que de la merde, il m'a regardé et il m'a dit : *« Toi, t'es jamais content. Tu poses tes affaires et tu remontes en cellule ! »* Je lui ai dit : *« Pourquoi je vais remonter ? J'ai rien fait et je remonte. Ben, à ce moment-là, on remonte tous alors, parce que moi je remonte pas. »* Là il s'en est pris à moi en me disant que je faisais que râler, que je contestais son autorité. Il me faisait un délit de faciès, quoi, sa petite crise, je sais pas, moi. Alors je lui ai dit : *« Écoute, c'est pas parce que tu fais un complexe d'infériorité qu'il faut t'en prendre à moi, si t'es frustré faut voir un psy. »* Bon, j'avoue, c'était un peu dur, mais il m'a dit : *« Tu montes. »* J'ai refusé, alors il est parti chercher le chef C. Là, aïe aïe aïe, il y a un sacré dossier, croyez-moi ! […]

Le chef a débarqué à l'atelier, il est monté dans le bureau du surveillant, il a parlé avec lui. Au bout de dix minutes, il m'a appelé, je suis monté dans le bureau du surveillant et je suis arrivé devant le chef, qui m'a dit : *« Bon, Lecocq, vous êtes pas ici pour contester l'autorité, alors pour aujourd'hui, vous remontez à votre étage dans votre bâtiment. »* Je n'ai rien dit, je lui ai demandé l'autorisation de parler et je lui ai dit : *« Oui, mais Monsieur, je n'ai rien fait : j'suis là, je travaille, on me demande de faire un minimum de mille boulons par jour, je les fais tranquille, je descends tous les jours. Et je n'ai rien fait. Alors, pourquoi ? »* Là, il s'est énervé : *« Bon ben, très bien. T'as rien fait. Puisque tu as rien fait, et ben tu es déclassé. Tu remontes. Tu prends tes affaires et tu retournes directement au bâtiment A* (2)*. »* Là, j'ai retenu ma langue, j'ai pris mes affaires de l'atelier et je suis parti. Arrivé dans l'escalier avec lui, je lui ai dit : *« Vous vous rendez compte que j'ai rien fait et que vous me déclassez pour rien ? »* Et là il s'est rapproché de moi, style énervé. Il m'a regardé, a mis sa main sur son boîtier d'alarme, et il m'a dit : *« Tu remontes à ton étage et tu te dépêches, parce que je compte jusqu'à trois, et à trois j'utilise la force. »* Je l'ai regardé en rigolant, car dans ma tête, je comprenais ce qu'il cherchait : le conflit, l'agression. Il cherchait à m'atteindre, alors j'ai préféré un petit sourire plutôt qu'un carnage. Et tout en montant à mon étage, je lui ai dit : *« Vous aimez ça, sauter à quinze surveillants sur un détenu pour marquer votre autorité en lui cassant le bras, hein ! »* J'ai rigolé, et j'ai réintégré ma cellule.

Le lendemain soir, j'étais convoqué chez le chef du bâtiment B2. Et là, dans ma tête, je me suis dit : *« J'espère que c'est pas C. »* J'en ai même fait part au surveillant, et arrivé au B2, forcément, avec la chance que j'ai, je suis tombé sur C. Et là, pire pour moi, je me suis retrouvé face à face avec lui dans un bureau sans témoin. Le gars, il cherchait qu'une chose : me finir, quoi. Il m'avait déjà déclassé, mais là il voulait me finir psychologiquement. Tout ce qu'il voulait, c'était essayer de m'humilier. Il attendait que je verse une larme, je l'ai senti immédiatement une fois assis sur la chaise. Malheureusement pour lui, il était pris à son propre piège, le pauvre ! Je lui ai fait comprendre, tout simplement, que c'était inadmissible, de sa part ; qu'il était chef, pas simple surveillant ! qu'il devrait être à l'écoute des détenus aussi ; que lui ne cherchait que le rapport de force, le conflit, alors qu'il était censé représenter l'autorité. Il était là devant moi, à me provoquer, à me parler comme une merde. Il s'énervait trop rapidement, il ne cherchait que le





conflit. Un truc de fou. Et le pire, c'est que moi, je ne suis pas rentré dans son jeu. Et franchement, quand je suis parti de son bureau et qu'il a fallu qu'il m'ouvre la grille pour que je passe et qu'il l'a claquée d'un coup alors que je voulais partir et qu'il m'a regardé transpirant de rage, avec les nerfs… il était au bout du slip. Sérieux, je croyais qu'il allait me taper – ou essayer plutôt. Mais à ce moment-là, j'ai compris que même si j'avais été déclassé, j'avais gagné quand même.

Après, forcément, je me sens saoulé, parce que je ne travaille plus, donc financièrement c'est la merde pour moi. De plus, j'habite l'Ardèche, et je n'ai dans ma vie qu'une femme et trois enfants […]. Donc entre les voyages jusqu'au parloir, les enfants, tout… financièrement, ça craint. En plus les enfants sont jeunes, alors ils peuvent pas aider, et la famille à côté : néant !

Donc voilà, moi maintenant j'ai porté plainte pour abus de pouvoir et mauvaises conditions de détention. Même si je pense qu'ici, ils me donneront du travail à nouveau, j'ai demandé mon transfert à la MA de Privas, en rapprochement familial, c'est mieux pour moi.

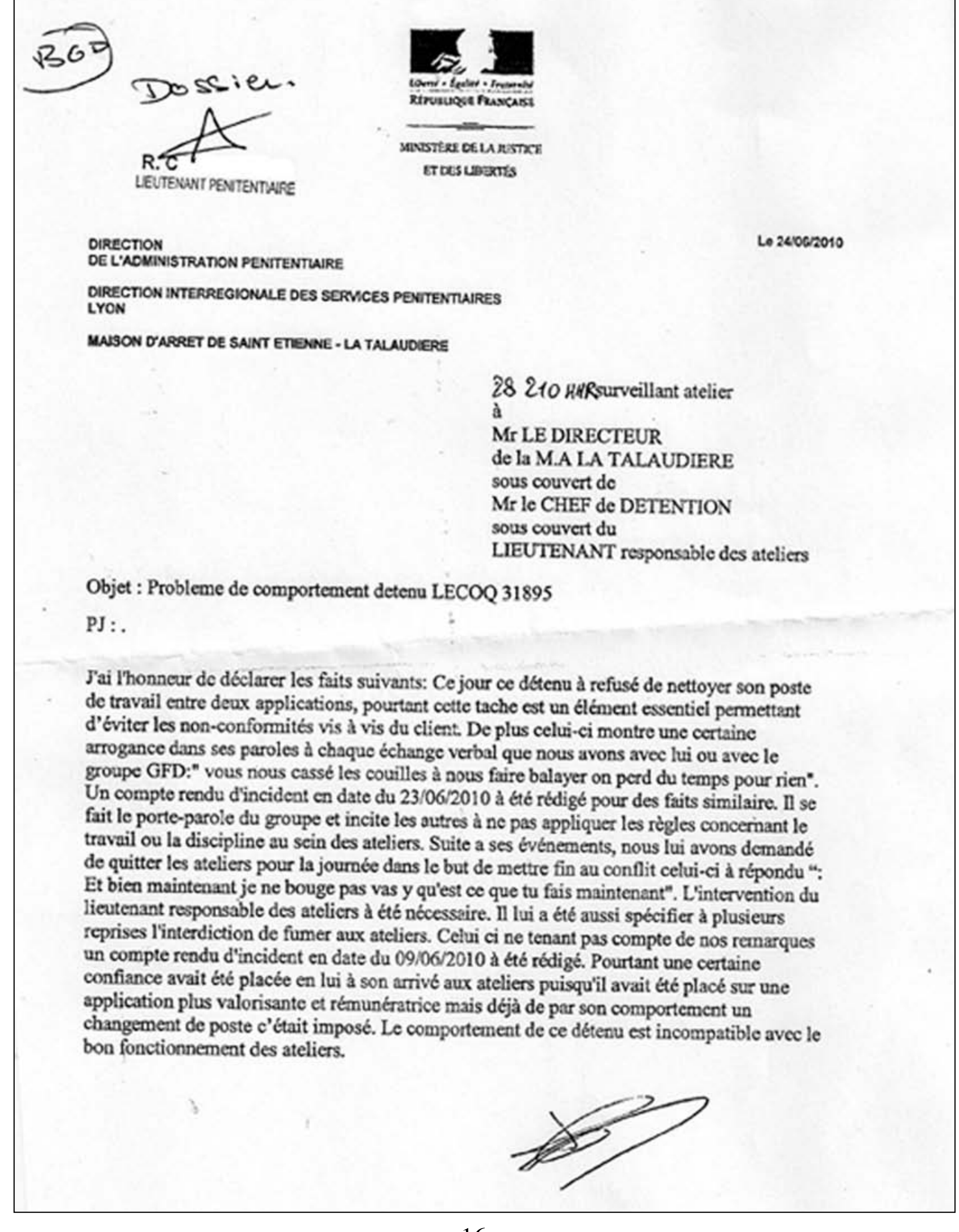
À la base, pour mon déclassement abusif, j'aurais aimé, tu vois, un petit billet de 5 000 euros de dommages et intérêts. Quoi qu'il arrive, j'ai porté plainte pour marquer la chose et faire en sorte qu'ils arrêtent de faire ce qu'ils veulent, quand ils veulent. Nous ne sommes pas des chiens, et d'ailleurs, depuis ils prennent des pincettes avec moi, et sûrement d'autres.

Enfin, voilà quoi, la merde de l'univers carcéral, et crois-moi on pourrait en dire encore, parce qu'il y en a des choses à dire […].

JIMMY

NOTES :

1. Sous les tables de l'atelier « boulons », il n'y a rien à balayer.
2. À la Talaudière, le bâtiment B est celui des travailleurs, plus « confortable » et tranquille que le bâtiment A. Bien sûr, passer au B est une faveur, et retourner au A une punition.



351/5

BGD

Dossier.

R. C
LIEUTENANT PENITENTIAIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES LIBERTÉS

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Le 24/06/2010

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
LYON

MAISON D'ARRET DE SAINT ETIENNE - LA TALAUDIERE

28 210 HHR surveillant atelier
à
Mr LE DIRECTEUR
de la M.A LA TALAUDIERE
sous couvert de
Mr le CHEF de DETENTION
sous couvert du
LIEUTENANT responsable des ateliers

Objet : Probleme de comportement detenu LECOQ 31895

PJ : .

J'ai l'honneur de déclarer les faits suivants: Ce jour ce détenu à refusé de nettoyer son poste de travail entre deux applications, pourtant cette tache est un élément essentiel permettant d'éviter les non-conformités vis à vis du client. De plus celui-ci montre une certaine arrogance dans ses paroles à chaque échange verbal que nous avons avec lui ou avec le groupe GFD:" vous nous cassé les couilles à nous faire balayer on perd du temps pour rien". Un compte rendu d'incident en date du 23/06/2010 à été rédigé pour des faits similaire. Il se fait le porte-parole du groupe et incite les autres à ne pas appliquer les règles concernant le travail ou la discipline au sein des ateliers. Suite a ses événements, nous lui avons demandé de quitter les ateliers pour la journée dans le but de mettre fin au conflit celui-ci à répondu ": Et bien maintenant je ne bouge pas vas y qu'est ce que tu fais maintenant". L'intervention du lieutenant responsable des ateliers à été nécessaire. Il lui a été aussi spécifier à plusieurs reprises l'interdiction de fumer aux ateliers. Celui ci ne tenant pas compte de nos remarques un compte rendu d'incident en date du 09/06/2010 à été rédigé. Pourtant une certaine confiance avait été placée en lui à son arrivé aux ateliers puisqu'il avait été placé sur une application plus valorisante et rémunératrice mais déjà de par son comportement un changement de poste c'était imposé. Le comportement de ce détenu est incompatible avec le bon fonctionnement des ateliers.

« SE SERVIR DE L'ENFERMEMENT DES FILLES POUR SE FAIRE UN MAXIMUM DE THUNES »

Maison d'arrêt de Fresnes
octobre 2010

Salut à toute l'équipe,

Comme je l'ai promis, je vais vous faire un topo des conditions et du fonctionnement du travail effectué par les prisonnières de Fleury, Versailles et Fresnes (la pire des prisons au niveau exploitation).

A Fleury, j'avais fait une formation professionnelle intitulée jardinerie, payée 220 euros par mois. On travaillait sur le jardin exposé au niveau de la nurserie. On nous a appris à jardiner, à connaître le nom des arbustes, des fleurs, des plantes. J'avoue que cette formation était intéressante car on a appris beaucoup de choses et notamment sur les techniques de jardinage et le nom des outils, utile pour la pratique. C'était assez bien aussi dans le sens où les surveillantes n'étaient pas toujours derrière nous pour nous surveiller, l'intervenant gérait lui-même sa formation, les surveillantes n'étaient présentes que lorsqu'il fallait vérifier et compter le nombre d'outils. Aux ateliers, je n'ai travaillé qu'un seul mois puisqu'après ils m'ont transférée à Versailles.

Quand je suis arrivée à Versailles le premier travail qu'on m'a proposé était d'effectuer un travail de soudure, à savoir, faire de la connectique pour du matériel de l'armée, j'étais payée 1 euro 30 la pièce en sachant qu'on mettait dix minutes en moyenne pour faire la pièce.

« Il y a des fois où je voulais lui faire bouffer ses



»

Ensuite, on m'a proposé le poste de contrôleuse de l'atelier ; moi j'étais payée à l'heure c'est à dire 3,95 de l'heure, c'est le maximum autorisé par la loi carcérale - apparemment-, et les autres filles étaient payées à la pièce ; alors tout dépend de ce que c'était comme travail, le prix variait en général de 15 à 20 euros les 1 000 pièces. Si tu travaillais à une cadence assez rapide tu pouvais les faire les 1 000 pièces ; ici à Fresnes c'est du foutage de gueule, ce sont vraiment des escrocs. Je vous décris d'abord notre mission et après je vous dirai le prix qu'on gagne. En ce moment, on doit insérer des plastiques qui s'apparentent aux guides de forfaits que l'on doit donner, dans les magasins de la société Orange, aux clients pour vendre leur abonnement, c'est le plus gros client celui-ci et ce sont les plus radins.

Quand le produit est fini, on doit le ranger dans les cartons pour qu'ils partent directement chez le fournisseur, et on est payé à la pièce aussi et tenez-vous bien 4 euros 50 les 1 000 pièces, en sachant pour vous donner un ordre d'idée, personnellement, je fais 4 cartons par jour, c'est-à-dire, comme ce sont des cartons de 450 pièces, moi perso en travaillant sans me presser à mon rythme je fais 4 cartons donc 1 800 pièces, si vous faites le calcul, ça revient à 8 euros 10 la journée. Moi je trouve que c'est abusé. En plus, on travaille dans des conditions minables, on n'a le droit à aucune pause, contrairement à Fleury où les horaires étaient différents puisqu'on commençait à travailler de 7 h 30 jusque 13 h 30, on avait donc une pause de quarante minutes pour boire un café et manger un petit quelque chose et c'était à leur frais, mais ici à Fresnes, la pause est passée aux oubliettes, même pas le droit de ramener un thermos de café et pourtant les horaires sont larges : 8 h le matin et 16 h l'après-midi avec une pause de 11 h 30 à 13 h. Ensuite on a une promenade d'une heure et droit à une douche. Franchement je trouve cela honteux, le pire, en plus de la paye qui est ridicule par rapport au nombre d'heures travaillées, c'est que lorsque c'est un travail où on a accès à des parfums, des petits agendas, etc. ils refusent catégoriquement de nous en offrir un. C'est dingue quand même, c'est à se demander si on n'est pas revenu au temps de l'esclavage à notre époque, c'est terrible.

Maintenant, je vais vous relater les conditions de travail chez MKT conseil. J'ai été une des premières qui ait été sélectionnée, on a démarré l'atelier, on était quatre dans une petite salle l'une à côté de l'autre, bonjour le brouhaha quand on était toutes en ligne. Notre mission était d'appeler les particuliers pour négocier des rendez-vous pour les commerciaux afin qu'eux négocient leur vente à domicile, et la vente c'était des panneaux solaires photovoltaïques. Alors on avait bien entendu un ordinateur à notre disposition avec un casque sur la tête. A chaque rendez-vous pris c'était un euro de prime et 6 euros par heure travaillée.

Pour l'inauguration le 13 juin de cette année, on est toutes allées dans une plus grande salle refaite à neuf pour l'arrivée de… Michèle Alliot-Marie et, cette fois, on est passé de 4 à 15 environ. Ce qu'il faut savoir, c'est que les intervenants nous mettaient trop la pression, essayaient de nous acheter avec des bonbons, des gâteaux ; je me souviens une fois l'une des intervenantes a dit avec humour « celles qui prendront des rendez-vous auront des carambars ». Il y a des fois où je voulais lui faire bouffer ses carambars. Après ma démission de cet atelier, j'ai entendu dire qu'il avaient programmé une sorte de challenge pour faire concurrence et « inciter » les filles à bosser et choper des rendez-vous, à savoir la première aura un coffret Yves Rocher, la deuxième et la troisième je ne sais plus quoi comme connerie. Le jour de l'inauguration, tout le monde s'était mis sur son 31, les surveillantes étaient au « garde à vous ». Le directeur avait mis son costume de commandant, tout l'itinéraire avait été calculé de façon à ce que MAM voit devant elle les personnes les plus anciennes, on n'était plus que deux, le reste des filles étant nouvelles. Enfin bref, ce jour tout le monde avait été briefé pour qu'on ne parle que de MKT et rien d'autre ; avec les filles on s'est concertées après et les propos qu'on a évoqués ce jour-là, n'étaient pas du tout ceux que vous lirez dans les feuillets. Bref c'était encore une mascarade pour appâter la galerie. C'est une grosse carotte en plus car ils te disent que tu es payé 6 euros (brut bien entendu) de l'heure mais ce n'est pas vrai car quand j'ai eu ma première fiche de paye, j'étais choquée du salaire et c'est après que j'ai compris qu'on était bien payé à l'heure mais que la pause était retirée du temps, on était payé au temps de connexion (c'est-à-dire au moment où tu as tapé ton login) et que tu sois prête à prendre tes appels. Alors tous les

jours, elles nous saoulaient avec leurs briefings pour remettre les pendules à l'heure, pas de bavardages entre les appels, nous ressassaient toujours qu'il ne fallait pas qu'elles perdent leur prochain client qui serait Free Télécom. D'ailleurs ils étaient tous là le jour de l'inauguration, on se serait cru dans une foire, nous on nous avait briefées que MAM venait simplement pour MKT et pas pour autre chose ; cela voulait tout dire...
Toutes les conditions pour eux étaient réunies pour qu'il y ait le plus de rendez-vous possibles et ils n'hésitaient pas à mettre de côté les filles ou les virer carrément sous prétexte que la production n'était pas bonne et qu'elles n'étaient pas rentables.
Quelquefois, on nous donnait des sondages politiques, toujours en émission d'appels et ce qui m'a choquée le plus, ça doit être une des raisons pour laquelle j'avais démissionné, c'était qu'on devait appeler des sociétés, petites et moyennes entreprises pour carrément nous vendre nous ; ils te balançaient un fichier avec le nom et le numéro de société et nous on avait un script à lire, et quand on avait la chance de tomber sur un responsable on devait lui proposer nos services, à savoir prise de rendez-vous, sondages, qualification de fichiers, etc. en précisant bien aux clients que cela leur permettait de payer la main d'œuvre et de réinsérer les prisonnières.
Vous comprenez pourquoi maintenant j'ai démissionné, je n'en pouvais plus de leur façon de faire et une fois je les ai entendu parler entre eux, de ma fenêtre qui donnait sur la cour où intervenants et gradés ou directeur fumaient leur clope, quelquefois, se plaindre qu'on veuille et qu'on insiste pour avoir ne serait-ce qu'une pause. Ils voulaient vraiment qu'on enchaîne les appels le plus possible pour avoir le plus de rendez-vous en journée. Moi qui travaillais chez SFR depuis plus de dix ans, la technique de vente je la connaissais, mais surtout et parce que je faisais partie du CE et du CHSCT de mon ancienne boîte, cela me révoltait encore plus de savoir que de telles façons de faire puissent être réalisées entre les murs d'une prison. Dès le départ, l'intervenante nous avait prévenues qu'ils avaient un centre d'appels en Tunisie, mon pays d'origine en plus ; donc je me disais vraiment que c'était beaucoup plus rentable pour eux d'économiser leurs sous pour venir nous exploiter nous en prison ; elle est belle l'affaire de payer un euro de prime, on se demande combien eux touchaient de commission sur la vente, car le prix du panneau solaire c'était entre 20 000 et 25 000 euros. C'est par la suite que j'ai appris aussi que les prisonnières allaient faire de la hotline pour les abonnés de Free Télécom, c'est tout bénef pour eux plus besoin d'aller faire des allers-retours et user des billets d'avion pour aller surveiller leur troupe en Tunisie. En plus y'a pas longtemps j'ai vu à la télévision que des salariées de Téléperformance (prestataire de SFR et d'autres centrales téléphoniques) étaient en grève car elles risquaient le licenciement à cause justement des diverses délocalisations que projetaient toutes ces hautes enseignes ; avant c'était l'étranger, maintenant c'est les prisons françaises.
Personnellement, je trouve cela ingrat de leur part de se servir de la détention, de l'enfermement des filles pour se faire un maximum de thunes mais que voulez-vous, les détenues ont tout de même besoin d'argent et sont « obligées » de se plier aux règles sinon c'est retour charter de là d'où tu viens. La sous-directrice me l'avait bien dit ça, « vous avez démissionné, vous avez fait votre temps à Versailles » et toutes les filles qu'ils ont fait venir pour travailler chez MKT, si elles démissionnent, comme moi je l'ai fait, c'était un retour direct à leur prison d'origine. Pour terminer j'ai entendu dire que ce centre d'appels allait être inauguré aussi à la centrale de Rennes, si ce n'est déjà fait ailleurs...
Voilà le petit topo que j'ai réalisé pour votre étude, j'espère avoir été claire dans mes propos et pas trop brouillon. J'ai préféré le taper à l'ordinateur car mon écriture est toujours un peu tremblante. Fraternellement, votre amie incarcérée,

K.



ENCORE UNE PETITE VENGEANCE DE L'AP

André Allaix est prisonnier à la centrale de Saint-Maur suite à une prise d'otage à la prison de Moulins en 2001. Après sa reddition, il s'était fait tabasser, et il avait porté plainte contre les surveillants. Son témoignage sur ces violences publié dans le journal faisait partie des textes poursuivis en diffamation par l'administration pénitentiaire (AP). André était venu le répéter à la barre lors du procès du journal en décembre 2007. La plainte déposée par André est toujours en instruction après que l'AP a tenté à moult reprises de la faire capoter. Début octobre, une nouvelle audition d'André devait aboutir à la mise en examen de plusieurs membres du personnel de Moulins. À la même période, il demande une permission pour passer trois jours auprès de sa mère. Alors que toutes les conditions sont réunies, qu'André est en fin de peine, la permission lui est aussitôt refusée pour un motif fallacieux.

DU BLOCAGE ET DE LA JAVEL SUR L'ALLUMETTE



Au mois d'août, au moins trois mouvements collectifs de prisonniers ont eu lieu en France. Nous n'en avons eu que des informations indirectes par des brèves dans la presse locale. À la fin d'un article sur une bagarre entre prisonniers à la prison de Saint-Mihiel dans la Meuse, on apprend – presque en passant – que le dimanche 8 août, soixante prisonniers se sont *« livrés à un début de mutinerie »,* selon les termes d'un syndicaliste de l'UFAP : *« ils ont cassé du matériel de l'administration ainsi que leurs téléviseurs, ils ont enflammé des draps qu'ils ont jetés par la fenêtre, et ils ont aspergé un surveillant d'eau de Javel avec une allumette enflammée »*… La javel, déjà, ça brûle, mais alors si on y met le feu ! On apprend en fouinant ailleurs dans la presse qu'une opération de fouille avec chiens et cagoulés avait eu lieu le même jour au parloir. Tu vois l'humiliation subie par les familles ? Tu vois l'alouf ? Tu vois le rapport ?
Le 10 août, quatre-vingts prisonniers de la prison de Seysses refusent de remonter de la promenade pendant deux heures. Le jeudi précédent, la buanderie et la cuisine de la maison d'arrêt gérées par la fameuse Sodexo partaient en fumée dans un incendie *a priori* accidentel. Cette boîte – dont le premier client en France est le ministère de la justice – avait alors bricolé avec des équipements extérieurs pendant trois jours et déclenché un ras-le-bol de plus dans cette taule gérée en partie par le privé.
Et tant qu'on parle modernisation-privatisation des prisons, évoquons le refus de remonter en cellule et le blocage de la cour le vendredi 20 août à Bourg-en-Bresse, dans un centre pénitentiaire flambant neuf. Lié notamment aux créneaux horaires restreints pour les activités sportives et aux modalités de circulation dans la prison, le blocage s'est terminé par l'intervention des ERIS. 480 personnes sont déjà enfermées dans cette prison, mais elles seront bientôt 690 (la capacité officielle), et très vite beaucoup plus.

PENDANT LA BAISSE, LES SUICIDES CONTINUENT

Fin août, le ministère de la justice s'était réjoui d'une diminution du nombre de suicides dans les prisons (1). Place Vendôme, on se félicitait *« d'avoir fait de ce sujet douloureux une des priorités de la politique pénitentiaire » : « il y a aujourd'hui une exigence réelle sur cette question ».*
Eh bien, ça continue ! *« Quoi donc ? »* allez-vous demander. *« – La satisfaction ministérielle et les suicides. »*
Le 12 octobre, le ministère de la justice s'est de nouveau réjoui d'une diminution du nombre de suicides : il en annonce 87 depuis le 1er janvier, contre 100 en 2009 à la même époque. Bien évidemment la com d'Alliot-Marie continue d'y voir la conséquence du plan d'urgence lancé l'été dernier avec une panoplie de mesurettes (2). Et n'oublions pas le renfort providentiel en janvier apporté par Botton et ses « Prisons du cœur » (3)…

Le 18 juillet, un homme de 28 ans a mis fin à ses jours au mitard de la maison d'arrêt de Seysses. Sa libération devait survenir début 2011. *« Il avait déjà fait deux tentatives. Sa fragilité, l'administration pénitentiaire la connaissait. On a le sentiment qu'ils s'occupaient du matricule 13547, pas de l'homme qui était derrière ce numéro »* déplore un proche. *« Il s'est pendu avec les vêtements en papier du kit antisuicide. »* La famille a déposé plainte contre l'AP.

Le 28 juillet, Mohamed Allag, un prisonnier malade de 62 ans, s'est pendu à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes, un jour avant que ne se réunisse la commission chargée de statuer sur une libération anticipée pour raisons médicales. Entre 1998 et 2008, il est condamné une dizaine de fois pour conduite malgré l'annulation de son permis ; plusieurs fois il l'a repassé, mais celui-ci a toujours fini par être annulé à cause de la répétition de l'infraction « conduite sans ceinture ». En effet il souffrait d'insuffisance respiratoire et d'arythmie cardiaque, des pathologies incompatibles avec la ceinture, selon les médecins. Cette fois il était incarcéré depuis janvier et toujours en attente de jugement, après deux reports…



Les 25 et 27 août, en l'espace de quarante-huit heures, dans la même cellule de la Santé à Paris, deux prisonniers ont mis fin à leurs jours. Ils ne se connaissaient pas, le second ayant été placé dans la cellule après la mort du premier. Ces deux prisonniers étaient en attente de jugement, le second venait d'être transféré pour une prise en charge de Chartres à la Santé par les services psychiatriques de l'établissement. Selon l'Observatoire international des prisons, ils faisaient l'objet d'une surveillance spéciale pour fragilité psychologique…

Ces trois exemples montrent quelle peut être la réelle portée des mesurettes du plan vanté par Alliot-Marie face à la violence quotidienne de la machine médico-judiciaro-carcérale, broyeuse de vies. Nous écrivions en octobre 2009 : *« S'il ne s'agit que de ramener le chiffre des suicides ou morts suspectes, en très forte augmentation en 2009, à des proportions moindres acceptables par tous les pouvoirs… Une fois retrouvé le taux de « suicidalité » des années précédentes, qui osera prétendre que le problème n'est pas résolu ? »* Les choses suivent leur cours, nous connaissons le chiffre qu'annoncera la pénitentiaire en janvier 2011 et le discours qui ira avec…

NOTES :
1. Rappel : *L'Envolée* ne partage pas cette manière de dire. On ne se suicide pas en prison, c'est la prison qui vous tue, d'une manière ou d'une autre.
2. Cf. « L'infâme bouillie médico-pénitentiaire – suicides et médicalisation », *L'Envolée* n° 26.
3. Cf. « Les prisons du cœur », *L'Envolée* n° 27.



MENSONGES TOUJOURS

À PROPOS DE LA MORT D'ÉRIC BLAISE

Il y a cinq ans, le 13 novembre 2005, Éric Blaise était retrouvé mort au mitard de Fleury-Mérogis. Nous avons largement relaté l'histoire de cette mort « suspecte » dans plusieurs numéros de L'Envolée *et soutenu la famille d'Éric dans le combat qu'elle a engagé contre l'administration pénitentiaire pour connaître la vérité sur les causes de la mort de leur enfant. La pénitentiaire a tenté de faire porter le chapeau aux médecins ; ceux-ci ont répondu par une expertise qui les dédouane de toute responsabilité : si Éric est mort, c'est de sa faute. Nous en reproduisons ici des extraits qui pourraient prêter à rire s'il ne s'agissait pas d'une vie humaine.*

RAPPEL

Éric Blaise avait été arrêté le 9 novembre 2005 à Épinay en compagnie d'un de ses frères et de deux copains pour avoir tiré sur des canettes de bière… avec un pistolet à billes. Passé en comparution immédiate pour avoir osé résister à la bêtise des flics, il avait été condamné à quatre mois de prison dont deux ferme. Transféré à Fleury-Mérogis dans la nuit du vendredi au samedi, il aurait refusé de regagner sa cellule le samedi après-midi, et aurait été remis dedans de force. Là, selon les premières déclarations du substitut du procureur, il aurait tout cassé ; un médecin serait intervenu ainsi que les pompiers. En fait, les pompiers ne se sont pas déplacés à Fleury ce jour-là.

Éric est retrouvé mort le dimanche 13 novembre à 7 heures au quartier disciplinaire (QD) où il avait été placé. Ses parents ont été avertis vers 17 heures par téléphone que le corps de leur fils allait être autopsié. La famille n'a été autorisée à le voir que le mercredi 16 novembre à 11 heures au funérarium de Sainte-Geneviève-des-Bois. Les vêtements d'Éric ont été remis à sa tante le jeudi 17, après avoir été consciencieusement lavés et pliés… Le substitut a osé déclarer à sa famille qu'Éric était mort d'un œdème cérébral après s'être cogné tout seul contre les murs de la cellule.

Il y a eu une enquête de la commission nationale de déontologie et de sécurité (CNDS). Les médecins et l'administration pénitentiaire ne cessent de s'accuser mutuellement. En juillet 2008, dans sa notification de conclusion d'expertise médicale, le juge d'instruction déclarait qu'*« Éric Blaise n'a pas été hospitalisé, alors que l'hospitalisation en soins intensifs s'imposait sans aucun doute possible. Il n'a pas reçu sur place l'attention et les soins que nécessitait son état. Les soins donnés par le docteur F. Mehareb ont été très insuffisants* […]. *Les soins donnés par le docteur N. Miquel à M. Blaise témoignent de graves carences, négligences et erreurs d'appréciation, non pas ponctuelles mais répétées sur plusieurs heures, du début de l'après-midi à la survenue du décès dans la nuit. Ils n'ont pas été conformes aux règles de l'art. Ces manquements sont à l'origine du décès de M. Blaise. »* Si l'instruction avait donc fini par reconnaître que les médecins avaient laissé mourir Éric au mitard, ça n'expliquait toujours pas pourquoi il avait été jeté au QD, ni pourquoi son visage était tuméfié.

Le 12 octobre dernier, les docteurs Bailay et An Chuc ont rendu un nouveau rapport d'expertise aux conclusions limpides : *« À la lecture des pièces, il n'est pas possible d'incriminer directement les médecins dans le décès de M. Blaise »* ; et qui souligne *« le caractère difficile de l'exercice de la médecine face à des tableaux assez atypiques, d'évolution rapide et imprévisible, accru en milieu pénitentiaire »*.

EXTRAITS DU RAPPORT COMMENTÉS

L'état de santé de M. BLAISE le 12.11.05

~ M. BLAISE, né le 26 décembre 77, âgé à l'époque de vingt-huit ans à six semaines près, présentait le 12 novembre 05, selon ses propres déclarations :

– une surconsommation alcoolique quotidienne importante (une bouteille de whisky, cinq à six litres de vin et sept à huit bières) en cours depuis un temps indéterminé, non précisé, et qu'il avait arrêtée de lui-même brutalement, « il y a six jours »*, avant son incarcération, sans avis ou conseils médicaux connus,*

– un tabagisme, à quinze cigarettes jour,

– une consommation de cannabis, non quantifiée, de durée indéterminée, arrêtée « un mois et demi » *avant l'incarcération,*

– un asthme connu et traité de façon classique par Ventoline, Qvar et Seretide, ayant motivé une hospitalisation deux mois auparavant. M. BLAISE avait son traitement sur lui et 1e respectait.

Par ailleurs, et comme l'atteste l'analyse toxicologique post-mortem réalisée par le Dr PEPIN, il prenait un tranquillisant (Urbanyl) et surtout un neuroleptique (Zyprexa) indiqué dans les schizophrénies et/ou les troubles bipolaires.

L'Envolée : ce bilan de l'état de santé d'Éric est absurde : la famille n'a jamais été sollicitée par le corps médical alors qu'elle était évidemment la mieux placée pour lui fournir des informations exactes. Pour se dédouaner des accusations portées contre les médecins par l'expertise précédente, les docteurs Bailay et An Chuc n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère en termes de bilan toxicologique : de l'alcool comme s'il en pleuvait – peu de gens supporteraient les quantités journalières indiquées –, du cannabis… et surtout des neuroleptiques dont personne n'avait jamais parlé, histoire d'introduire l'idée des troubles psychiatriques pour accréditer la thèse du suicide, ou du moins suggérer des tendances suicidaires, et pour lâcher le mot qui met un terme à toute discussion : « schizophrénie ». Éric n'a pourtant jamais vu de psychiatre.

La chronologie des faits

Nous la rappellerons le plus brièvement possible telle que nous avons pu la reconstituer d'après les documents.

Le 12.11.05 entre 0 h 40 et 10 h 30, aucun élément d'information. Il est possible qu'une observation ait été notée par le personnel pénitentiaire.

À 10 h 30, tremblement des extrémités, examen cardio-vasculaire normal, légers râles sibilants aux deux bases pulmonaires en rapport avec l'asthme, bon état général apparent, pas de déshydratation, pas de troubles de la conscience, pas d'agitation, sujet calme et coopérant, aucune trace cutanée post-traumatique.

Dans le but de prévention d'un syndrome de sevrage, mis sous anxiolytique et demande de surveillance.

M. BLAISE n'indique pas avoir pris précédemment du Zytrexa, il ne l'indiquera pas non plus à l'examen médical de l'après-midi.

À 13 h ; alors qu'il est en cellule dans l'aile des arrivants, défécation, impérative ou non, dont il n'est pas précisé si des traces en ont été retrouvées sur place à ce moment-là ou si un tel incident a récidivé.

Conduit à la douche, ramené en cellule. Tape contre la porte.

À 15 h, agitation : M. BLAISE tente de détruire I'œilleton « parce qu'il y a un nain dans le couloir ».

De ce fait, est vu à 15 h 30 ou 16 h par le médecin de garde, le Dr MIQUEL, après attente hors cellule, dans le calme.

À ce moment, pas de trouble de la conscience, pas d'hypertension artérielle, pas de sueurs, tachycardie modérée à 98/minute.

Le Dr MIQUEL note sur la fiche de suivi médical ce qu'on lui a rapporté : « Tiendrait des propos incohérents, aurait souillé sa cellule d'excréments »*, mais ne note pas l'hallucination visuelle récente,* « le nain dans le couloir »*, dont il n'est pas informé.*

Il trouve Éric BLAISE calme, cohérent et orienté, mais qui ne lui parle pas de son hallucination.

Le Dr MIQUEL suspectant un délirium tremens ou un pré-délirium fluctuant chez un alcoolique majeur, prescrit du Valium, très utilisé dans ce type de pathologie.

II lui fait prendre deux comprimés à 5mg chacun devant lui et lui en donne quatre autres à 10 mg à absorber sur 24 heures.

II demande une « surveillance rapprochée »*, de 30 en 30 minutes.*

Retour difficile en cellule de M.BLAISE qui court et crie « qu'il ne veut pas rentrer dans la boîte »*. II y casse tout, se blesse au front.*

De ce fait, décision par le personnel pénitentiaire de le mettre seul en cellule, ce qui paraît préférable au Dr MIQUEL.

Par manque de place dans de telles cellules ordinaires, décision de le placer en quartier disciplinaire.

L'Envolée : cette chronologie qui va jusqu'au placement d'Éric au mitard n'indique absolument pas que les docteurs présents aient noté des troubles hormis le fait qu'Éric n'a pas supporté d'être enfermé dans une cellule « arrivant » – pas étonnant quand on sait à quoi ressemblent ces cellules immondes, dans le genre de la souricière. Pour le nain, il faut vraiment être un toubib obtus pour ne pas voir qu'Éric était en train de chambrer le maton qui est dans le couloir, et pas du tout de taper une bouffée délirante ! Ce qui est délirant, c'est plutôt l'explication de son placement au mitard : on n'a jamais vu un prisonnier aller au QD parce qu'il n'y a plus de place en détention : il y a des cellules d'isolement pour ça. La mise au mitard est une mesure disciplinaire, le mitard est un cachot, une cellule dans une cellule. Il s'est forcément passé quelque chose entre Éric et les matons pour que les choses en arrivent là.

Nouvel épisode d'agitation pour lequel le Dr Miquel n'est pas appelé alors qu'il en aurait fait la demande, qui paraît logique et très vraisemblable dans le contexte médical.

Vers 19 ou 20 heures, à l'occasion d'une visite à deux détenus au QD le Dr Miquel demande à voir M. BLAISE, mais ne peut pas entrer dans la cellule, le détenteur des clés n'étant pas disponible.

Il l'observe par l'oeilleton et le constate allant et venant dans sa cellule, et monologuant. Il demande s'il y a eu depuis I7h30 un ou des épisodes d'agitation. On lui répond par la négative et il répète devoir être rappelé si une agitation se produit.

MENSONGES TOUJOURS



À 20 h ou 20 h 30, d'après une surveillante, « M. BLAISE est debout et parle au mur »*, puis et fur et à mesure de la surveillance :*
– « il n'est pas tout seul dans sa tête »
– « il serait mieux dans une cellule capitonnée » – « il se retape contre les murs »
– « il est accroché à la grille et il tremble »
À 4 heures 30 : « continue de parler de façon incohérente, accroupi devant la grille ».
À 5 heures I5 : constaté par un surveillant dans 1a position de la prière d'un musulman, semble dormir : Cellule non ouverte.
À 6 heures 35 : idem
À 6 heures 45 : à l'appel, ouverture de la cellule : M. BLAISE est retrouvé « déjà assez rigide ».
À 7 heures 15 : constatation du décès par le Dr Miquel, qui n'a pas été appelé depuis son dernier examen de 19 ou 20 heures.

L'Envolée : au moment où Éric est abandonné dans cette cellule de mitard, faible, certainement déjà mourant, il ne reçoit même pas de visite du docteur. Les médecins sont pourtant censés estimer la compatibilité de l'état de santé des prisonniers punis et leur placement au QD, et il n'est pas rare qu'ils observent les prisonniers placés au mitard soit à l'œilleton, soit à travers la grille derrière laquelle sont enfermés les punis, s'ils passent la porte de la cellule.
On ne sait pas dans quel état Éric a passé la nuit ; tout ce qu'on comprend, c'est qu'à 5h15, ce que le maton raciste prend pour *« la prière d'un musulman »*, c'est la position de quelqu'un qui se replie sur lui-même sous le coup d'une trop grande douleur.

Le décès de Monsieur Blaise, pourrait être expliqué par une crise comitiale qui serait survenue d'autant plus facilement que M. BLAISE présentait un état clinique rentrant dans le cadre d'un délirium tremens favorisant par de là même d'importants troubles neurologiques et métaboliques.
Les conclusions de l'autopsie décrivent un décès de mécanisme asphyxique, de cause indéterminée, probablement majorée par une asphyxie de type postural.
En effet, d'après les renseignements communiqués lors de l'autopsie, le corps aurait été retrouvé en position genupectorale, face contre terre, position majorant le mécanisme asphyxique et expliquant en partie l'œdeme pulmonaire et cérébral.
[…] *De l'analyse la plus attentive et la plus complète du dossier. il ressort que la cause immédiate du décès de M. BLAISE est indéterminable et que l'on ne peut exclure ni une crise d'épilepsie terminale d'un delirium tremens, dont il faut savoir qu'il est favorisé s'il existe une pathologie associée, ni un trouble aigu du rythme cardiaque d'origine métabolique ou une éventuelle crise d'asthme peut avoir joué un rôle aggravant, mais non déterminant.*
À la lecture des pièces, le tableau clinique apparaît assez atypique et rendu complexe par des facteurs surajoutés à l'alcoolisme, à savoir la pathologie psychiatrique et la consommation de cannabis dont les effets délétères peuvent être très longs, s'étendant sur plusieurs mois même après sevrage (indiqué dans le cas présent comme datant de six semaines), essentiellement les troubles psychiatriques (notamment la schizophrénie) et l'abaissement du seuil épileptogène.

L'Envolée : Comment maquiller un passage à tabac : fabriquer post mortem un profil d'alcoolique au dernier degré, de toxicomane et de *« schizophrène »* – donc forcément plus ou moins suicidaire – tout en admettant – bien obligés – qu'on ne peut rien conclure sur les causes directes de la mort. Et pour cause : oubliées les traces de coups violents sur le visage, oublié le motif qui a conduit Éric au mitard, oubliés tous les mensonges de l'administration pénitentiaire… Personne n'est responsable de rien, alors qu'Éric est rentré bien vivant à Fleury et qu'il y est mort quelques heures plus tard. Jusqu'à ce jour, ses parents, sa famille, ses proches refusent de baisser les bras ; ils refusent de croire aux sornettes qu'on leur raconte et veulent toujours connaître la vérité : de quoi Éric Blaise est-il mort, et pourquoi ?



Maison d'arrêt de la Talaudière
juin 2010

Ce jour-là, j'avais rendez-vous avec une représentante de l'AFPA (1) pour passer leurs tests habituels, car je souhaite faire une formation dans le photo-voltaïque. À 9 heures, je suis donc appelé par le surveillant, je descends (plutôt enthousiaste, vu qu'après ces tests, la formation ne tarde pas à arriver). Je rencontre cette personne, nous allons dans une salle, et là ça commence.
Première question : *« Avez-vous le permis de conduire ? »*. Je répond que non et qu'il me faudra attendre deux ans avant de le passer. Abasourdie, elle me dit que rien que pour ce fait, j'ai très mal choisi ma formation car ce travail représente beaucoup de déplacements. Je lui répond que dans ce genre de boulot, ce sont des équipes, donc il y en a forcément qui ont le permis. Là, elle me dit que je ne pourrai pas toujours compter sur les autres, mais bon, je peux pas le passer, c'est comme ça.
Après quelques questions du style : *« Êtes-vous allé rencontrer des professionnels ? Est-ce que certains sont venus vous voir ? Êtes-vous allé sur des chantiers ? »*, je lui réponds que ça fait bientôt deux ans que je suis en maison d'arrêt et qu'on ne sort pas quand on veut. Là, elle s'énerve et me demande pourquoi je n'ai pas lu ce qu'il y avait à la bibliothèque. À la bibliothèque, il y a deux pages sur le photo-voltaïque, qui disent seulement qu'il faut des notions de plombier-chauffagiste. Je lui explique que moi je veux commencer par la pose simple de panneaux solaires, et ensuite faire des formations complémentaires en entreprise.

« T'AS CRU QU'ON ÉTAIT AU CLUB MED ICI ? »

Elle me répond que n'importe qui peut poser ça et qu'il n'y a pas de formation pour simple poseur (chose fausse). Elle ne me croit pas et décide d'appeler une amie à elle de l'AFPA. Elle l'appelle et là, pendant cinq à dix minutes, elles papotent de la pause café-croissant qu'il y a le lendemain à l'AFPA. Je lui fais signe pour lui dire qu'il y a encore les tests à faire, et qu'elle demande les dates de formation. Elle me répond : *« Vous avez bien cinq minutes »*. Elle raccroche pour me dire ce que je savais déjà, c'est-à-dire qu'il y a une formation en août, que je ne peux pas faire car c'est trop tard, mais elle n'a pas demandé quand était la prochaine.
On sort du bureau (je vais exploser) et là elle me dit : *« On a perdu trop de temps, je peux pas vous faire passer les tests »*, alors qu'elle était venue pour ça à la base : ME FAIRE PASSER CES TESTS ! Je lui dis que je veux les passer car j'ai perdu une journée de boulot et une journée de boulot en prison, ça compte. Et là, toute étonnée, elle me dit : *« Ah bon, vous n'êtes pas payé quand vous venez me voir ? »* Et avec son air ahuri, elle me propose de revenir le lendemain, je lui fais comprendre que ça ne m'arrange pas qu'elle vienne le matin (cause boulot). Alors elle me dit simplement : *« Et bien, je préfère qu'on se revoie quand vous aurez fini votre peine. »*
Si j'avais pu passer ces tests, j'aurais sûrement eu une place pour la prochaine formation, ce qui aurait conforté mon dossier de chantier extérieur, qui a en fait été refusé malgré tous les efforts de réinsertion (comme ils disent) que j'ai faits. Et pour couronner le tout, le procureur révoque un an de sursis, ce qu'il n'aurait peut-être pas fait si cette femme avait fait son boulot.

ANTOINE

NOTE :
1. Organisme de formation professionnelle pour adultes.

QI de bois d'Arcy
le 25 août 2010

Bonjour à *L'Envolée*,

Comme beaucoup d'entre nous, l'hommage rendu à Nino, vendredi 20 août 2010, lors de la rediffusion sur votre radio, m'a vraiment touché. Nino était une personne appréciée de tous et il nous manquera beaucoup. J'ai eu la chance de le côtoyer lorsque nous étions ensemble à la Santé. C'était un type remarquable et d'une sincérité rarissime. Dès que l'OM perdait je m'empressais de le taquiner, lorsque je le croisais au parloir ou à la salle de ping-pong, en lui disant : *« L'OM c'est des bras cassés. »* Cette chariade très amicale le faisait sourire, il m'envoyait toujours une petite tape sur l'épaule en me disant : *« Reste tranquille minot ! »* Voilà, je voulais partager avec vous et tous ceux qui nous écoutent cette petite anecdote. À travers les témoignages de sympathie que j'ai entendus avec beaucoup d'émotion à l'égard de notre ami Nino, tous les mots ont été bien dits et bien écrits. Je me joins à vous les amis de Nino. Juste avant mon arrestation, ma femme et moi-même nous avons joint sont épouse et sa fille pour leur adresser nos condoléances les plus sincères. Sans oublier un grand courage à eux. Nino, malheureusement, ne connaîtra pas son petit-fils, cet attachement perdu me peine énormément. J'espère qu'il grandira avec l'image d'un grand-père remarquable. Voilà, ma lettre est terminée, à toi Nino, au revoir et à jamais d'arrangements, ton ami Julio qui t'embrasse.

MALEK KHIDER

QI de Bois d'Arcy
le 15 septembre 2010

Bonjour à *L'Envolée*,

C'est toujours avec un très grand plaisir, que j'écoute votre radio, sans oublier les potos qui sont avec moi. Par la même occasion, ils vous saluent tous. Pour nous ici, et grâce à dieu, ça va. La santé et le moral sont à nos côtés. Le sport, la lecture, les parloirs et la solitude nous accompagnent au quotidien. Dans l'ensemble, on tient le cap, pour ne pas couler. En gros ça va bien, l'espoir est en nous, et les familles vont bien, dieu merci. J'espère que pour tous les braves potos qui sont dans les autres QI il en est de même. Courage à eux et à leurs familles. Courage aussi aux autres braves potos et aux familles qui souffrent aussi. J'adresse également un très grand courage à toutes les femmes en prison. Je sais que pour elles ce n'est pas toujours évident. À toutes ces braves femmes, gardez la pêche, et surtout le moral, qui est le facteur le plus important. Gardez l'espoir et surtout la santé. Des gens, des amis, vos familles, vous aiment et vous attendent.

MALEK KHIDER

« L'ABUS DE POUVOIR COMMENCE AU GREFFE,

Maison d'arrêt de Fresnes
le 16 septembre 2010

Salut l'équipe,

Je vous écris pour la deuxième fois, et ce ne sera pas la dernière, car il y a tellement de choses à dire sur l'administration pénitentiaire, qu'un livre grand volume ne suffirait pas.

Alors, hier, j'ai eu un parloir avec ma mère et mon fils de trois ans. Mon fils jouait avec moi, il était assis sur mes genoux. Et d'un coup, la surveillante-censure qui s'occupe du courrier (et dont tout le monde se plaint) est venue face à nous en disant : *« Je regarde car j'ai entendu du bruit. »* Ma mère et moi lui avons fait remarquer qu'il y avait un enfant et que c'est normal qu'il y ait du bruit. Elle est restée quand même face à nous, comme un gendarme (peut-être que c'était un rêve pour elle). Je lui ai demandé ce qu'elle nous voulait. Elle nous regardait et disait : *« Eh ben, je regarde. »* Je lui ai fait remarquer qu'elle nous gâchait le parloir et qu'elle devait nous laisser tranquilles, et je me suis emportée : *« On verra ça tout à l'heure. »* J'ai fini mon parloir en signifiant à mon fils que si j'avais crié avec cette méchante dame c'est parce qu'elle m'avait fait une piqûre qui m'avait fait très mal, pour ne pas le traumatiser. Car mon fils croit que je suis dans un hôpital médical ! Voilà, je suis sortie du parloir, il y avait une gradée. Je voulais lui parler pour lui expliquer ce qui s'était passé. Elle m'a répondu : *« C'est pas le moment. »* Je suis passée à la fouille, je suis remontée sur la coursive, et là, je vois Monsieur Lévy, chef de détention. Je lui dis : *« Ça tombe bien, je voulais vous voir. »* Et il m'a crié dessus en me disant : *« Il y en a marre de vous. »* Il m'a bousculée en me prenant le bras. Je lui ai dit : *« Vous ne savez même pas ce qui s'est passé. De plus, vous n'avez pas le droit de faire ce que vous faites. »* Il m'a répondu que je n'avais qu'à écrire au contrôleur des prisons, puisque j'ai l'habitude. Je lui ai répondu que c'était des droits et qu'en aucun cas je ne devais subir ce genre de réflexions. Il m'a enfermée en cellule.

J'ai demandé à voir la directrice pour m'expliquer, car c'est grave tout ça, parce que un enfant sur les genoux de sa mère, faut arrêter d'abuser. Ici, comme dans la majorité des prisons, ils n'ont peur que de ceux qui sont signalés comme suicidaires et ont un traitement. Et ce n'est pas mon cas, alors je dois subir les conséquences de ma grande gueule, je suis la femme à abattre, ils n'aiment pas les gens qui sont une tête pensante, surtout ici, vu qu'il n'y a que des mouchardes. L'administration est arrivée à un degré de non droit qui devient dangereux pour nous. De plus, une grosse partie du personnel sait que ce n'est pas normal ce qui se passe. Mais personne ne dit rien, faute de soutien, ce qui est la même pour nous. Comme on dit, l'union fait la force. Pour ma part, avec ou sans alliés, je me battrai jusqu'au bout. Je ne suis privée que de liberté, et le revendique haut et fort. Résultat de tout ça, je n'ai toujours pas vu la directrice, et je lui ai envoyé un courrier, ainsi qu'au contrôleur des prisons. Et vous.

J'allais oublier, suite aux propos tenus par le chef de détention, je lui ai dit que j'allais faire une tentative de suicide, car c'est le seul moyen de se faire entendre. Il m'a dit : *« Faites. »* Vous vous rendez compte ! Je comprends pourquoi le taux de suicide est élevé. Choses que j'ai faite hier soir. J'ai pris vingt-trois comprimés que le médecin m'avait donné pour mon dos. J'ai appelé le gradé du soir, en lui disant que ça faisait un quart d'heure que je les avais pris, et en lui demandant d'appeler le médecin. Le médecin est venu, il m'a dit qu'il avait appelé le service anti-poison et m'a donné du charbon à boire pour absorber. Il m'a dit que j'allais avoir une diarrhée importante avec des nausées, ce qui est vrai, j'ai passé la nuit aux toilettes et la journée aussi. J'ai des douleurs au niveau du ventre et très mal à la tête.

Si j'ai fait ça, c'est pour crier mon désarroi. Je ne suis pas suicidaire, mais il fallait que je le fasse pour que cela soit signalé. Car cela fait un an de prison sans traitement ni suicide, et je peux vous dire qu'ils m'en ont fait beaucoup pour craquer. Mais là, fallait le faire. Car faire ce qu'ils ont fait, juste parce que ton enfant est sur tes genoux et qu'une surveillante qui manque de reconnaissance veut te faire du mal gratuitement. Je n'ai pas de mots assez puissants pour dire. Voilà tout ce qui s'est passé, et comme toujours leurs versions varient. Tantôt c'est du violon, tantôt c'est la politique de l'autruche !!! Pour ne pas changer et surtout, faut pas oublier avec tout ça, ils sont censés te réinsérer ! C'est à se demander qui doit tant se réinsérer, eux ou nous ? Réponse facile, non ? Ha, ha, ha. Et alors c'est dans ces moments-là que tu sens le placard dans toute sa splendeur.

SOUSSOU

P.S. : Je tiens à préciser qu'il n'y a que l'infirmière qui est passée me voir deux fois dans la journée, pour savoir comment j'allais. Sinon, l'administration fait comme si ça n'existait pas. Ça donne à réfléchir.

DÈS QU'ILS TE DONNENT UN NUMÉRO D'ÉCROU »

Maison d'arrêt de Fresnes
le 9 octobre 2010

Salut toute l'équipe et les invités,

Comme d'habitude, j'ai écouté l'émission, et ça fait chaud au cœur de savoir qu'il y a des gens qui pensent à nous et surtout qui comprennent ce qu'on vit. Laurent sait mieux que personne toutes les choses qu'ils nous font subir, ces bip et bip de merde. Et franchement, chapeau à lui, car cela fait pas longtemps qu'il est dehors et il fait ce qu'il peut pour ceux qui sont encore là, entre ces murs. Quoi que je pourrais dire, car lui sait tout ce qu'on peut endurer en prison, quand on fait partie des gens revendicateurs et qui ne se laissent pas faire. Vous avez trouvé une personne, Laurent, pour dire les choses réelles, car il a subi tout ça. Merci à tous de penser à nous, car comme il le dit, tu attends le vendredi avec impatience pour écouter et savoir que ça bouge un peu pour nous, car vous en parlez de l'extérieur, et cela pour un prisonnier c'est beaucoup. J'ai beaucoup apprécié son texte et je souhaite qu'il marche, car cela vient du cœur, et surtout du cœur du mitard. C'est un carton.
Voilà, pour moi, toujours pareil. Ils me cherchent, mais grâce à dieu, je tiens le coup et quoi qu'il arrive, je leur dirai toujours haut et fort ce que je pense. Je voulais dire à l'avocate qui était là hier, Laure, c'est bien ce qu'elle fait pour les handicapés dans les prisons, mais il y a beaucoup d'autres personnes, qui ne sont peut-être pas handicapées physiquement, mais qui ont besoin d'aide aussi. En vérité, tous les prisonniers et les prisonnières ont besoin d'aide et de gens qui viennent voir ce qui se passe dans les prisons françaises. Et surtout, faut venir par surprise. Car comme l'ont dit les invités, ils savaient de quoi ils parlaient : l'AP, dès qu'elle sait que quelqu'un vient de l'extérieur, ils choisissent quel prisonnier doit être là, souvent c'est les plus calmes et faux-culs, car les révoltés on les oriente ailleurs, car comme vous savez, ils préfèrent que leur merde reste ancrée entre leurs murs.
Dans la vie de tous les jours, s'ils pouvaient nous écraser ces cafards, ils le feraient sans aucun remord. Ce qu'il faut dire c'est que les matons traitent les prisonniers comme de la merde, et le mot est faible. Et que l'abus et pouvoir commence au greffe, dès qu'ils te donnent un numéro d'écrou. Et malheur à toi si tu te révoltes, pour justifier leurs abus, ils t'accusent d'être un élément perturbateur, d'être impulsive, agressive, et j'en passe des conneries. Sans oublier qu'avec tout ça, c'est sensé nous réinsérer, je ne sais pas s'il faut rire ou pleurer, tu te rends compte des mots qu'ils emploient sans savoir le sens même de ce que ça veut dire. Alors cher maître, j'espère que tu vas venir à la MAF de Fresnes. Je m'appelle Sebaa Souhila, cellule 109. Et je vous dirai comment ils nous traitent, sans avoir peur d'eux. Mais faut venir et demander à me voir. Là, vous serez servie !
Bisou à tous

SOUSSOU

P.S. : je m'excuse de l'écriture et des fautes, mais quand je devais aller étudier, et bien, fallait charbonner, ha ! ha !

« JE SUIS TOUJOURS AUSSI RÉVOLTÉE CONTRE CETTE ADMINISTRATION ABUSIVE »

Maison d'arrêt de Fresnes
le 2 octobre 2010

Salut à toute l'équipe et aux invités,

Je suis toujours aussi révoltée contre cette administration abusive et sans aucune morale. Ils font tout pour me faire craquer, mais avec le soutien de ma famille, je tiendrai le coup quoi qu'ils puissent faire ; je dirai et dénoncerai leurs abus.
J'ai écouté l'émission hier : l'invité qui parlait de son ami malade, mourant, ça m'a fait mal – et plus encore parce que dans mon affaire, une salope qui nous accable moi et ma soeur en disant des conneries, eh bien la juge d'instruction l'a libérée parce qu'elle est malade ! De quoi ? Pendant huit mois d'incarcération, elle a fait croire qu'elle avait un problème de dos, et c'est grâce à ça qu'elle est sortie. Tu te rends compte : un mec qui est mourant, dont les médecins disent qu'il n'est pas apte à rester en prison, ils s'en foutent, et là des juges libèrent une mythomane ! C'est le monde à l'envers ! Moi, je suis là pour des vols à la ruse sur l'aéroport de Roissy et à Paris, et je suis en procédure criminelle; de plus, les victimes ont déposé plainte contre X, il n'y a pas de personnes vulnérables impliquées, pas de violences, juste des connards et des connasses qui me font passer pour la chef – de quoi, j'aimerais le savoir – ; en plus, la plupart des gens qui sont dans mon affaire, c'étaient des ami(e)s de longue date. C'est aberrant comme les gens peuvent mal se comporter à la simple vue d'un policier ! Mais bon: tout a une fin, et le fait d'avoir un casier, tu le paies toute ta vie, alors que le passé n'a pas d'avenir; mais ça, les juges, ils s'en foutent ! Sinon, je souhaite que le mec qui est mourant sorte au plus vite, inch' Allah, et courage à lui ainsi qu'à d'autres qui sont dans le même cas.
Que dire de plus: continuez à faire ce que vous faites, même si on se dit parfois que ça bouge pas trop ; du moins, pas assez vite. Et bien une goutte dans un océan, c'est mieux qu'un muet à vie.
À la prochaine

SOUSSOU

PROCÈS DE PULP

COMPTE RENDU

Le 21 juin 2010 commençait devant la cour d'assises d'Évry le procès en appel de Pulp. Nous y avons assisté, d'abord parce qu'une présence amie dans un tribunal – par définition hostile – est toujours un soutien non négligeable. Et puis parce que ce procès était fondé sur un dossier policier très, très mal ficelé – comme si souvent les « débats » auraient dû aboutir à un acquittement… Mais c'était oublier que la justice se moque totalement de la logique, et que, main dans la main avec la police, elle n'hésite jamais à imposer son arbitraire même face à l'évidence : l'appel a confirmé la peine prononcée en première instance : dix-huit piges.

Maison d'arrêt de Nanterre
le 27 juin 2010

Salut à toute l'équipe,

Déjà encore merci pour votre soutien. J'ai pu écouter l'émission de vendredi grâce à mon nouveau poste.

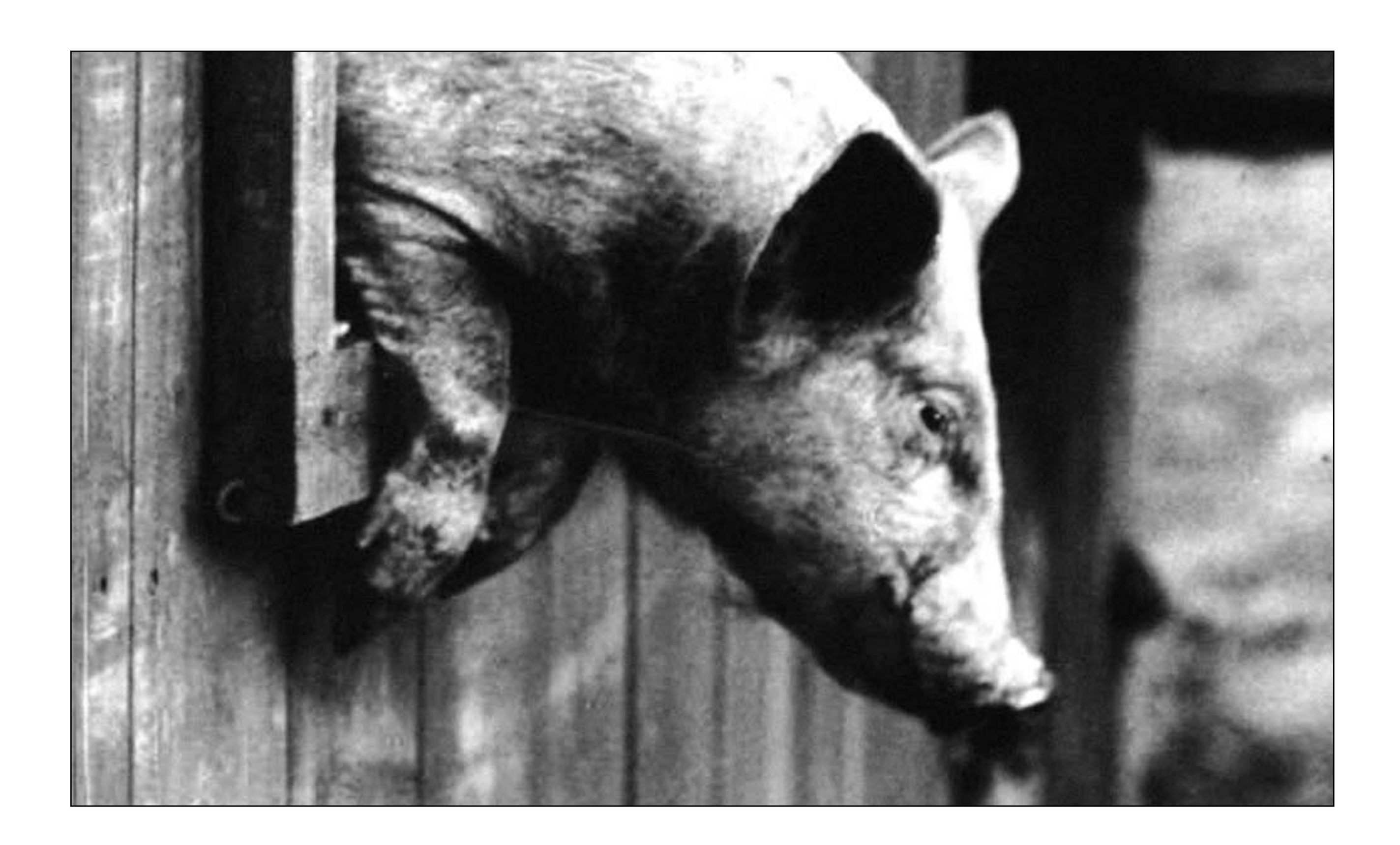
Le nom de mon autre avocate, qui est là aussi, c'est Me Agnès Moron, et j'ai aussi Me Delphine Boesel pour le volet détention (type DPS et autres). Pour le procès, je sais qu'en étant objectif mes avocates ont marqué des bons points, mais je suis et j'ai même refilé à Mme Pulp la même chose, à savoir quoi qu'il se passe – je suis condamné ou acquitté – ça ne me fera pas oublier que le mal a déjà été fait et ce depuis 2006.

Mais bon, c'est aussi un mode de préservation. Mais je dois être acquitté, bien entendu. Je ne vais pas revenir sur papier à toutes les choses qui se sont passées, mais me propose à venir chez vous le premier week-end après ma libération. Mais je sais pas quand.

Y a pas d'arrangement,

FCD

PULP



« MOI, LES COUPABLES, JE LES SENS, ET J'AI SENTI TOUT DE SUITE QUE LE COUPABLE C'ÉTAIT PULP »

LE FLIC MATEUS, À LA BARRE

En 2006, en première instance, Pulp s'était présenté libre au tribunal : le juge d'instruction n'avait rien dans le dossier qui lui permette de le maintenir en détention. Ça n'avait pas empêché la cour de lui coller dix-huit ans, et il avait fait appel. Censé durer quatre jours – une simple formalité –, le second procès avait débuté en janvier 2009 à Évry. Le président avait même poussé le vice jusqu'à verser au dossier des éléments à charge provenant d'autres affaires en cours. Pas de bol : Mateus, le flic en charge de l'enquête, s'était laissé aller à déclarer – le con – avoir rédigé un faux procès verbal pour faire plonger Pulp, précisant toutefois que c'était *« pour les besoins de l'enquête »*. L'avocat général l'avait d'ailleurs félicité : *« Vous avez toute mon estime, vous êtes un excellent policier. »* Dupont-Moretti – l' avocat de la défense – avait demandé que cette histoire de faux procès verbal soit actée. Craignant une cassation, le président avait décidé de suspendre définitivement l'audience et de reporter le procès en juin 2010.

L'affaire, c'est un homicide devant une boîte du XIIIème arrondissement de Paris, le 30 octobre 1999, un soir où Pulp s'y trouvait. Il y a eu une bagarre entre des vigiles et des clients. Le chef des vigiles est mort, tué d'un coup de fusil à pompe, un autre a été blessé. Le fameux Mateus, chef de la 3e division de la police judiciaire du XIVe (1), secondé par un certain Laurent Bonnet (2), ont embarqué quelques personnes, et deux ou trois ont été entendues par le juge d'instruction, puis incarcérées. Depuis quelque temps, les flics cherchaient à accrocher Pulp, estampillé « grand banditisme ». Bonnet, qui était déjà sur une affaire taillée sur mesure pour le serrer, tenait là une autre occase de parvenir à ses fins. Les interpellés ont donc été reconvoqués, et – comme par hasard – toutes les nouvelles dépositions désignaient Pulp comme le tireur. Quelques jours plus tard, ils sortaient de prison et Pulp était incarcéré. Le dossier policier était bouclé.

Juin 2010 : Dès le début du procès, le président précise qu'il refuse que d'autres affaires soient évoquées, tout comme les pièces du dossier annulées – telles que le procès-verbal de la

LA COUR D'ASSISES

Une cour d'assises se compose d'un président, de deux assesseurs, de jurés (neuf en première instance et douze en appel), d'un avocat général, des avocats de la partie civile et de ceux de la défense. Il y a une alliance de fait entre les parties civiles, l'avocat général et le président. Tout se passe dans un climat d'entente, voire de bonne humeur, puisque la plupart des avocats de la défense font le canard et cirent les pompes au président sous prétexte de « donner une bonne image » et de ne surtout pas énerver les juges et les jurés. C'est contre tout ce beau monde que l'accusé doit se défendre. Leur courtoisie de façade n'empêche pas ces cours d'assises de prononcer de très longues peines avec le sourire, à l'issue d'un « procès équitable ». On élimine poliment.

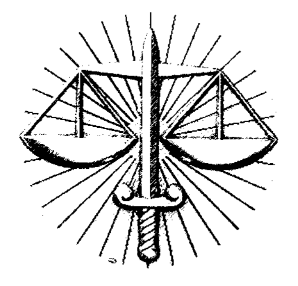

Quelqu'un de bien avec qui on peut discuter...

garde à vue de Pulp, invalidé pour tout un tas de défauts de procédure. La partie civile et l'avocat général ne se sont pourtant pas privés de revenir sur ces histoires pour impressionner les jurés. Tous les témoins importants sont absents. Quant à ceux qui ont accusé Pulp pour arranger les keufs, ils se connaissent tous et sont plus ou moins liés à la boîte de nuit et à la société de sécurité, voire à la police. Le principal suspect de la première vague d'interpellations n'est pas là : entre temps, il a monté une école de karaté en Thaïlande. Les avocats font remarquer qu'il aurait suffi de l'entendre en visioconférence ; Mateus rétorque que ce témoin ne doit pas être suspecté, car c'est quelqu'un de bien avec qui on peut discuter : *« un ancien moine Shaolin »*. Les témoins dont l'interrogatoire pourrait disculper Pulp ne sont pas là non plus, mais la cour ne s'en soucie pas. Un expert en balistique avait établi que la seule arme retrouvée – un fusil à pompe appartenant au karatéka – était bien celle qui avait tiré sur le vigile. Cet expert – un ancien flic qui a dû subir des pressions hiérarchiques pour se taire – n'a pas été convoqué par le parquet. Deux autres expertises ont été diligentées. L'une des deux a encore abouti à la même conclusion. Pour dissiper le malaise, Mateus crâne : *« Moi, les coupables, je les sens et j'ai senti tout de suite que le coupable, c'était Pulp »*. Un témoin raconte les pressions qu'il a subies et déclare qu'il ne reconnaît pas ses déclarations dans les procès verbaux ; Alex Ursulet, l'avocat des parties civiles, réplique que s'il a signé son procès verbal, c'est quand même bien qu'il l'a relu. Rappelons que cet avocat s'est taillé une petite notoriété avec le livre *Pourquoi me tutoyez-vous ?* Interpellé pour une infraction en scooter, il s'était retrouvé en garde à vue, et comme il ne peut jamais s'empêcher de faire le malin, les flics s'étaient un peu amusés avec lui et l'avaient traité comme n'importe qui : menottes, fouilles, insultes. Outré, il avait alors pondu un véritable réquisitoire contre la police nationale, ses méthodes scandaleuses, son arbitraire et sa fâcheuse tendance à faire signer des procès verbaux sans qu'ils soient relus. Au procès, ce guignol semble avoir tout oublié.

Comme pour reconnaître qu'il y a doute, le chef d'inculpation est requalifié d'assassinat en coups et blessures ayant entraîné la mort. Vide évident du dossier, mensonges flagrants des flics, absence des principaux témoins : même les gendarmes de l'escorte avaient glissé à Pulp qu'il devait être acquitté. N'empêche, les jurés ont trouvé Pulp trop dur : si on ne s'effondre pas, c'est qu'on est coupable.

NOTES :

1. Aujourd'hui relégué au service des voitures volées.
2. Toujours en place dans la même brigade.



Maison d'arrêt de Nanterre
le 29 juin 2010

Salut à toute l'équipe,
Comme vous devez déjà le savoir, j'ai pris dix-huit ans et on m'a changé la qualification, de tentative d'assassinat en violence volontaire. Bref un procès pour rien. Et pourtant ce n'est pas faute d'avoir fait sortir la vérité. Et bien non, en deux heures trente c'est moi le coupable.
Encore une fois je tenais à vous remercier d'être venus. Mais ça sera pas pour tout de suite, mon passage à la radio.
Je vais vite bouger de Fresnes pour aller à Nanterre et essayer d'aller en centrale le plus vite possible, soit St Martin-de-Ré ou Poissy. Je vois ça avec Mme Pulp.
Allez les amis, force, courage et détermination.
Et surtout pas d'arrangement.

PULP

CROIX D'BOIS CROIX D'FER
LA MASCARADE DU JURY POPULAIRE

Qu'un procès semble « bien » se passer, ce n'est pas rien pour l'accusé : pouvoir parler, ne pas se faire couper la parole, c'est déjà quelque chose. Lors du procès de Pulp, le juge avait fait bonne impression : à l'écoute, respectueux des formes et de la défense. Beaucoup dans la salle avaient commencé à espérer un acquittement de ce juge « pas aussi dur que les autres ». Résultat des courses : dix-huit ans en appel – la même en pire que lors de la première instance.

Comment ne pas y voir une stratégie ? Bien respecter les droits de la défense pour ne pas se faire emmerder sur des erreurs de procédure, être courtois pour ne pas se faire rentrer dedans… y en a qui aiment bosser tranquillou. De toute façon, les juges n'ont pas à s'en faire ; s'ils ne veulent pas assumer, ils peuvent toujours se réfugier derrière les jurés. Tout le monde peut se renvoyer la balle, on ne saura jamais rien d'un délibéré top secret. Les juges ont beau jeu de déplorer le « populisme pénal hypersécuritaire de certains jurés » quand c'est eux qui l'entretiennent au quotidien.

Au-delà de la personnalité de tel ou tel, la fonction du juge – comme celle des jurés, d'ailleurs –reste immuable ; c'est lui qui mène l'audience contre l'accusé et c'est eux qui le condamnent. Quand la défense oublie ça, ou fait mine de l'oublier, elle participe à la mascarade. Préférant s'acharner sur le proc, elle laisse ainsi penser à tout le monde (jurés compris) que le juge est hors du coup, comme une sorte d'autorité impartiale, un référent neutre en qui on peut avoir toute confiance pour trancher.

Aux assises, on se gargarise de souveraineté populaire, des jurés vont rendre justice au nom du peuple français : *« La souveraineté populaire, c'est extraordinaire : vous venez avec vos vies, vos qualités, vos défauts ; et à côté il y a des professionnels du droit. C'est cet équilibre qui rend la justice. Il nous faut six hommes et six femmes libres pour mettre un terme à ce dossier »* (Dupont-Moretti). Quand ils assènent des peines éliminatrices, on n'est pas loin des exécutions en place publique. Misérables jurés à qui la justice – défense comprise – feint de donner un grand pouvoir, une grande responsabilité quand ce ne sont que les marionnettes d'un mauvais spectacle. Sélectionnés comme des bêtes d'élevage – il faut avoir plus de 23 ans, savoir lire et écrire, ne pas être sous tutelle, ne pas avoir été condamné pour crime et délit à plus de six mois de prison ou à la privation des droits civiques – ce sont eux qui votent les lois, puisqu'ils sont tirés au sort sur les listes électorales. Ils ne dérangent pas – ou trop rarement – la justice dans sa vocation d'élimination sociale. Dressés à voir des monstres en face d'eux, bien peu courront le risque d'en laisser passer un entre les mailles du filet ; bien peu prendront une réelle décision par eux-mêmes. Julia, jurée au procès de l'évasion de Fresnes en 2008, évoque le conformisme des décisions : *« ma mère a été jurée, ma grand-mère aussi, et moi aussi à 23 ans. Toutes les trois, on a eu le même sentiment : dans une assemblée, sur dix personnes, huit pensent pareil que le plus fort et deux différemment »*.

MISÉRABLES JURÉS À QUI LA JUSTICE – DÉFENSE COMPRISE – FEINT DE DONNER UN GRAND POUVOIR, UNE GRANDE RESPONSABILITÉ, QUAND CE NE SONT QUE LES MARIONNETTES D'UN MAUVAIS SPECTACLE.

Au cours de ces procès d'assises, une rapide observation permet de se rendre compte que globalement, le juré se fait chier : il ne comprend rien au droit (qui le lui rend bien) ; consacre énormément d'énergie à donner l'impression qu'il suit ; dessine pour faire semblant de prendre des notes ; fait sa liste de course… Il se concentre pendant une journée ou deux sur les peintures de la salle ; regarde le public, puis finit par se plonger dans le dossier quand il s'agit d'armes, de téléphonie mobile, d'expertises en tout genre … bref tout ce qui peut lui rappeler quelque chose qu'il connaît : *Derrick* pour les vieux jurés, *Les experts à Miami* pour les plus jeunes. Ils se transforment alors en Sherlock à deux balles et refont l'enquête en espérant y découvrir le pot aux roses ; et plus la défense insiste sur les failles de l'enquête, le vide du dossier, l'instruction approximative, les sales manoeuvres de la police, plus les jurés endossent la panoplie du petit enquêteur. Ils se prennent pour des psys, face à qui l'attitude du prévenu n'est jamais la bonne. si tu fais la gueule, t'es un bad-boy ; si t'es gentil, t'es sournois et manipulateur ; si tu bronches pas, t'es coupable. Même s'ils ont fini par comprendre que le juge d'instruction désigne les experts à sa convenance, c'est trop tard : ils sont déjà devenus des experts.

L'avocat a beau rappeler aux jurés qu'on n'est pas au café du commerce, cela ne change rien : pour une fois, ils ont la vie de quelqu'un (pas la leur) entre les mains ; et sont tout à l'ivresse de ce pouvoir. Il n'y a pas plus de bon jury que de bon juge.





UNE SAISON BLANCHE ET SÈCHE

PETITES CHRONIQUES D'UN ÉTÉ SÉCURITAIRE

À Grenoble, dans la nuit du 15 au 16 juillet 2010, deux hommes soupçonnés d'avoir participé au braquage d'un casino sont pris en chasse par la police ; des coups de feu sont échangés. Ils sont finalement rattrapés par la police à La Villeneuve, le quartier d'origine de Karim Boudouda. Karim reçoit une balle dans la cheville, puis il est achevé à terre d'une balle dans la tête. S'ensuivent deux nuits de colère au cours desquelles des tirs visent des policiers. Le dimanche 18 juillet, une cinquantaine de gens du voyage attaque la gendarmerie de Saint-Aignan à coups de haches et de barres de fer pour protester contre la mort de Luigi Duquesnet tué par un gendarme après avoir prétendûment forcé un barrage. Comme d'habitude, les journalistes n'ont pas manqué – en fidèles porte-parole du pouvoir – d'entretenir les fantasmes sur la délinquance et l'immigration en brossant du mort un portrait dégueulasse. À Grenoble comme à Saint-Aignan, les révoltes ont été déclenchées par l'exécution d'un « délinquant », un homme que l'État et ses annexes se sont ingéniés à nous présenter comme un épouvantail... un homme à abattre. Ce qui a déclenché la révolte, ce n'était donc plus seulement la violence de la police contre des innocents mais aussi la brutalité de la justice et de ses représentations, le ras-le-bol de l'impunité de la classe dirigeante, des riches et de ceux qui les défendent tandis que les petits voleurs prennent des peines toujours plus longues et pourrissent en prison – quand ils ne sont pas abattus comme des chiens.

Pour l'État, ces deux révoltes ont été l'occasion de déclarer une nouvelle fois la guerre aux délinquants en annonçant une série de mesures exceptionnelles renforçant l'appareil répressif, judiciaire et administratif. Si guerre il y a, il faut préciser qu'elle est asymétrique : d'un côté la loi, avec des armes, des effectifs nombreux et organisés ; de l'autre des morts.

Non, la peur n'a pas changé de camp, et le gouvernement surmédiatise les moindres réactions de colère – quitte à les inventer de toutes pièces – aux méfaits de ses chiens de garde pour justifier un contrôle toujours plus étroit, une répression toujours plus dure... et l'impunité de dépositaires de l'autorité publique qui blessent et tuent de plus en plus souvent.

Lorsque l'État réaffirme son monopole de la violence, c'est d'abord les catégories dont l'assassinat par la police suscitera le moins de réaction qui sont visées : les gens du voyage, les étrangers, les délinquants ; en fait, avant tout les pauvres, le plus souvent d'origine étrangère. Mais ce qui touche pour le moment une partie de la population ne demande qu'à s'étendre à d'autres catégories. Il s'agit d'inventer les moyens de lier les situations, de déconstruire l'idéologie sécuritaire et de créer des solidarités.

« TU FERMES TA GUEULE DEVANT TON PATRON DE PEUR DE PERDRE TON BOULOT, TU FERMES TA GUEULE DEVANT LA POLICE POUR NE PAS ALLER EN PRISON »

INTERVIEW DES PROCHES D'UMÜT, TUÉ PAR LA POLICE

Le 18 avril, Umüt Kiran, 18 ans, est abattu par la police suisse. Après un vol de voiture chez un concessionnaire commence une véritable traque. L'autoroute est mise sous contrôle, une voiture et une herse bloquent les voies d'un tunnel, le piège se referme... La voiture ralentit. Un policier tire, une à une, sept balles au fusil mitrailleur sur ses occupants sans arme.

Au nom de la sécurité d'un paradis pour riches, la police suisse n'a pas hésité à loger une balle dans la tête d'Umüt. Il n'y a pas de peine de mort dans la constitution suisse ; pourtant, les voleurs sont exécutés en pleine rue. Entendu par un magistrat, le policier, juge et bourreau improvisé, a retrouvé son poste deux jours plus tard. Alors qu'il venait chercher le corps de son frère jumeau, Erdal a été interpellé et emprisonné à Fribourg. Umüt était originaire de Vaulx-en-Velin, dans la banlieue lyonnaise. Cette ville qui cristallise les fantasmes sécuritaires des Suisses reste surtout attachée aux luttes des jeunes d'origine immigrée et à celles des quartiers populaires. En 1983, c'est de là qu'est partie la marche pour les droits et l'égalité, qui était déjà une réaction des habitants de Vaulx-en-Velin à un crime policier. En 1990, c'est encore l'assassinat d'un jeune du quartier par la police qui a déclenché plusieurs nuits de révolte. La « politique de la ville » et les différentes « opérations de réhabilitation » n'ont pas changé le quotidien de ses habitants.

Loin des discours d'experts ou de militants qui ne vivent ni la réalité des banlieues pauvres ni la répression avec la même intensité, la famille d'Umüt Kiran cherche à partager son expérience, ses réflexions pour être plus nombreux à se battre contre la répression. Nous retranscrivons ici un entretien avec le grand frère, la mère et le père d'Umüt.

ILHAN : Dans cette affaire, il y a deux enquêtes. Une première pour homicide et la deuxième pour vol de véhicules. En ce qui concerne le policier qui a tiré, il n'y a pas eu de garde à vue, il a juste été entendu par ses collègues, l'enquête a duré deux jours. Le policier a pris un congé parce que psychologiquement, pour lui, c'était dur… et il a repris son travail, il patrouille normalement. Concernant l'enquête pour vol : l'un des suspects est incarcéré depuis avril 2010, il est à l'isolement, sans droit de parloir… D'un côté, on a un tueur – les faits sont là – qui est en liberté, bénéficiant d'un soutien pas possible. Et de l'autre, un suspect pour vol de voiture qui pourrit en prison, isolé, objet de toutes sortes de pressions. Plus sa peine sera dure et exemplaire, plus ils pourront justifier l'assassinat d'Umüt : c'est leur stratégie. Le libérer, ce serait reconnaître qu'ils ont tué une personne pour rien. Le policer, seul, a intercepté, exécuté mon frère. Il a fait l'enquête, le bourreau. Il a fait son devoir ! Certains responsables politiques suisses disent que s'il avait laissé passer le véhicule, le policier aurait pu être suspendu. Tous les jugements les acquittent ; pourquoi ils s'inquiéteraient ? Ils savent qu'ils sont couverts. Pour eux une voiture a plus de valeur qu'un être humain. Quand on ferme les yeux sur une chose pareille, c'est que demain ça ne les dérangera pas d'en tuer d'autres.

LA MÈRE D'UMÜT : J'ai appelé le juge Thormann : « Monsieur, j'ai perdu un fils et l'autre est enfermé, c'est très dur pour nous. Donnez-moi une autorisation de le visiter. Vous êtes père, vous pouvez me comprendre. » Il n'a pas voulu, car soi-disant, il pouvait perdre son travail… « Mon fils a perdu son jumeau qui a été assassiné par votre police. Et vous risquez de perdre votre boulot ? Alors que vous laissez la liberté à son assassin. Et là vous ne perdez pas votre boulot ! » Comment peut-il dormir tranquille ? Je préfère un mendiant.

ILHAN : Alors que le droit de visite est donné par la cour suprême suisse. Normalement on devrait avoir une heure par semaine.

LA MÈRE D'UMÜT : Pourquoi Erdal est-il en prison alors que l'assassin d'Umüt est libre ? C'est à cause du juge. Les policiers peuvent tuer parce qu'il n'y a pas de justice. Le juge est là à côté de la police. Le procureur est là à côté de la police. Mon fils est peut-être allé voler une voiture, peut-être qu'il a fait une connerie, mais ce n'est pas une raison pour le tuer, pour lui mettre une balle entre les deux yeux. Aujourd'hui, pour moi, vivre ou mourir, ça m'est égal.

ILHAN : C'est tombé sur mon petit frère, mais ça aurait pu tomber sur quelqu'un d'autre (1). Comment se battre contre ce fléau ? En combattant on peut sauver des vies. C'est pas possible de se faire tirer comme des lapins. En face, le flic est soutenu par ses collègues et par des partis politiques. C'est lui la victime ! Un journal a eu le malheur de nous laisser nous exprimer, ça a été critiqué partout. Par contre, un député suisse qui dit que le policier a fait son travail : « Si j'avais eu quinze balles dans mon chargeur, je l'aurais vidé », ça c'est normal ! En Suisse, soi-disant, la peine de mort n'existe pas, et pourtant elle est rétablie – sans procès. C'est plus pratique ; un accident courant ! On oublie que ce soir-là, peut être qu'il y a eu un vol, mais il y a eu un meurtre. Le meurtrier est libre et celui qui est suspecté de vol est en prison. Le devoir des policiers, c'est de protéger les



riches. Il ne faut pas toucher à leurs biens ; c'est le plus grand crime que l'on puisse commettre. C'est comme au Carrefour de la Part-Dieu, les vigiles ont tué un SDF parce qu'il avait volé une bière. Ils l'ont étranglé, ils l'ont senti mourir. C'est pire. Et ils ont retrouvé leurs postes. Le message : « On peut pas voler chez Carrefour » ; il n'y a aucune révolte derrière, donc ils peuvent continuer. Nous n'avons pas de chaînes visibles, mais finalement on est emprisonnés.

Pour les gens, ça devient normal que les policiers frappent, tuent. Si tu veux t'interposer, témoigner, tu peux recevoir des coups, avoir des problèmes. Donc personne ne dit rien, et eux ils ont la voie libre, ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent. Ils montrent leur brassard et tu n'as plus qu'à fermer ta gueule. La parole d'un flic, parce qu'il est assermenté, a raison de tout. Assermenté ! Pourquoi ne pas donner la possibilité à des personnes de voter dix fois ; c'est exactement pareil. Leur parole est la vérité et la nôtre celle de délinquants. J'ai moi-même été inculpé d'outrage et coups et blessures à agent en 2008… J'ai pris trois mois avec sursis parce que je n'étais pas au chômage et que j'étais primaire, pourtant j'avais des certificats médicaux et trente-cinq jours d'ITT. Et il ne fallait surtout pas que je fasse appel car j'aurais pris plus pour avoir eu l'audace de remettre en cause la parole des dépositaires de l'autorité publique. En plus j'ai dû indemniser les policiers qui m'avaient tapé. Tu fermes ta gueule devant ton patron de peur de perdre ton boulot, tu fermes ta gueule devant la police pour ne pas aller en prison. Théoriquement, la justice, ça marche avec des preuves, mais l'assermentation pallie l'absence d'éléments. Aujourd'hui, je suis connu des services de police, récidiviste. Le juge en a remis une couche : « Ça plane sur votre tête pendant cinq ans ». C'est lui le vrai responsable. Il n'y a pas de juge indépendant. Les flics et les juges travaillent ensemble. Avant, les gens avaient tendance à croire qu'il y avait une justice, que si ça c'était pas bien passé, c'est qu'ils n'avaient pas apporté les éléments suffisants, pas eu le bon avocat… À force, on prend conscience.

« LA PRESSION DE LA POLICE DEVIENT IRRESPIRABLE ; ON A PLUS PEUR D'ELLE QUE DE N'IMPORTE QUOI D'AUTRE. »

Dans la police, ils prennent pas mal de jeunes stagiaires. Dans un premier temps, la BAC fait une arrestation musclée, chauffe la place, construit la provocation. Les stagiaires arrivent et se retrouvent dans une situation ingérable. Ils ont l'impression que s'ils ne réagissent pas, ils vont se faire péter la gueule. Ce que j'ai pu voir, c'est que c'est un noyau de policiers qui met la pression sur les autres.

LA MÈRE D'UMÜT : Quand les policiers ont attrapé l'un des jumeaux et ont frappé Ilhan, tout le monde criait. Les jeunes du quartier ont forcé la porte du commissariat. Je suis entrée pour leur dire d'arrêter. J'ai demandé aux policiers pourquoi ils avaient arrêté mon fils. Ils nous ont frappés, insultés, mon mari et moi. Ils ont joué avec notre honneur. J'ai voulu porter plainte, mais ils m'ont menti. Il faut arrêter ce système, j'ai honte pour la démocratie française. Les jumeaux avaient seize ans à l'époque, ils étaient mineurs ; les parents n'ont pas le droit de taper leurs enfants, et pourtant la police le fait. Ils provoquent les jeunes dans le quartier, et après il faut les payer ; c'est du vol professionnel ! Je suis dégoutée de tout. Pourquoi un policier frappe ? Parce qu'il n'est jamais puni par les juges.

ILHAN : Vaulx-en-Velin est très proche de Lyon. Avec l'extension des grandes villes, ça devient très intéressant. Ils veulent virer les pauvres. Ils veulent changer de population, de classe. Mais nous, on veut pas partir, on est nés ici, on a grandi ici. La pression de la police devient irrespirable ; on a plus peur d'elle que de n'importe quoi d'autre. Pourtant je travaille normalement, il ne devrait pas y avoir de raison. Un contrôle peut trop vite mal tourner ! C'est incroyable, mais quand on a plus de nouvelle de quelqu'un, on pense tout de suite qu'il a eu des problèmes avec la police ! Il vaut mieux pas habiter dans les cités, surtout si t'es immigré, c'est encore pire. On est devenu la cible, même au travail on est considéré comme : « ces gens-là ». On représente le mal de la France. Presque, on serait responsables de la crise ! Avec toutes leurs mesures sécuritaires, ils essaient de maîtriser la classe ouvrière de demain; ils nous formatent pour nous rendre dociles : « Tu fermes ta gueule et tu obéis ».

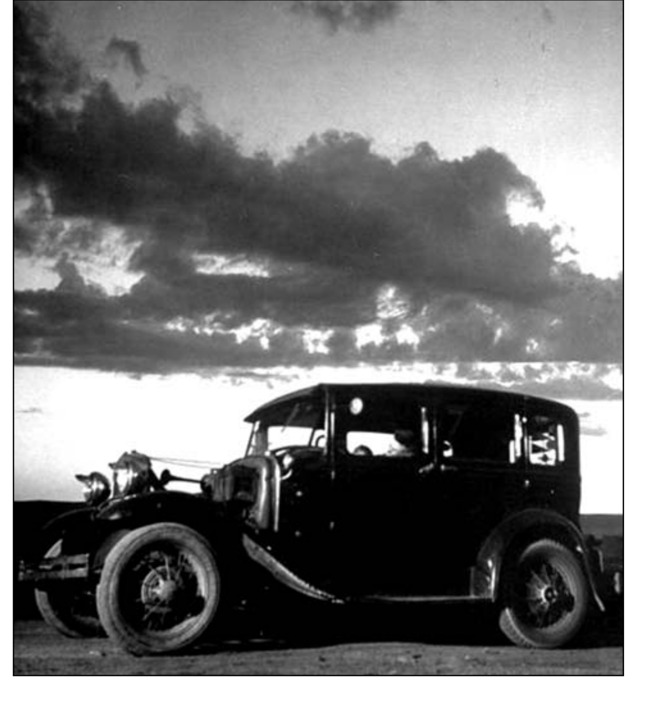
Avant, quand il y avait des émeutes, c'était un problème de société, aujourd'hui c'est un problème de délinquants. Lors des manifestations, il y a plus de policiers que de manifestants ; tu ne peux plus bouger d'un poil. Une simple manif peut tourner au drame, à des arrestations sur de simples accusations. À Villiers-le-Bel, par exemple, sans preuves matérielles, sur la base de témoignages anonymes, on peut mettre quelqu'un quinze ans en prison.

LE PÈRE D'UMÜT, réfugié politique kurde : J'ai quitté mon pays alors qu'il y avait le coup d'État. En Turquie ce n'est pas la démocratie et je n'ai pas choisi la France pour son régime politique. Par rapport à ce que j'ai vécu, par certains aspects, je trouve la France plus arriérée que la Turquie ; c'est une dictature aussi.

Ce qui est arrivé à mon fils, ça aurait pu arriver à n'importe quel jeune, peu importe son âge. Même si mon fils a commis un délit, il n'a mis en danger ni le peuple, ni menacé la vie des policiers avec une arme. Il n'y a aucune bonne raison pour arrêter quelqu'un de cette manière. Les médias exagèrent et je ne pense pas comme eux. Il existe de nombreuses façons d'arrêter quelqu'un : ils peuvent crever ses pneus, le suivre avec un hélicoptère… Ce n'est pas un juge qui a pris la décision. La police, au nom de la démocratie, a pris l'initiative, c'est la terreur : la terreur de l'État.

Il y a deux raisons à l'absence de solidarité : dans les sociétés

impérialistes, c'est l'individualisme qui prime. Les gens ont tendance à dire : « Si ça ne me touche pas, ça ne me concerne pas. » D'un autre côté, les partis de gauche ne proposent aucune alternative aux gens pour changer leur condition. Du coup les gens ne s'intéressent pas à la politique. En banlieue, il y a parfois des mouvements spontanés, mais si tu n'es pas organisé et que tu n'as pas de perspectives, tu es écrasé. Aucune organisation révolutionnaire démocratique (2) ne s'occupe de nos quartiers ; bien sûr que c'est difficile. Elles ont peur de s'engager. Elles refusent d'affronter l'État. Les forces politiques, associatives, syndicales sont contrôlées par la bourgeoisie, elles sont intégrées à la société capitaliste. Comment ces organisations peuvent-elles prétendre défendre les salariés, les habitants ? Il faut tirer les leçons des luttes populaires, de leurs victoires et leurs échecs. Quand ils tuent un Gitan, ou mon fils, par exemple, le message est clair : on peut vous arrêter, on peut vous tuer. L'État peut faire ce qu'il veut, vu qu'il n'y a pas de réaction. Il nous habitue au pire. Comme Hitler, il commence par les Gitans, les étrangers… Dans ce désert politique, l'islam, les religions jouent les pacificateurs : « C'est le destin ! » Ils remettent toujours à plus tard la lutte pour de nouveaux droits. Il faudrait accepter ce qui arrive. Le gouvernement veut faire peur aux étrangers et dit : « Si vous n'êtes pas contents, rentrez dans votre pays. » Pourtant quelqu'un qui est en France depuis trente, cinquante ans, ce n'est pas un étranger !



Si les ouvriers, les étudiants, les jeunes des banlieues s'unissaient, personne ne pourrait les empêcher de réaliser leurs projets. Il faut trouver une solution politique, car même si les jeunes cassent, brûlent tout dans les banlieues, ça ne changera rien. Tant que les forces de gauche n'auront pas de perspectives, il n'y aura pas de victoire ni d'avenir, malgré toutes les énergies qui existent.

Nos conditions de vie se sont dégradées. En banlieue, il y a principalement des précaires vulnérables. Les usines ont été délocalisées là où la main-d'œuvre est moins chère. Ici, il ne reste que des petites entreprises d'une trentaine d'employés. Ils ont réussi à casser la résistance des salariés. En contrepartie, ils nous proposent toujours plus d'objets de consommation. Quand ils nous font acheter une voiture, une maison à crédit, ils nous tiennent, et si tu perds ton travail, c'est mortel : tu perds tout.

L'individu est le produit d'un environnement qui nous pousse à être toujours plus matérialistes. Comme par exemple le fait de vouloir posséder des voitures de luxes. Ceux qui accusent les autres de voleurs sont naïfs, ils ne voient pas qui sont les vrais voleurs. Les vrais voleurs, ce sont les grands monopoles, les grands cartels, les grands propriétaires fonciers… en France et dans le monde, ils volent légalement. Alors que pour les petits voleurs, c'est souvent des erreurs de parcours, des bêtises qu'ils payent de leur liberté ou de leur vie. Quand tu touches à leurs intérêts, ils t'éliminent. Ils commencent par les étrangers, les gens en situations fragiles et après ils pourront l'élargir à l'ensemble de la société française.

LA MÈRE D'UMÜT : Pourquoi ont-ils fait ça ? Ils ont tellement de moyens à leur disposition. Les procès, la prison…

LE PÈRE D'UMÜT : Je suis contre la prison. La violence appelle la violence. Si tu es fort, tu t'endurcis, mais si tu es trop sensible ils te détruisent. Une peine de cinq ou six ans laisse des séquelles irréversibles tant sur la santé physique que psychologique. La prison isole, coupe les liens avec le reste de la société. La prison ne résout rien.

NOTES :

1. En août 2001, un chômeur français vole une voiture à Bâle pour ramener sa femme et son bébé chez lui. La police le prend en chasse. Au poste-frontière, les forces de l'ordre tirent dix-huit balles. L'auteur des coups de feu mortels sera acquitté par la cour d'assises du Haut-Rhin.
En janvier 2000, à Genève, un Rom suspecté de vol est abattu par un inspecteur de la sûreté alors qu'il tente de prendre la fuite à bord d'un véhicule. Le défunt n'est pas reconnu par la victime de la tentative de vol. L'agent de police sera condamné à huit mois de prison avec sursis.
A un terminus de bus à Neuchâtel, un contrôle d'identité tourne au drame en 1999. Un cambrioleur originaire d'ex-Yougoslavie utilise une bombe lacrymo contre l'un des policiers qui l'interpellent. Ce dernier, aveuglé, tire une balle mortelle. Il sera condamné à dix jours d'emprisonnement avec sursis.
En juillet 1997, un jeune Kosovar demandeur d'asile est abattu par un gendarme à l'aéroport de Genève. Il tentait avec deux complices de voler le sac à main d'une voyageuse. Le policier se serait senti menacé par un objet noir brandi par l'un des suspects. L'arme n'a jamais été retrouvée. Le policier a été blanchi.
2. Note de L'Envolée : Cette notion mériterait évidemment d'être éclaircie, débattue, critiquée, mais ce n'est pas l'objet de ce texte.



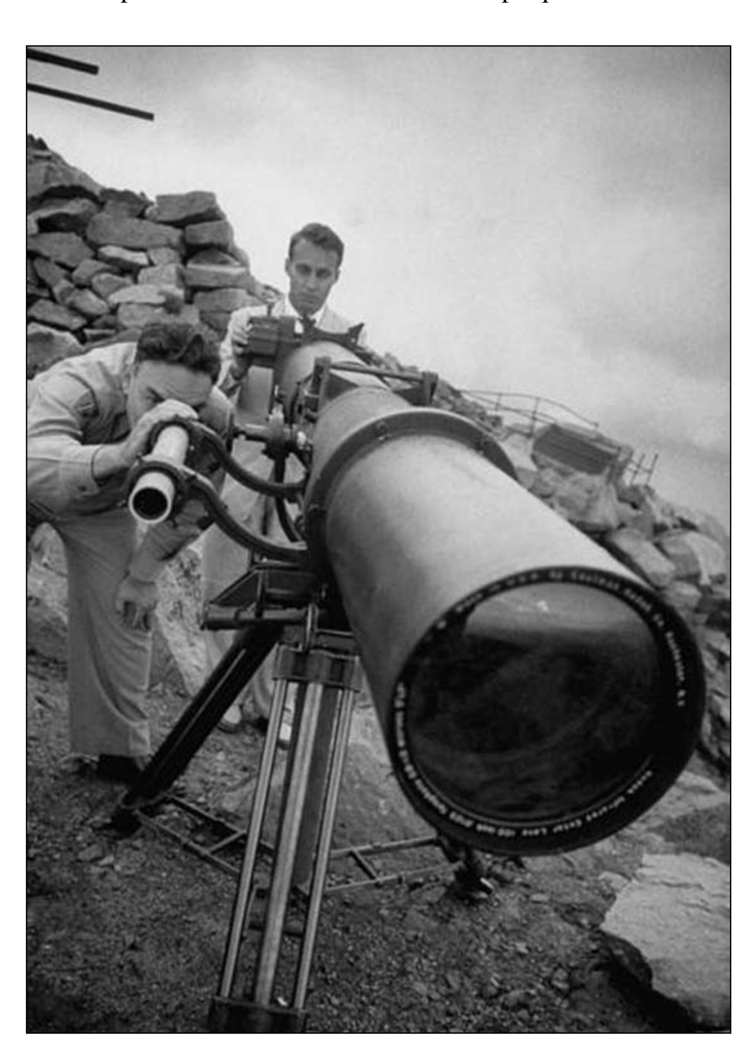
ŒIL POUR ŒIL

1 200 CAMÉRAS DE PLUS À PANAME

De « petits chantiers discrets »*, dissimulés dans de* « discrètes bulles de plastique » *– toutefois placées à une dizaine de mètres du sol afin* « d'éviter des actes de vandalisme » *; voilà comment la préfecture de police de Paris a présenté le 20 octobre l'installation d'environ 1 200 caméras destinées à renforcer la politique de vidéoflicage mise en place à l'heure du tout-sécuritaire.*

Proposé il y a deux ans par le préfet Michel Gaudin, ce projet intitulé *« 1 000 caméras »* a été lancé en juillet dernier avec l'installation d'un premier lot de vingt-six caméras. À terme, la préfecture de police disposera de 1 226 nouvelles caméras qui viendront s'ajouter aux 206 de la mairie de Paris, aux 114 du parc des Princes et aux 9 500 de la RATP et de la SNCF. Insatiable en matière de surveillance, la préfecture poursuit aussi *« ses négociations avec d'autres partenaires utilisant la vidéo protection : grands magasins, musées, centres commerciaux… »*

Ces petites merveilles de technologies serviront à la *« gestion de la circulation* [seront-elles reliées au centre automatisé des infractions automobiles ?], [à la] *surveillance des grands rassemblements,* [à la] *dissuasion et* [à l']*élucidation des faits de délinquance,* [à la] *prévention du risque terroriste… »*, peuvent identifier une personne à 250 mètres et lire une plaque d'immatriculation jusqu'à 70 mètres ; grâce à une carte à puce personnelle, 2 500 flics et pompiers auront accès à ces images *« qui pourront être désormais enregistrées et conservées pendant trente jours »*. Chaque arrondissement sera équipé de 25 à 93 caméras, la palme revenant aux XVIIIème et XIXème arrondissements : *« Théâtres d'affrontements entre bandes de jeunes ou de trafic divers, certains quartiers de l'Est parisien seront ainsi filmés 24 heures sur 24 »*.



Ce nouveau chantier (budget: 65 à 80 millions d'euros) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP), comme c'est déjà le cas pour la construction des nouvelles taules « humanisées ». Cette fois-ci, ce sont Inéo (filiale du groupe GDF Suez) et Citelium (Veolia) qui ont gagné le gros lot.

Précieux outil de l'État pour le contrôle de la population et le maintien de l'ordre, la vidéosurveillance est aujourd'hui une des marottes de MAM. En effet, depuis l'avènement de Sarko, la France est devenue – après la Grande-Bretagne, 25 millions de caméras – l'eldorado des fabricants et installateurs de caméras. Le patron de Tag Technologie – une PME toulousaine spécialisée dans ce domaine – se frotte les mains : *« Je mise sur une croissance à trois chiffres »*

La partie n'était pourtant pas gagnée d'avance. En 2005, après les attentats de Londres, l'inspecteur général de l'administration Philippe Melchior rendait au ministre de l'intérieur Sarkozy un rapport sur la vidéosurveillance dans lequel on pouvait lire : *« Une politique d'équipement généralisée n'est pas l'orientation souhaitable pour les années à venir… Financièrement ce serait une solution extrêmement coûteuse, contraire au bon usage des deniers publics* [et une telle politique] *s'accorde mal avec le bon exercice des libertés publiques. La lutte contre le terrorisme ne doit pas être un simple alibi pour équiper des secteurs entiers de l'environnement quotidien sans réflexion approfondie sur l'utilité du dispositif. »* Erreur de jeunesse, sans aucun doute, puisque nommé à la tête du Comité de pilotage stratégique pour le développement de la vidéoprotection par Sarkozy, le même Melchior est chargé de mettre en place près de 60 000 caméras sur l'ensemble du territoire.

Gageons qu'il sera bien épaulé dans sa mission par l'Association nationale des villes vidéosurveillées, créée par les 70 grosses boîtes d'un secteur qui pèse un milliard par an pour faire du lobbying auprès des élus. 1 552 villes sont déjà équipées, dont Baudinard-sur-Verdon, charmant village qui compte 12 caméras pour 156 habitants – tous délinquants potentiels, et flics dans l'âme !

HORTEFEUX A GRENOBLE : CHRONIQUE D'UN NON-EVENEMENT

17 juillet : ça fait deux jours que Grenoble est sous le feu des caméras après un braquage de casino qui s'est soldé par la mort d'un habitant de La Villeneuve abattu d'une balle dans la tête par la police. Après une nuit d'émeute, le ministre de l'intérieur Hortefeux se précipite une fois de plus sur les lieux du fait divers pour annoncer qu'il va rétablir *« l'ordre public et l'autorité de l'État »* et augmenter les effectifs de flics. Rien de surprenant, mais un bête de spectacle politico-médiatico-policier à deux pas de chez vous. *« Des berlines, des costards, des oreillettes et du bleu partout : gendarmes, nationaux, CRS, GIPN, BAC, civils. Une grosse quinzaine de journalistes dont huit cameramen, des politicards locaux, quelques curieux.*[...] *Deux dames, la soixantaine, m'interpellent. Elles veulent savoir s'il sera possible de parler au ministre. Elles ont des choses à lui dire. Dans leur quartier (Europôle), les voitures brûlent aussi, et* « il faut faire quelque chose ». *Quelques minutes plus tard, je les vois avec le maire Destot, suintant la démagogie, qui les encourage à aller faire leurs doléances auprès de son sbire.* « Vincent, ces dames me disent qu'elles ont vu des voitures brûler derrière Europôle, prenez note ! » *Je me renseigne auprès des journalistes :* « Quel est le programme ? – Le ministre doit se rendre à La Villeneuve, et puis après à la préfecture, où il y aura un point presse. » *J'apprends alors que la plupart des journalistes n'ont pas trop à se préoccuper du parcours puisqu'une belle estafette jaune avec chauffeur a été mise à leur disposition. Les journalistes sont gracieusement pris en charge par les responsables du protocole. Tels des touristes en mode safari-Desphoto, ils n'ont qu'à grimper dans l'estafette qui les conduit sur les lieux des émeutes. Un journaliste de dire quand même, mi-cynique, mi-fataliste :* « on est *embedded* », *en référence aux méthodes d'enrégimentement des journalistes utilisées en Irak par l'armée américaine.* [...] *Une halte d'une dizaine de minutes au commissariat du quartier. Devant les caméras, et sous haute protection, le ministre fait quelques mètres derrière le comico pour constater furtivement les traces des affrontements.* [...] *Les quelques habitants du quartier présents n'en reviennent pas.* « À quoi ça rime tout ça ? » « S'ils veulent venir parler aux gens d'ici, c'est là-bas qu'il faut aller. *(montrant le coeur du quartier, galerie de l'Arlequin)* » « Ça ne peut qu'attiser la colère. » *Les médias parlent de* « visite-éclair ». *On peut en effet difficilement faire plus court. La conférence de presse met un terme à tout ce cirque. Le ministre est venu, mais il ne s'est rien passé à Grenoble aujourd'hui. Un non-événément, majeur. »*



Voilà quelques extraits d'un récit de cette visite publié anonymement le 18 juillet sur deux sites internet – Indymedia Grenoble et le Jura libertaire – qui a énervé le ministre, qui a porté plainte pour diffamation de la police. Le 30 juillet, Sarkozy remplaçait le préfet de l'Isère par Eric le Douaron, un ex-super flic. Notons enfin qu'à la suite des déclarations tonitruantes de cet été, deux « opérations de police d'envergure » ont eu lieu à la rentrée dans deux quartiers de Grenoble. Des caméras, les cagoulés du GIPN, trois camions de déménagement pour un butin de… 8 000 euros en liquide, quelques voitures, du mobilier et du matériel high-tech. Des descentes comme celle-là, il y en a tous les jours dans les quartiers populaires, mais pour autant, on ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé à Grenoble: le fait nouveau, c'est que cette fois-ci, ce n'est pas la mort d'un « innocent" qui a soulevé un quartier : il n'était question ni de jeunesse, ni d'innocence dans les propos des habitants révoltés. La police a abattu un homme qui venait de braquer « *un lieu de racket insitutionnalisé, un casino »,* comme l'écrivait très justement l'auteur du texte incriminé. En somme, il revenait du travail, et ça, il y a deux, trois personnes qui l'ont bien capté.

« GUET-APENS » ET AUTRES MENSONGES POLICIERS

Le « guet-apens » : ce concept policier a connu un certain succès ces derniers mois. Les rubriques faits divers regorgent de brèves sur de prétendus « guet-apens » qui ne sont le plus souvent que de simples refus d'obtempérer ou des opérations qui ont mal tourné pour les cow-boys. Ce concept aux accents médiévaux permet d'alimenter les fantasmes – et surtout les lamentations des syndicats de police sur la difficulté d'exercer leur métier. Grâce au « guet-apens », le policier entre lui aussi dans la grande famille des victimes : *« Le film repasse dans leur tête comme un cauchemar sans fin* […] *Les trois hommes se souviennent d'une chose : cette impression d'être seuls au monde, abandonnés face à une meute de jeunes ultra-violents impossible à arrêter »*, pleurniche le journaliste de RTL à propos du « guet-apens » prétendument tendu à Gennevilliers par *« une cinquantaine d'individus »* dans la nuit du 31 août. Les policiers, encore plus clairement : *« C'est nous les victimes avec cinquante mecs qui nous courent après. On demande du renfort, on reste professionnels dans ce qu'on fait. On a de la chance qu'aucun de nous n'y soit resté. »* Et leur syndicat Alliance réclame *« des peines planchers exemplaires et systématiques à l'encontre de tout individu qui agressera les représentants de l'autorité de l'État. »*

Curieusement, un mois plus tôt, dans la nuit du 7 août, il n'est pas question de « guet-apens » lorsqu'un couple du Pas-de-Calais et ses trois enfants qui s'embrouillaient entre eux se sont retournés contre les flics et la BAC à leur arrivée. Là aussi, les flics ont été la cible de projectiles... pas des pierres, ce coup-ci, mais des balles ; là aussi les policiers agressés sont « restés professionnels » : après s'être fait piquer une arme de service par la maman en colère, là aussi un flic est couché, puis roué de coups… mais par une bande de quadras alcoolisés. Et même si la famille a été délogée par le GIPN et qu'ils ont tous pris de grosses peines, pas moyen de faire passer ça pour un « guet-apens » tendu par des prolos ch'tis de Montigny-en-Gohelle, non loin d'Hénin-Beaumont.

Courant septembre, une autre histoire a fait encore moins de bruit : sept flics de Seine-Saint-Denis poursuivis pour avoir monté de toutes pièces un scénario histoire de justifier une course-poursuite survenue dans la nuit du 9 au 10 à Aulnay-sous-Bois. D'après eux, un automobiliste qui refusait d'obtempérer lors d'un contrôle routier avait percuté un gardien de la paix. Rien n'était vrai, sauf la gardav' du conducteur.



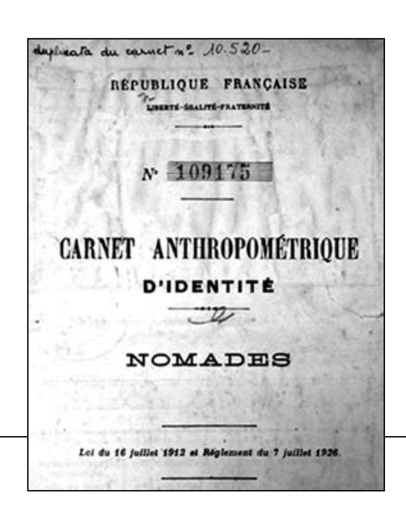
LA HAINE DES ROMS

Au début de l'été, un automobiliste de 22 ans est abattu par un gendarme du Loir-et-Cher lors d'un contrôle routier. L'affaire n'aurait sans doute jamais dépassé les pages locales de La Nouvelle République du Centre *si des proches du jeune homme n'avaient pas manifesté leur colère dans les rues de Saint-Aignan jusqu'aux abords de la gendarmerie, provoquant un intense intérêt médiatique. Sarkozy et Hortefeux alimentent le buzz et jouent la carte de la fermeté républicaine en demandant le démantèlement* « de 300 campements illégaux de Roms ». *Ces expulsions estivales n'ont malheureusement rien d'exceptionnel, puisqu'elles ont lieu tous les ans à la même saison. L'affaire a surtout été l'occasion de donner libre cours à un discours vieille-France fait de haine et de populisme pénal – ce qui est toujours utile en temps de crise.*

« EN ALGÉRIE, ON APPELAIT ÇA L'AUTOPACIFICATION »

« J'avais peur, je me suis senti en danger, avec cette sale race on ne sait jamais ce qui peut arriver. Je suis devenu raciste. Avec tout ce qui se passe à la télé, ça me gonfle, on est obligé de devenir raciste et de se défendre. C'est de l'autodéfense », déclare René Galinier aux gendarmes. Ce retraité de 73 ans de Nissan-lez-Enserune dans l'Hérault vient de blesser grièvement deux jeunes femmes de 12 et 21 ans entrées chez lui pendant sa sieste. Il leur a tiré dessus, puis il les a frappées à coups de crosse. Deux jeunes femmes roms. *« On est obligé de s'armer. En Algérie, cela s'appelait de l'autopacification. Il fallait attendre que l'on nous tire dessus pour riposter. Si la justice faisait son boulot, tout ça n'arriverait pas… »* Mis en examen pour « tentative d'homicide volontaire », l'ancien d'Algérie est placé en détention. La cour d'appel de Montpellier refuse à deux reprises ses demandes de libération et décide que le maintien en détention provisoire du septuagénaire jusqu'à son procès. Soutenu par plusieurs groupuscules d'extrême-droite, par le Front National, mais aussi par Xavier Bertrand – secrétaire général de l'UMP – et par le président des jeunes UMP, il devient vite l'emblème de l'autodéfense face aux voyous. Des manifestations à Béziers et dans plusieurs villes de France demandent la libération immédiate de « Papy Galinier », un non-lieu, et la *« refonte de la loi sur la légitime défense qui doit passer par la sanctuarisation du domicile »*. Le justicier a finalement été remis en liberté le 13 octobre – avec interdiction de résider dans son village.





duplicata du carnet n° 10.520-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

N° 109175

CARNET ANTHROPOMÉTRIQUE

D'IDENTITÉ

NOMADES

Loi du 16 juillet 1912 et Règlement du 7 juillet 1926.

L'ÉTAT N'AIME PAS LES « NOMADES »

Du 18 mars 1908 au 31 juillet 1909, 7 790 « nomades » sont photographiés par les brigades mobiles de police créées par Clémenceau. La loi du 16 juillet 1912 réglemente l'exercice des *« professions ambulantes »* et la *« circulation des nomades »*, rendant obligatoire un carnet anthropométrique individuel pour tout « nomade » dès l'âge de 13 ans, quelle que soit sa nationalité ; ce carnet, reprenant la méthode d'identification de Bertillon, consigne différentes mensurations et photographies ; il doit être visé par un commissaire de police ou un commandant de gendarmerie à l'arrivée dans une commune et au départ de celle-ci. À cela s'ajoute un carnet collectif pour les *« nomades voyageant en bande »,* sur lequel sont notamment mentionnées les plaques d'immatriculation des véhicules. Cette loi reste en vigueur en France jusqu'en 1969, date à laquelle le carnet anthropométrique est remplacé par le *« livret ou carnet de circulation »*. Plus de quinze ans après la loi Besson, censée imposer la mise à disposition d'une aire d'accueil pour les gens du voyage aux communes de plus de 5 000 habitants, seulement 20% des 38 000 places prévues ont été créées. De même, il n'y a aujourd'hui aucune reconnaissance de la caravane comme lieu d'habitation principale. En janvier 2006, le maire d'Ensisheim et vice-président du conseil général du Haut-Rhin fait incendier quatorze caravanes de Roms croates et roumains sous prétexte du caractère illégal de leur installation sur le territoire communal. Selon le procureur chargé de l'affaire, *« le maire aurait participé directement à l'opération en mettant le feu à une épave avec un chiffon enflammé et aurait donné des instructions pour que les autres caravanes soient transportées sur le brasier après en avoir fait retirer les objets pouvant exploser. »*



NE NOUS LAISSEZ PAS SEULS AVEC LES FRANÇAIS

Une nouvelle loi sur l'immigration est en discussion. Officiellement, il s'agit de transposer trois directives européennes en droit français – en fait, de faciliter toujours un peu plus les expulsions en allongeant le temps de rétention et en supprimant des possibilités de recours juridiques, tout en créant les conditions d'une « immigration choisie » avec une carte de travail européenne et des pseudo protections juridiques en cas de licenciement. C'est l'occasion de revenir sur le rôle de rouages de la machine à expulser : le juge des libertés et de la détention, la Croix-Rouge, et sur la difficulté de s'y opposer en France.

« BONJOUR, QUINZE JOURS ! »

Un des objectifs de la loi Besson actuellement en discussion est de faciliter les expulsions, notamment en retardant la possibilité pour les sans-papiers de contester devant le Juge des libertés et de la détention (JLD) les décisions de placement en rétention et d'expulsion. Nous reproduisons ici de larges extraits d'une brochure intitulée Bonjour, quinze jours! *bientôt disponible sur infokiosk.net. Ces comptes rendus d'audience montrent ce qu'on peut attendre de cette autorité d'appel.*

«Le juge des libertés et de la détention (JLD) est le juge devant lequel les personnes sans papiers comparaissent quarante-huit heures après le placement en centre de rétention où elles sont enfermées le temps que l'administration organise leur expulsion. Devant le JLD (audience appelée aussi 35bis du nom de l'article de loi), on en est encore à la phase de tri : la personne dite sans papiers peut espérer sortir si le juge décide d'annuler la procédure, en raison par exemple d'un problème technique (appelé vice de forme ou vice de procédure) ou bien s'il décide d'une assignation à résidence. Dans ce dernier cas la personne doit remettre son passeport et est censée repartir par ces propres moyens tout en restant à disposition de la police. Lors de ces audiences se joue juridiquement la légalité de l'arrestation, de la garde à vue et de la mise en rétention.

Ce juge a le pouvoir de reconduire la rétention pour quinze jours, ce qu'il peut faire deux fois. De nombreuses personnes enfermées au centre de rétention le nomment *« bonjour-quinze jours »* tant l'audience y est courte et jouée d'avance.

Lors de l'audience sont présents : un juge, un greffier, un représentant de la préfecture qui plaide le maintien en rétention en vue de l'expulsion, la personne sans papiers et son avocat, et éventuellement un interprète.

Tout ce qui concerne la situation familiale et sociale n'est pas du ressort du JLD mais d'un autre juge, celui du tribunal administratif. Comme le disent les retenus, les audiences sont expédiées en cinq minutes, les avocats sont la plupart du temps commis d'office – cela coûte cher de payer un avocat –, et ne connaissent, faute de temps ou d'intérêt, ni la situation des personnes ni leurs conditions d'arrestation. La personne sans papiers a très rarement la parole et de toutes façons il n'est pas prévu de lui laisser jouer un rôle. Parfois, l'avocat soulève des nullités de procédure, mais l'issue est le plus souvent la même : le maintien en rétention. Rarement, des sans papiers réussissent à sortir des mailles du filet par une libération devant ce juge, cela nécessite que beaucoup de conditions soient réunies. En général, le juge retiendra plus facilement des vices de forme s'il y a du monde dans la salle : cela pèsera sur la motivation de l'avocat et parfois sur l'attention du juge qui voudra maintenir un semblant de justice devant des témoins.

Avec la nouvelle loi Besson de l'automne 2010, de nombreux vices de procédure ne pourront plus être plaidés. Par exemple, tout ce qui concerne le transfert du commissariat au centre de rétention

(longueur du trajet, non accès à un téléphone) ne pourra plus plus etre utilisé pour soulever des vices de procédure. D'autre part, le passage devant le JLD ne se fera plus après quarante-huit heures mais après cinq jours. Ce qui laissera le temps à l'administration d'organiser encore plus facilement des expulsions, voire des vols groupés communautaires. Le juge reconduira la rétention pour deux fois vingt jours, pour une durée pouvant aller jusqu'à quarante-cinq jours contre trente-deux aujourd'hui.

À Paris, quand on assiste aux audiences, on constate que ces vices de procédures marchent déjà très peu et que la nouvelle loi ne fait qu'entériner un état de fait : le rôle du juge est d'avaliser la demande de la préfecture. Ainsi en 2005, le président du TGI de Bobigny a envoyé des rappels à l'ordre à plusieurs de ses JLD qui avaient rendu trop de décisions de libération contre lesquelles la préfecture avait fait appel.

Évidemment toute libération est bonne à prendre et la nouvelle loi va les rendre encore plus difficiles, en même temps qu'elle va accélérer et perfectionner le processus d'expulsion. La tendance est déjà à l'œuvre avec la construction de salles d'audience pour le JLD à proximité immédiate des centres de rétention ou la généralisation des jugements à distance par visioconférence.

« VOUS PARLEZ UN PEU AUTRE CHOSE, NON ? VOUS PARLEZ UN PEU FRANÇAIS ? »

Une jeune femme arrive. Elle n'est pas détenue en centre de rétention mais en zone d'attente à Roissy, une prison pour les étrangers qui ne sont pas encore entrés sur le territoire français parce qu'ils ont été pris en zone internationale. Le juge Trassoudaine : *« J'suis saisi de rien, si j'comprends bien ! »* L'avocat : *« Si, c'est dans le dossier. »* Il soulève deux vices de forme : l'absence d'interprète et un délai excessif entre l'arrivée en avion et le transfert en zone d'attente. Sur ce deuxième point, le juge dit que le délai n'est pas excessif : il y a une jurisprudence qui permet une latence de quatre heures. On remarque que la jeune femme n'a toujours pas d'interprète ; qu'à cela ne tienne, le juge commence tout de même son interrogatoire : *« Vous êtes de quel pays ? Vous parlez quelle langue ? »* La jeune femme ne comprend visiblement pas bien, l'avocat lui souffle les réponses : *« République démocratique du Congo, swahili »*. Le juge : *« Vous parlez un peu autre chose, non ? On a envie de vous entendre. Vous parlez un peu français ? »* La jeune femme n'arrive pas à parler. *« Vous voulez que ce soit votre avocat qui s'exprime ? »* Le juge fait signe à l'avocat, lui précisant au passage qu'il n'est pas JLD. L'avocat commence à plaider mais Trassoudaine le coupe très vite : *« Les moyens évoqués ne sont pas recevables, l'appel n'est pas motivé,... et puis il y a du monde inscrit à l'audience. »* Il lui demande d'axer sa plaidoirie sur les garanties de représentation, ce que fait l'avocat en reparlant tout de même du fait que sa cliente n'a pas eu d'interprète. Le juge : *« Elle veut un interprète ou pas ? Si elle veut, je lui en donne un pour l'après-midi. »* L'avocat : *« Je ne peux pas, j'ai une affaire à Nanterre cet après-midi. »* Le juge : *« Eh bien nous, on en a vingt-huit ! »* Il se replonge dans le dossier et s'exclame : *« Et ben, si elle fraude, en plus ! Elle a utilisé le passeport de sa sœur ! »*

Pour la première fois de l'audience, un avocat de la préfecture prend la parole pour dire qu'autoriser cette jeune fille à être hébergée chez un tiers reviendrait à autoriser son entrée frauduleuse sur le territoire. Il évoque une jurisprudence qui va dans ce sens. La jeune femme ne comprend rien à tous ces échanges. Le juge revient : maintien en rétention.

« C'EST PAS UN CENTRE DE RÉTENTION, C'EST UNE PRISON »

M. G. V. a pour avocat Me T., commis d'office aujourd'hui. Me T. n'a pas d'observations, c'est son deuxième passage devant le JLD, la préfecture demande que sa rétention soit prolongée de quinze jours. La juge décide qu'il restera enfermé : trois minutes d'audience, cinq minutes de paperasse. Au suivant.

C'est le tour de M. K. H. La juge lui pose les questions rituelles : *« Vous êtes né où ? Quelle ville ? Quelle nationalité ? Votre adresse en France ? »* L'avocat de la préfecture demande une prolongation de cinq jours : c'est suffisant, puisque le laissez-passer est prêt et qu'un vol déjà réservé. En une minute trente, la rétention de M. K. H. est prolongée de cinq jours. Me T. n'a toujours rien à dire. Cette fois, on n'en a que pour trois minutes de paperasse. La juge et les avocats en profitent pour se féliciter mutuellement de la bonne organisation des audiences ce matin.

M. B. : La juge demande : *« Monsieur n'a pas d'avocat ? »* Le greffier répond que *« non, non, il n'en veut pas. »* C'est confirmé par l'interprète : *« Monsieur ne veut pas d'avocat. »* M. B. entre, il va s'asseoir directement à la place de l'avocat ; l'interprète lui désigne sa place. La juge lui redemande sa date de naissance, son lieu de naissance, sa nationalité, son domicile en France. L'avocat de la préfecture, Me K. demande quinze jours de prolongation. La juge donne la parole à M. B., traduit par son interprète : *« On dit que c'est un centre de rétention mais c'est pas un centre de rétention, c'est une prison ! C'est tout ce que j'ai à dire, c'est une prison. »* La juge, décontenancée, indique qu'elle va le noter dans le procès verbal, puis annonce une prolongation de l'enfermement pour quinze jours. On en arrive au moment des paperasses. M. B se lève avec l'ordonnance et la déchire consciencieusement. Les gendarmes s'énervent et bondissent sur lui. Ils le poussent dans la petite salle d'attente où sont stockés les retenus en attendant leur passage devant la juge.

« PROFITEZ DE VOTRE RETOUR AU PAYS POUR METTRE UN PEU TOUT ÇA AU POINT »

Le juge Trassoudaine s'énerve contre une avocate qui veut ajouter des conclusions à sa défense : *« Ça fait trois quarts d'heure qu'on attend, allez chercher monsieur C. »* Finalement ce sera monsieur O. Il a rédigé lui-même son appel.

Le juge commence à lire, puis écarquille les yeux : *« C'est vous qui avez rédigé ça ? »* S'adressant à l'avocate de permanence : *« C'est vous qui allez lire. Vous avez réussi à comprendre, au moins ? »* Après la lecture, il s'énerve : *« Quand on fait appel, il faut des motivations. C'est un peu léger de faire appel*

comme ça. Si vous avez des attaches, on peut regarder la situation. » S'ensuit un interrogatoire mené au pas de charge : nombre d'années de présence en France, situation familiale et professionnelle… interrogatoire auquel M. O., qui n'a pas d'interprète, a à peine le temps de répondre, et au terme duquel le juge s'exclame : *« Vous n'êtes pas très motivé, vous n'êtes pas dans votre pays, il faut vous battre un peu ! Vous êtes en situation délicate, il faut que vous compreniez que vous n'êtes pas en règle. »* Sans doute pour laisser le temps à M. O. de méditer sur le fait qu'être enfermé et en instance d'expulsion après avoir vécu 10 ans en France est bel et bien une situation délicate, le juge se retire.
Il revient : *« Monsieur O., je suis obligé de conserver la décision de maintien en rétention. C'est dommage pour vous, avec des arguments plus solides, j'aurais pu... Profitez de votre retour au pays pour mettre un peu tout ça au point. »*



MIGRANTS SOUS BRACELET ÉLECTRIQUE

Dans le projet de loi sur l'immigration proposé par Eric Besson, un amendement de Thierry Mariani prévoit *« l'assignation à résidence avec surveillance électronique »* pour les sans papiers qui ont des enfants avec eux. Elle sera de cinq jours renouvelables. *« L'assignation à résidence avec surveillance électronique comporte, pour l'étranger, l'interdiction de s'absenter de son domicile ou de tout autre lieu désigné par l'autorité administrative ou le juge des libertés et de la détention en dehors des périodes fixées par ceux-ci. »* Évidemment, *« le procédé homologué par le ministre chargé de l'immigration et le ministre de la justice »* permet de *« garantir le respect de la dignité, de l'intégrité et de la vie privée de la personne »* : un vrai tour de force ! Même le ministre Besson a rappelé que le bracelet électronique était destiné aux personnes condamnées au pénal, et qu'il ne convenait pas aux sans-papiers, mais l'amendement a tout de même trouvé grâce aux yeux d'une majorité de députés UMP. A signaler aussi le soutien de la députée PS Sandrine Mazetier, qui se félicitait de pouvoir ainsi économiser des places de centre de rétention administrative (CRA). Cet amendement fera peut-être partie de la loi définitive, mais on voit déjà que les CRA sont bel et bien des prisons et que les bracelets électroniques sont vraiment là pour enfermer toujours plus de monde, dedans comme dehors.

FRONTIÈRES EN BARBELÉS ÉLASTIQUES



« Lorsqu'il est manifeste qu'un groupe d'étrangers vient d'arriver en France en dehors d'un point de passage frontalier, la zone d'attente s'étend du lieu de découverte des intéressés jusqu'au point de passage frontalier le plus proche. »
Un des aspects de ce projet de loi est en effet de donner à la police la possibilité de constituer des zones d'attente partout où plus de deux sans-papiers ont été arrêtés. En janvier 2010, l'État français a été confronté au problème de l'arrivée de cent vingt-trois Kurdes sur les côtes corses. Interpellés, ils ont été transférés à la hâte dans un gymnase et avant d'être dispersés dans plusieurs centres de rétention du continent. Les juges des libertés et de la détention ont tous été contraints de les faire libérer en raison de nombreuses irrégularités de procédure. La réaction du ministère chargé de l'immigration ne s'est pas fait attendre : en substance, le dispositif législatif n'est pas adapté à de telles arrivées massives, d'où la nécessité d'une réforme en concertation avec les partenaires européens. N'importe quel lieu pourra alors être réquisitionné pour devenir une *« zone d'attente »*.

QUAND LES CROISÉS VOIENT ROUGE



Le 6 juin dernier, alors que la Croix-Rouge lance sa campagne nationale de quête publicitaire, quelques personnes informent les potentiels donateurs des activités de la vieille dame qui, « au-delà de son image humanitaire, est aussi une entreprise qui participe à l'enfermement et à l'expulsion des sans-papiers. » *Des croisés s'énervent, se lancent à la poursuite des trouble-fêtes, les filment, les insultent et les balancent à la police appelée en renfort. La Croix-Rouge tente de porter plainte sur d'imaginaires dégradations, tandis que la crim' profite de la garde à vue pour enquêter sur d'autres actions contre la Croix-Rouge et d'autres maillons de la machine à expulser. Nous reproduisons ici une version étoffée du texte qui déchaîna l'ire de ces croisés puant la bonne conscience.*

Parce que les États ont toujours eu besoin d'auxiliaires civils pour mener à bien leurs missions de contrôle, de répression, d'organisation et de gestion de la misère ; parce que certaines associations ont toujours su tirer profit et argent des ententes que le pouvoir leur proposait, la Croix-Rouge française – association créée en 1864 et reconnue d'utilité publique en 1945 – participe à la machine à expulser à plusieurs niveaux. En effet, dans toutes les évacuations de campements roms ou de certains gros squatts – même bien avant le volontarisme politicard estival de Besson et consorts –, elle est présente aux côtés des flics. Grâce à son sigle qui fait office de caution humanitaire, ses véhicules transportent les expulsés loin des lieux d'où on les a chassés, voire au commissariat. Le 14 avril 2003, les mains sur la tête, les Roms expulsés de Montreuil défilent sous l'oeil bienveillant de la Croix-Rouge pour être fouillés, puis entassés dans les cars des CRS en partance pour les centres de rétention. Le 15 septembre 2009, lors du démantèlement d'un campement de Roms à Créteil, c'est elle qui prend le relais des flics pour le transport ; lors de l'expulsion des Roms de Chelles en juillet 2010, elle assiste à l'expulsion en distribuant des bouteilles d'eau… à chaque fois, les bénévoles ou permanents de la Croix-Rouge soignent les petits bobos, rassurent les vieux un peu perdus, tiennent la main lorsqu'elle n'est pas entravée, vérifient que les ceintures de sécurité sont bien attachées… bref, une touche d'humanisme dans des situations qui ne seront jamais tolérables.

La Croix-Rouge est également rémunérée pour travailler dans la zone d'attente de Roissy, une prison où sont enfermés hommes, femmes et enfants à qui l'accès au territoire français est refusé. *« La Croix-Rouge, fidèle à sa neutralité, s'interdit de porter un jugement sur les politiques des États. C'est de la responsabilité du pouvoir de dire si c'est bien ou mal de renvoyer les gens chez eux. Il nous revient à nous de veiller à ce que chacun soit considéré comme une personne avant d'être un clandestin. Nous assumons nos responsabilités en les accompagnant dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy, en suivant les mineurs ou en gérant des centres d'accueil pour demandeurs d'asile. »* Aucun témoignage ne doit sortir du centre, c'est une des clauses du contrat. Si un employé se risquait à déroger à cette règle, il serait poursuivi en justice par la Croix-Rouge elle-même, comme Anne de Loisy pour la publication de son livre *Bienvenue en France*.

Pour ce qui est des expulsions, son président Jean François Mattei explique que la Croix-Rouge française change de position au gré des époques : *« Les gouvernements cherchent à s'assurer que des témoins indépendants garantissent que les droits des personnes sont respectés. Selon les pays, les positions des Croix-Rouge divergent. Par exemple, la Croix-Rouge danoise dit que c'est son rôle d'y aller. En 2003, mon prédécesseur avait accepté d'accompagner quatre vols vers l'Afrique. Notre position, à nous Croix-Rouge française, est désormais de refuser de participer à ces vols tant que l'on n'a pas la garantie qu'un relais est pris sur place. »* Et lorsqu'un guide de bonnes pratiques sera établi, la question se reposera, et il sera alors intéressant de se rappeler l'horreur des propos tenus en 2003 par le président de l'époque, Marc Gentilini, sur le fait que les sans-papiers aient eu les mains liées lors des expulsions : pour lui – comme pour la police – c'était *« pour assurer leur propre sécurité et celles des autres passagers.* […] *Une femme a fait une crise d'hystérie, ce qui est peut-être un peu plus souvent féminin que masculin et peut-être aussi un peu plus africain qu'européen, actuellement ».* Comme on l'a vu dans le propos de Mattei, les collaborations varient en fonction des pays et des déclinaisons locales de la Croix-Rouge. En Italie, par exemple, elle assure directement la gestion de plusieurs centres d'identification et d'expulsion, c'est-à-dire des prisons où les personnes sans papiers peuvent être enfermées pendant six mois en attendant d'être identifiées puis expulsées. Elle participe également au fichage ethnique des Roms ordonné par le gouvernement italien depuis 2008 en allant dans les campements relever les empreintes de leurs habitants, main dans la main avec les flics et les carabiniers. Ces données sont rassemblées par la Croix-Rouge elle-même dans une base informatique qui peut être consultée sur autorisation de la magistrature. Au Danemark aussi, la Croix-Rouge gère directement sept des neuf centres d'asile présents sur le territoire. Les demandeurs d'asile déboutés qui refusent un retour volontaire mais ne sont pas expulsables en raison des conditions d'insécurité dans leurs pays (Irak, Somalie, Afghanistan...) sont tenus de résider pour un temps indéfini dans deux centres d'hébergement de la Croix-Rouge avec des avantages sociaux réduits au minimum. En Espagne, c'est la Croix-Rouge qui accueille les réfugiés qui débarquent. Et quel accueil! Elle distribue un kit de vêtements, deux chemises, des



chaussures, un pullover et une couverture, de l'eau, du thé chaud et des biscuits – puis ils les livrent à la police. Elle travaille aussi dans le centre d'identification des « Subsahariens » capturés en mer. Ouvert par le gouvernement espagnol en 2005 en Mauritanie, il permet d'enfermer les candidats à l'immigration sur leur lieu de départ. Surnommé *« Guantanamito »* (le petit Guantanamo) en référence aux conditions de vie infligées aux prisonniers, sa gestion est affiliée à la direction régionale de la sûreté de Nouadhibou, à la Croix-Rouge espagnole et au croissant rouge mauritanien pour une *« assistance humanitaire supplémentaire »*. Au niveau européen, la Croix-Rouge participe aux charters organisés par l'agence Frontex qui coordonne les activités des garde-frontière dans les pays situés aux frontières extérieures – terrestres et maritimes – de l'Europe. Ces charters ont permis de déporter 1 622 personnes en 2009 et il est prévu qu'ils en déportent le double en 2010. La Croix-Rouge est présente sur ces vols en tant qu'observateur neutre pour permettre aux États d'expulser dignement, avec humanité et en silence. Dans un communiqué de presse publié en 2007, la Croix-Rouge luxembourgeoise reconnaît que *« malgré l'absence d'une convention cadre officielle, la Croix-Rouge a accompagné, depuis le mois d'août 2007, six retours forcés vers Pristina, Sarajevo, Skopje, Lagos, Conakry et Abuja, comprenant des adultes célibataires et des familles avec leurs enfants. La Croix-Rouge assume son rôle avec la plus grande discrétion et confidentialité sur les expulsions et les conditions rencontrées. Elle rédige par ailleurs après chaque mission un rapport confidentiel à l'intention des autorités compétentes. »* Les remarques éventuelles qui pourraient être faites par leurs observateurs ne sont donc jamais rendues publiques. Fièrement revendiquées par l'association, la neutralité et l'impartialité au cœur de l'expertise humanitaire, c'est tout simplement le silence. Un silence rémunéré, bien évidemment, pour les missions spécifiques et sous forme d'enveloppes des États. Un « apolitisme», donc, qui participe directement à la politique migratoire européenne. Un « apolitisme » qui contribue à faire croire que l'on peut scotcher, bâillonner, enfermer, expulser... avec tendresse et raison. *« Au centre de rétention, il s'agit surtout de voir les personnes avant leur expulsion, d'arranger des petites choses comme organiser le transport de leurs bagages, contacter leur famille à destination, vérifier s'ils ont bien été assistés d'un avocat pendant la procédure.* […] *Nous observons si l'escorte respecte bien les règles lors du rapatriement. »* Une phase toujours *« particulièrement touchante, car c'est pour eux l'espoir de vivre en Europe qui s'écroule »*, raconte fièrement Nadine Conrardy, responsable du service Migrants et réfugiés de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

QUAND LA CRIM' TRAQUE LES COLLEURS D'AFFICHES

« Le 15 février, quelques jours après la fin du procès des dits incendiaires du centre de rétention de Vincennes, la brigade criminelle perquisitionne et arrête sept personnes, les interrogeant sur certaines actions de solidarité qui ont eu lieu en marge du procès. Elles auraient prétendûment été filmées ou photographiées à proximité de distributeurs de billets sabotés ou de lieux occupés, ou en train de coller des affiches, ou de tenir une banderole lors de balades contre la machine à expulser. Une des interpellées l'a sans doute été pour ses contacts téléphoniques : elle diffuse des SMS pour alerter des rafles. Quatre mis en examen pour destruction et/ou dégradation, placés sous contrôle judiciaire avec interdiction de se rencontrer. Le 28 mai, un camarade qui était recherché dans le cadre de cette procédure est interpellé dans la rue. Interrogé sur les mêmes faits que les autres, il est relâché au bout de 24 heures sans poursuite. Le 9 juin, cinq nouvelles perquisitions suivies d'interrogatoires, toujours par la crim'. Cette fois-ci, il s'agit de deux occupations qui ont eu lieu le 17 mars, jour du verdict du procès de Vincennes. Parmi les personnes interpellées, certaines auraient été filmées par les caméras de surveillance de la RATP au métro Belleville vingt minutes après l'occupation d'agences Bouygues et SNCF situées à quelques stations de là. Une autre aurait été suivie par la police et vue en train d'acheter de la colle… Colle qui selon une analyse scientifique correspondrait à celle utilisée pour les dégradations commises : des affiches collées pendant des occupations ! Une autre est mise en cause car ses empreintes digitales auraient été trouvées sur l'une desdites affiches. Ces deux dernières personnes sont mises en examen, les autres doivent être convoquées avec le statut de témoin assisté (statut qui permet à la justice de mettre en examen à tout moment et de garder les gens dans la procédure).

Entre ses deux vagues d'arrestations, la crim' profite de plusieurs gardes à vue pour interroger les gens sur des actions de solidarité avec les sans-papiers ou contre les collaborateurs de la machine à expulser. Depuis quelques années, les services de police font un gros travail de fichage des gens qui luttent contre les centres de rétention et les rafles et contre la machine à expulser en général. Ce travail a notamment été officialisé par la circulaire Dati.

La gestion des mouvements de population est l'une des priorités du gouvernement. Il s'agit notamment de sélectionner au plus près la main-d'œuvre nécessaire à l'économie, ceci dans un contexte général de dégradation des conditions de vie.

Cette sélection impose le renforcement de l'enfermement des personnes dites indésirables, des contrôles aux frontières et des rafles, des visas au compte-goutte et l'intensification de la lutte contre celles et ceux qui d'une manière ou d'une autre vont à l'encontre de la mise sous contrôle des mouvements de population. Ainsi, à Paris, la semaine des arrestations du 9 juin, pas moins de 100 personnes ont été mises en garde à vue dans le cadre du mouvement des sans-papiers : les travailleurs en grève qui occupaient le parvis de l'opéra Bastille et les militants du 9ème collectif qui occupaient l'office de la francophonie.

Dans la même intention qui fait que les ministres de l'Intérieur de l'Union Européenne multiplient les rencontres pour intensifier la lutte contre une même menace : « l'immigration clandestine et le terrorisme », fabriquant ainsi un même ennemi, l'étranger, les luttes de solidarité avec les sans-papiers tendent à se transformer en « associations de malfaiteurs» ou en « bandes organisées » qui feraient planer des menaces terroristes. »

extrait de Liberté-sans-retenue@riseup.net



LA LOPSI A FAIT SON TEMPS : PLACE À LA LOPPSI 2

LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE AU PAS DE LOI

La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure 2003-2007 (LOPSI) avait mis le paquet pour réorganiser les services de police nationale et de gendarmerie et leur donner de nouveaux moyens techniques et juridiques (5,6 milliards d'euros, 13 500 créations de postes). Elle avait créé un « Conseil de la sécurité intérieure » sous la présidence du chef de l'État pour définir les orientations nationales des politiques de sécurité mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur. Avec la LOPPSI 2 (2009-2013), le sigle s'est pris un P de plus, pour performance: comme partout l'heure est à « l'optimisation », au management, à l'organisation des « ressources humaines ». Il s'agit de « permettre au ministère de l'intérieur de renforcer ses capacités dans l'anticipation, la prévention, la protection, la lutte et l'intervention contre les menaces et les risques susceptibles de porter atteinte aux institutions, à la cohésion nationale, à l'ordre public, aux personnes et aux biens, aux installations et ressources d'intérêt général sur le territoire de la République. » *Dans* « l'exposé des motifs » *au parlement (dont les citations de cet article sont tirées), la justification de ce dispositif est simple : délinquants et victimes s'affrontent dans le grand match de la sécurité ; le score, c'est le* « taux d'élucidation » *des crimes et délits, et tant qu'il* « n'aura pas dépassé 50%, délinquants et criminels bénéficieront de fait d'un avantage par rapport aux victimes. » *Par la multiplication de petits délits facilement élucidables, ce score devrait être rapidement atteint.*

La LOPPSI 2 ratisse large, de la *« délinquance routière »* à la *« menace terroriste »* en passant par les risques de *« catastrophes naturelles »* et les *« violences urbaines qui menacent la tranquillité de quartiers et de leurs habitants »* (1) ; et puisque manifestement, assurer la sécurité intérieure, c'est agir sur tous, sur tout, et tout le temps, la nouvelle loi d'orientation modifie tout un tas de codes : civil, pénal et de procédure pénale, monétaire, financier, mais aussi les codes de la santé publique, de la route, de la défense, de la propriété intellectuelle, du sport ; le code général des collectivités territoriales, le code général de la propriété des personnes publiques… sans oublier, on s'en doute, le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Un petit nouveau a même été créé pour faire bon poids : le code de la sécurité intérieure, qui reste à découvrir. Plusieurs logiques s'entrecroisent dans ce méli-mélo technico-législatif : la LOPSI avait déjà réuni gendarmerie et police sous le commandement du ministère de l'intérieur. Cette harmonisation est étendue aux polices municipales, à celle du métro (qui se voient attribuer des pouvoirs judiciaires : contrôles, fouilles, collectes de preuves, d'empreintes…), à la protection civile (pompiers, chefs d'établissements scolaires…), à l'administration pénitentiaire, et de fait à la magistrature (2)… Un « conseil national des activités privées de sécurité » créé pour l'occasion doit encadrer le développement du marché de la sécurité privée (surveillance, gardiennage, transports de fonds, renseignement international et économique…) dans sa collaboration avec les administrations répressives de l'État. Et puis il y a le P de performance : c'est – comme partout – l'application de principes *« de management des ressources et des modes d'organisations »* pour augmenter le rendement tout en réduisant les coûts. Ça passe par une refonte complète de la « sécurité intérieure » : décloisonnement des différents services réunis sous la même autorité de tutelle, extension de leurs zones géographiques d'intervention à des *« bassins de délinquance »* chevauchant plusieurs départements. La loi prévoit d'augmenter l'effectif des *« forces de l'ordre et de sécurité »* ; une toute nouvelle *« réserve civile de la police »* va enrôler aux côtés des retraités de la police des volontaires payés pour jouer aux flics trois mois par an pendant cinq ans (3).

Ça passe aussi par le renforcement de l'équipement technologique tous azimuts : celui des services de police (32 millions d'euros pour des terminaux informatiques embarqués), mais aussi

CES DERNIÈRES ANNÉES, LES LOIS SÉCURITAIRES PROMULGUÉES PAR LES GOUVERNEMENTS DE GAUCHE COMME DE DROITE ONT MULTIPLIÉ LES DÉLITS ET LES CRIMES PASSIBLES DE POURSUITES

par le développement des dispositifs de relevés de données (18 millions d'euros pour l'identification automatique des plaques minéralogiques) ainsi que par une adaptation des procédures aux « avancées » techniques (utilisation de visioconférence pour l'audition des prisonniers et dans des audiences en centre de rétention). C'est donc largement une histoire de gros sous (4) qui va alimenter les marchés de l'industrie de la surveillance et du contrôle, du bracelet électronique aux caméras, en passant par la construction immobilière…

Le recoupement de données et leur accès par les différents services de police est facilité. La loi prévoit le développement des *« fichiers d'analyse sérielle »* : il s'agit de recueillir le plus d'informations possible – policières, judiciaires, scolaires, sanitaires, professionnelles, habitudes de consommation… – sur le plus grand nombre de personnes possible, le plus tôt possible (dès la naissance) pour établir par le recoupement de ces données des profils qui serviront de base pour désigner des suspects.

Au passage, le texte alourdit bien sûr certaines peines, comme celles qui punissent les cambriolages chez les petits vieux, les violences sur les forces de sécurité publique et les agents de l'État, les débordements de supporters… Certaines peines planchers seront appliquées dès la première infraction, et la période de sûreté de trente ans est élargie à de nouveaux crimes. Le texte crée aussi de nouvelles peines : les mineurs de moins de 13 ans pourront faire l'objet de *« couvre-feux individuels »* que les parents mis sous *« contrat de responsabilité parentale »* seront tenus de faire appliquer sous peine de sanctions (450 euros d'amende, premier prix). Il prévoit l'extension des possibilités de placement sous surveillance électronique après l'exécution de la peine.

Le pouvoir de surveiller, de contrôler et de sanctionner est redistribué. Le texte incite les personnels scolaires à dénoncer les manquements à la discipline: ils remplissent les fichiers, et les inspecteurs d'académie peuvent alors faire suspendre les allocations d'une famille. Les préfets peuvent maintenant imposer aux mairies l'installation de systèmes de vidéosurveillance (rebaptisée vidéoprotection pour l'occasion) fixes – ou ponctuels, en fonction de l'actualité. Les autorités administratives sont pourvues de nouveaux pouvoirs de coercition : dépistages sanitaires obligatoires, filtrage des sites internet, expulsion des logements de fortune…

L'autorité, sans cesse évoquée dans le texte, est manifestement toujours plus au goût du jour : la peur doit régner, même la petite démerde est fortement réprimée. La *« vente à la sauvette »* devient un délit, le trafic de points de permis de conduire est passible de six mois de prison.
Ces dernières années, les lois sécuritaires (LSQ, LOPJI, LOPSI 1, LSI, Perben 2, loi de prévention de la délinquance, lois antiterroristes, lois sur l'immigration…) promulguées par les gouvernements de gauche comme de droite ont multiplié les délits et les crimes passibles de poursuites, alourdi les peines qui les punissent et renforcé le sentiment que l'« insécurité » serait due à la délinquance et non au système social. La Loppsi 2 accentue la banalisation de la surveillance diffuse et du contrôle permanent et fait de chacun d'entre nous un suspect naturel pour la police et un coupable potentiel pour la justice. *Totalitarismus democraticum.*

NOTES :

1. *« Les objectifs opérationnels prioritaires définis pour les années 2009-2013 concernent : – les menaces terroristes qui portent atteinte aux principes fondateurs de la République, à l'intégrité du territoire national et aux intérêts supérieurs du pays ; – les mouvements et actes qui nuisent à la cohésion nationale, qu'il s'agisse des différentes formes de radicalisation favorables au développement de la xénophobie, du racisme et de l'antisémitisme ou aux trafics et violences urbaines qui menacent la tranquillité de quartiers et de leurs habitants ; – la criminalité organisée, notamment celle favorisée par les développements technologiques (cybercriminalité), et l'évolution des rapports géostratégiques (trafics de matières à haute valeur marchande, émigration irrégulière et clandestine, flux économiques souterrains) ; – les violences infra-familiales ; – la délinquance routière ; – les crises de santé publique ou environnementales »*

2. *« Mieux définir les responsabilités de tous les acteurs participant à la politique nationale : collectivités territoriales (notamment de surveillance, de gardiennage et de transports de fonds ; agents privés de recherche ; acteurs du secteur de l'" intelligence économique " »*

3. À condition d'être de nationalité française, âgé de 18 à 65 ans et sans casier judiciaire.

4. *Budget : 2 546 millions en autorisations d'engagement (AE) à dépenser entre 2009 et 2013, avec 1 771 millions en crédits de paiement (CP) actuellement dans les caisses de l'État : 878 millions d'euros CP et 1 215 millions d'euros AE pour la police nationale, 762 millions d'euros en CP et 1 162 millions d'euros en AE pour la gendarmerie nationale, 131 millions d'euros en CP et 169 millions d'euros en AE pour la sécurité civile (hors salaires et dépenses de fonctionnement existants).*





DU SON CONTRE LA PRISON

***CONCERTS ET DÉBATS** LES 28 ET 29 JANVIER 2011*

RETRANSMIS EN DIRECT POUR LES PRISONNIERS SUR LES RADIOS DE DIFFÉRENTES VILLES, NOTAMMENT À LYON, ST ETIENNE, MARSEILLE, TOULOUSE, NANTES ET PARIS. INFOS SUR : http://www.myspace.com/dusoncontrelaprison

«En arrivant à Corbas, j'ai d'abord apprécié de me retrouver dans une petite pièce hygiénique, avec une porte insonorisée et une douche que je pouvais prendre quand je voulais. C'est après que j'ai réalisé. Cette porte m'enfermait un peu plus. Vous pouvez taper dedans, personne ne vous entend. Et quand vous sortez de cellule, plus un espace n'échappe aux caméras. [...] Dans cette prison, toutes les portes s'ouvrent sur commande, à distance. Tout est automatique. Vous ne voyez presque plus de surveillants. Vous passez devant des postes de contrôle aux vitres sans tain. Eux vous voient. Vous, vous ne les voyez pas. Il y a des interphones, ils ne se déplacent plus. À Saint-Joseph, quand tous les détenus tapaient ensemble dans leurs portes, ça faisaient du bruit dans la coursive, les matons venaient. Là, avec la porte insonorisée... Moi, j'avais de la chance : j'étais au deuxième étage. En regardant tout droit, je voyais les coteaux du Lyonnais. Ils ont installé ce qu'ils appellent des caillebotis. Des grilles fixées derriére les barreaux, pour empêcher de s'envoyer des trucs d'une cellule à l'autre. C'est des grilles tellement profondes qu'elles vous bouchent complétement la vue vers les côtés et vers le haut et le bas. Comme des œillères : vous ne pouvez plus regarder que tout droit. Donc ceux qui sont au rez-de-chaussée et au premier, ils ne voient plus que le mur. Dans cette prison, tout est immense. [...] Alors ils ont réduit les mouvements. Il a fallu choisir entre parloirs, activités ou promenade. Pareil pour le dentiste ou le médecin. À Perrache, on pouvait les voir dans la semaine. À Corbas, on peut parfois attendre un mois. [...] Si un courrier se perd, personne ne sait si c'est la faute du vaguemestre ou du surveillant d'étage. Le courrier qui arrive par erreur au bâtiment D au lieu du B met un mois pour refaire le chemin. C'est terrible car, avec le parloir famille, c'est votre seul lien à l'extérieur, à la vie. [...] À Saint-Joseph, c'était vieux et sale, il y avait des rats, des souris, des pigeons. Mais au moins c'était vivant. On est arrivé dans une prison propre, sans rats, sans cafards. Mais au bout de quelques jours, derrière ma porte insonorisée, j'ai eu l'impression de devenir fou. J'ai compris qu'à Saint-Joseph, les rats étaient mes amis. »

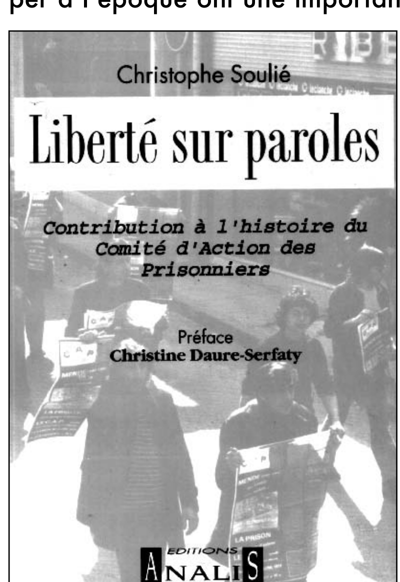
TÉMOIGNAGE D'UN PRISONNIER DE CORBAS, DE PASSAGE EN LIBERTÉ, extrait de *Outrage n°8*.

CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DU COMITÉ D'ACTION DES PRISONNIERS (1972 – 1980)

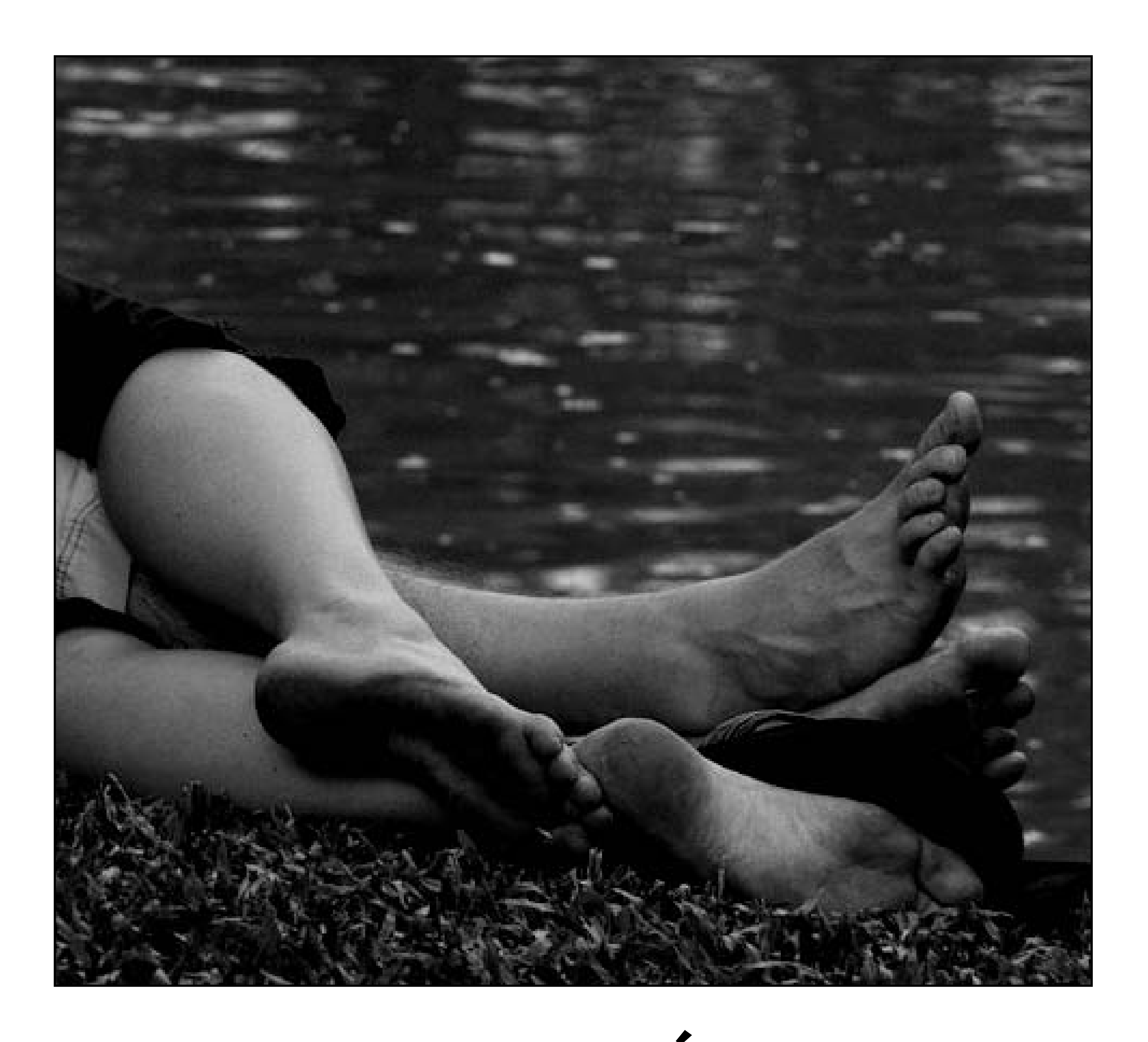
Après la guerre d'Algérie et suite aux événements de mai 68, de nombreux militants ont été incarcérés et ont ainsi découvert la réalité de la prison. Un petit groupe d'intellectuels a alors lancé le Groupe Information Prison (GIP) qui mena une activité critique contre l'institution carcérale. Fin 1972, le GIP s'est dissous et le Comité d'Action des Prisonniers (CAP) s'est créé, alors que se développait (de 1971 à 1974) une série de révoltes dans les prisons françaises. Un discours original de prisonniers prend forme alors au sein du CAP. Pour la première fois, des prisonniers dits de droit commun prennent la parole collectivement, non seulement pour dénoncer leurs conditions de détention, mais aussi pour en tirer des conclusions politiques.

C'est par le biais de l'écoute attentive de cette parole que Christophe Soulié a entrepris de s'interroger sur le rapport que la société entretient avec ses prisons. Son ouvrage, Liberté sur paroles, retrace la naissance d'une véritable conscience des prisonniers en lutte.

Et pour nous, en lutte aujourd'hui contre les prisons et le monde qui les produit, l'expérience du CAP, les analyses que des prisonniers ont pu développer à l'époque ont une importance capitale pour la compréhension de la société carcérale actuelle. Valeur analytique, valeur historique, ce livre édité en 1995 a été très peu diffusé, il est maintenant disponible auprès de *L'Envolée*, contre 15 euros (frais de port compris). Nous remercions Christophe et Noëlle, la compagne de Gilles, éditeur disparu du livre, qui nous ont permis en soutien, de récupérer les exemplaires invendus afin de les rendre à nouveau accessibles au public.



LIBERTÉ SUR PAROLES
Préface de Christine Daure-Serfaty
Edition Analis (1995)
Pour toute commande : L'Envolée,
43, rue Stalingrad, 93100 Montreuil



NÉGOCIATION À LA CENTRALE DE MOULINS, 2005

TRANSCRIPTION D'UN ENREGISTREMENT PIRATE

« Avant, y avait une vie sociale, les portes étaient ouvertes, on faisait ce qu'on voulait, on mangeait ensemble avec les potos dans le gourbi, on amenait nos gamelles, on faisait la cuisine… et puis avec l'arrivée de Perben au ministère en janvier 2003, une note sort et interdit toutes les réunions, tous les regroupements, et impose un durcissement de la sentence à l'intérieur des prisons. Cette note veut restreindre les fermetures des portes, et concerne toutes les centrales. C'est pour ça qu'on a brûlé Clairvaux en 2003. La pression est venue de la note : de la décision de nous enfermer dans la buanderie, dans la douche, dans les cellules… La note est ressortie en 2005, elle interdisait en plus de descendre des matelas au parloir. Alors on a fait un blocage des promenades, des ateliers, on a bloqué la centrale pendant deux jours. En réponse il y a eu onze transferts, à cinq heures du matin, à coups de pompes et bâillonnés. »

« TU NOUS EMPÊCHES DE NIQUER, ON TE CASSE TA PRISON ! »



Laurent Jacqua nous a fait parvenir l'enregistrement d'une négociation à la centrale de Moulins entre le directeur, M. Villemot, le chef de détention, M. Marion, et quatre prisonniers, dont lui-même, après un mouvement de protestation et une série de transferts disciplinaires en novembre 2005.

Ce mouvement avait éclaté suite à la réactivation par la direction de Moulins d'une note ministérielle de janvier 2003, note émise à l'époque par Perben pour reprendre toutes les prisons en main après l'évasion de trois prisonniers de la prison de Moulins et celle de Nino Ferrara de Fresnes. La note stipulait la création des ERIS et mettait un terme à la tolérance qui permettait jusque-là l'ouverture des portes des cellules et la libre circulation des prisonniers pendant la journée. C'était la fin officielle des « socios » : « une aile vide où on pouvait se regrouper -sauf le dimanche, parce que ça mobilisait un surveillant. C'est là qu'on faisait la bouffe, qu'on jouait aux cartes; c'étaient des cellules, y en a qui en faisaient des ateliers de peinture... c'est le seul endroit où on pouvait se réunir. *» (1) Une fois émise, cette note est restée le joker des directeurs de prison pour mettre la pression sur la détention quand ça leur chante. Ils peuvent allonger la liste des interdits à leur gré, comme l'a fait le directeur de Moulins lorsqu'il a ressorti la note en 2005, ajoutant à la fermeture des portes l'interdiction d'apporter des serviettes et des tapis de sol au parloir : comme son nom l'indique, un parloir, c'est fait pour parler – et rien d'autre.* « Ce mouvement, c'était pour demander que les parloirs puissent se passer comme on les a imposés au fil du temps. Jusqu'à présent, le week-end, au parloir, on installait un tapis de sol, on mettait des tentes, des matelas par terre, on pouvait faire l'amour avec nos compagnes : on l'avait imposé. »

Si Laurent Jacqua a participé à cette négociation, c'était dans le seul but de rendre publique la langue de bois de l'administration pénitentiaire (AP), ce « peuple des pas-nous-pas-nous »*, où personne n'est jamais responsable de rien.* « Enregistrer les propos du directeur qui a affaire à des gens qui ont pris des années, des trente ans… et qui ne sait pas gérer, c'est intéressant pour montrer à quel point t'es dans la merde quand t'es en face d'un type comme lui et qu'il n'y a pas de compréhension possible ; on est obligés d'aller au conflit, d'imposer des trucs ; sinon un type comme ça, il te tue en disant : *« ça dépend pas de nous ». »*

D'une lecture parfois un peu aride, ce document se présente sous la forme d'une négociation qui tourne en rond. Si les prisonniers restent mobilisés sur des questions extrémement précises pour arriver à se faire entendre, c'est tout de même de la prison elle-même qu'il est implicitement question, du rapport de force total dans lequel doivent vivre les prisonniers au quotidien, de la privation de tout rapport avec l'extérieur. C'est à ce titre que le parloir est un enjeu central : c'est la seule petite ouverture vers l'extérieur. « En principe, la loi nous interdit de niquer dans les parloirs ; ça se passait au vu et au su de tout le monde, même le ministère le savait et laissait faire parce qu'ils savent que sinon, la prison explose. Il y avait déjà eu des tentatives de supprimer les matelas, mais y a eu une telle pression de notre part – ils voulaient supprimer cet acquis, direct y a eu mouvement : *tu nous empêches de niquer, on te casse ta prison! » Cette intimité au parloir n'est pas un droit, ce n'est pas légal : c'est un acquis, une liberté arrachée par le rapport de force avec l'administration pénitentiaire, qui a fini par le tolérer parce que c'est aussi un moyen de garder le calme. Ca n'empêche pas l'AP de tente de regrignoter ce morceau de liberté. La négociation se déroule donc dans un cadre qui n'est pas celui du droit. Négocier pour un matelas, c'est se battre pour un peu d'intimité, tout comme se battre pour une fourchette (cf. L'Envolée n°25) est encore un moyen de résister à cette administration. Dans ce document, le directeur parle de la gestion de la vie quotidienne – dans tous ses aspects – d'êtres humains que l'on tient enfermés pendant des décennies comme un patron parlerait de l'installation d'un distributeur de café à la sortie de l'ascenseur, comme un éleveur organise des saillies ou comme une aide maternelle surveille un troupeau de marmots. Ce texte illustre ce qu'est une administration en général, et pénitentiaire en particulier. La prison n'est pourtant pas une administration comme les autres : derrière les murs, il n'y a pas de questions dérisoires. Le décalage entre le discours gestionnaire et les enjeux concrets pour les prisonniers est intolérable.* « On est dans un système complètement humain, mais pas tous au même niveau » – *dixit le directeur.*

Les prisonniers avaient imposé la manière dont ils recevaient leurs compagnes au parloir, et ils n'ont pas lâché l'affaire : « Au bout du compte, ça a été réglé ; on a imposé le truc sans l'avis du directeur, ni même du ministère : on est condamnés à trente ans… Pour les matelas, la solution, ça a été des matelas gonflables ; à partir de décembre, ils ont commencé à mettre des rideaux, mais on a rien changé à notre façon de faire ; on s'est adaptés, on s'est débrouillés, nous on amenait une serviette, et la famille le matelas gonflable. »

Comme toujours, le mouvement s'est soldé par un certain nombre de transferts de prisonniers, une mesure disciplinaire qui vise à casser les liens sociaux entre prisonniers lorsque l'administration considère qu'ils présentent des risques pour la sécurité de l'établissement. C'est pas simplement changer de prison, c'est aussi perdre une situation dans laquelle on a construit un rapport de force, c'est un « désaménagement de peine ». Les repères dans le temps et dans l'espace des prisonniers sont chamboulés, ils sont séparés de leurs connaissances, de leurs amis, voire de leurs complices, leurs projets sont contrariés, leur quotidien bouleversé. Pour les proches, c'est une nouvelle épreuve, un changement de destination qui nécessite toute une réorganisation des moyens logistiques, financiers, et du temps.

(1) Sauf mention contraire, toutes les citations de l'introduction et les notes qui accompagnent le texte sont tirées de commentaires de Laurent Jacqua destinés à éclairer le document qu'il nous a remis.

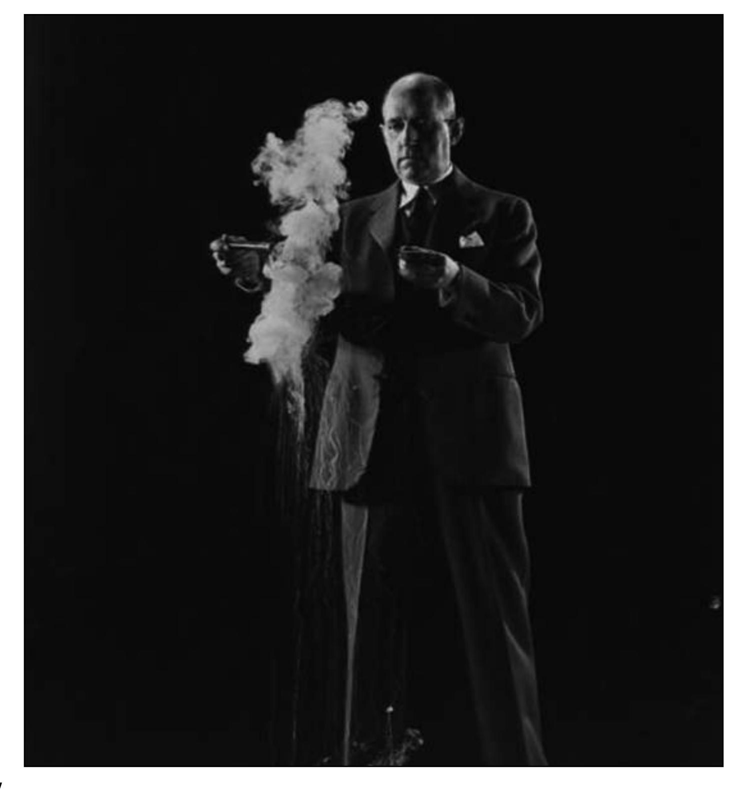
Pour préserver la volonté des personnes impliquées, les prisonniers participant à la négociation sont désignés par la lettre P. et les personnes citées dans les discussions par la lettre X.

NÉGOCIATION À LA CENTRALE DE MOULINS

Le dirlo : *Cette réunion est destinée à éviter le conflit.*
Un des prisonniers (P) : Il se trouve que le conflit est pacifique !
Le dirlo : *Bon, le conflit est pacifique, effectivement.*
P : Il y a eu onze transferts quand même !
Le dirlo : *Je propose qu'on revienne sur le mouvement du 15.*
P : Vous avez dit : je vous parle, mais il faut pas qu'il y ait de mouvement.
Le dirlo : *Oui, je leur ai dit ça.*
P : J'ai discuté avec certains : dans leur esprit, c'était pas du tout ça – ils se sont pas engagés à ce qu'il y ait pas de mouvement !
Le dirlo : *Tout à fait ; moi non plus ; vous et moi, nous, nous sommes dans une situation, en fait, où nous ne gérons pas tout ; c'est pas parce que vos collègues ont dit qu'il n'y aura pas de mouvement qu'il n'y en aura pas ; c'est pas parce que moi je vais vous dire qu'on va gérer pacifiquement par le dialogue que ça va se faire. S'il y avait pas eu de conflit, y aurait pas eu de transferts ; y a eu conflit, y a eu des transferts ; ça, par contre, on y peut rien, c'est le fonctionnement pénitentiaire.*
Laurent Jacqua (LJ) : Non, mais pourquoi y a eu conflit ? Parce que là, on va tourner en rond ; y a eu conflit, y a eu onze transferts, et ensuite ? C'est ça le problème.
P : Il faut discuter du fonctionnement des transferts, on peut aborder ça.
LJ : S'il y a eu conflit, c'est qu'il y a problème ; les détenus, ils vont pas faire des conflits pour rien.
Le dirlo : *Alors, quelles sont les raisons du conflit ?*
P : Je vais vous donner les grands thèmes. Est-ce que vous voulez que je vous les cite ?
Le dirlo : *Oui. Je sais que certains contestent la fermeture des portes – pas forcément la fermeture des portes des cellules, plutôt côté buanderie, douches – qui a un caractère oppressant, insupportable, etc. C'est un point dont j'ai déjà entendu parler. Il y en a un autre : c'est le fonctionnement des parloirs en général ; pas seulement le problème des travaux – effectivement, ils n'avancent pas toujours au rythme que l'établissement souhaite –, c'est pas seulement ça, c'est la note toute récente qui a un petit peu ravivé les passions.*
P : Qui a mis le feu aux poudres...
Le dirlo : *On a également le problème de l'érosion des peines en général, c'est pas seulement l'application locale des peines, c'est la modification d'un certain nombre de choses : les indemnisations des parties civiles, la gestion informatique des détenus, des études, les remises de peine, avec le sentiment de devoir acheter les remises de peine supplémentaires. Mais simplement la nouvelle juge d'application des peines (JAP), on la connaît pas : elle vient juste d'arriver !* [voir encart 1]

1/ Les prisonniers font référence à la JAP de Moulins qui n'accordait aucun aménagement de peine. Au moment de cette discussion elle vient de finir son contrat et ils espèrent que la nouvelle sera plus "clémente".

P : On peut déjà parler de comment ça s'est passé avant, Monsieur le directeur.
P : On peut parler du problème des parloirs et des portes fermées, ce qui permettrait d'avancer dans le dialogue, d'avoir une répercussion sur nos codétenus. Si on parle du JAP qu'on ne connait pas encore, ce sera purement théorique et on va pas avancer dans le concret ; je pense qu'il faut rester sur cette note de service concernant le parloir.
Le dirlo : *D'accord ; on se limite à ça comme thèmes de discussion ? Parce qu'il y a peut-être d'autres...*
P : Oui, mais c'est là que le bât blesse.
P : Est-ce que vous pouvez nous expliquer la raison de cette note ?
Le dirlo : *En fait, cette note, elle n'est pas toute neuve : elle est sortie en 2003, alors comment se fait-il qu'aujourd'hui on en soit là ? C'est tout simplement un problème de crispation ; en 2003, elle n' a engendré aucune réaction; y avait des agents qui, en l'appliquant, avaient considéré que le bon sens devait l'emporter : c'était pas forcément une pièce de tissu au sens strict, ça pouvait être le drap qui permettait d'occulter le box et la serviette de toilette qui permettait de s'installer, j'en sais rien ; toujours est-il qu'il y avait une certaine commu-*





NÉGOCIATION À LA CENTRALE DE MOULINS

nauté de pensée par rapport à ça, et il se trouve qu'à un moment donné, cette communauté a été déséquilibrée tout simplement par des situations d'abus. C'est comme le fonctionnement de la société : quand le balancier va trop loin dans un sens, il retombe vite dans l'autre ; voilà, on en est là.
LJ : Ç'aurait pas été mieux de prévenir avant, au lieu d'aller directement à l'affrontement ?
P : Nous, on voit très bien qui – soi-disant! – abuse ; ça vous aurait coûté de dire : « avant qu'on en arrive à tout supprimer, je vous demande si c'est possible que vous respectiez le truc »...
LJ : On est adultes, quand même, on peut y réfléchir, à ça ! Faut voir le confort du parloir : y a des gamins, y a des couples, vous le savez très bien ; arriver juste avec une toile de tente sur du béton, ça pose un problème ; ce qu'on demande, c'est simple. Au moins le minimum : un tapis, qu'on peut laisser à la rigueur dans le local de l'hygiaphone, chacun avec son nom dessus, le tapis de sol pour les enfants, tout ça, et une grande serviette, plus la toile de tente ; et voilà, terminé, tout le monde est content.
P : Dans un sac, comme le stipule la note de service, uniquement un drap, et une grande serviette qui permet de renforcer le truc du matelas: on est pas en train de passer dans l'excès ! On essaie de rester raisonnable pour que les parloirs restent viables ; parce que vous comprenez très bien qu'en appliquant cette note de service-là pour différentes situations – on a parlé des enfants, mais il y a d'autres situations – c'est pas gérable. Ordonner ça, c'est tenter le diable, parce que déjà au niveau des toiles de tente, y aurait beaucoup à dire sur le fait que ça se déroule comme ça – et je pense que vous en êtes conscient !
Le dirlo : *C'est satisfaisant pour personne. Si on avait eu l'argent qu'on demande depuis un certain temps, et qu'on nous promet d'ailleurs depuis un certain temps... On nous a garanti qu'on allait avoir une enveloppe pour la construction de studios, parce qu'on aura jamais les moyens d'avoir des unités de vie familliale au sens propre. Peu importe : l'essentiel, c'est qu'on ait des locaux qui permettent de conserver la dignité de tout le monde: à la fois celle des personnels qui sont chargés du contrôle, celle des familles qui viennent au parloir, et bien sûr la vôtre. Donc le principe, ça sera la construction de studios – de salons, pardon ! Ca sera équipé comme un salon; là, on a l'enveloppe qui va nous permettre d'en fabriquer quatre, nous on espère en faire six... toujours est-il qu'on aura des salons, en nombre insuffisant, mais ça se rajoutera à la surface actuelle des parloirs, donc on va régler deux problèmes en même temps : l'affluence aux parloirs, qui augmente, et la possibilité d'accorder tous les parloirs à ceux qui le demandent. Deuxième point, y a malgré tout des travaux à faire dans la salle des parloirs même ; c'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut qu'on en sorte aussi : pour les histoires de toile de tente, il va falloir qu'on pose des cloisons, ça nous coûte pas cher et...*
P : Si vous voulez, concrètement, je peux vous parler de détenus qui sont formés et qualifiés pour ça et qui sont disponibles pour les monter en moins de quinze jours.
Le dirlo : *Oui, non mais...*
P : Et volontaires sur l'heure, avec les qualifications ! Vous me connaissez depuis longtemps, vous savez que je ne parle pas pour ne rien dire.
Le dirlo : *Le problème, si vous voulez, c'est qu'il y a des enjeux nationaux derrière les parloirs...*
P : Oui, mais monter des cloisons...
Le dirlo : *Dès qu'on parle de parloirs, on crispe le garde des sceaux et la direction régionale.*
P : Qu'on parle d'insatisfaction générale au niveau du personnel pénitentiaire, c'est une chose que je comprends très très bien – mais on parle d'un personnel pénitentiaire qui est payé pour exercer une fonction, pas toujours dans les conditions optimales... Nous on parle surtout des familles, des personnes agées, des enfants qui n'ont que cet unique moyen de voir leur parent, qui ne sont ni payés, ni coupables d'un délit, pour subir ce genre de choses, et qui sont confrontés à ce qui se passe dans les parloirs; c'est à eux qu'il faut penser : monter des cloisons comme ça, c'est pas très très compliqué, avec un peu de...
LJ : Ca va se faire dans combien de temps ? C'est toujours pareil !
P : Ce que nous proposons là : garder dans la salle de l'hygiaphone les tapis de sol pour éviter de les monter et de les redescendre, et ensuite le sac, c'est apporter une réponse concrète !
Le dirlo : *Hum ! D'accord.*
P : Y a un gros problème d'hygiène aussi, puisqu'on est toujours dans les parloirs ; tout le monde en est conscient, je suis pas le premier à en parler, ça atteint des proportions indignes ; y a des enfants qui jouent...
Le dirlo : *Pourtant, c'est nettoyé...*
P : Le samedi soir, on ne s'en rend pas compte, c'est terrible, c'est limite.
LJ : C'est surtout au niveau des toilettes, le sol...
Le dirlo : *Pourtant c'est une société extérieure qui le fait.*
LJ : Oui, mais bon, moi, je vais au parloir tous les weekends... c'est pas bien fait.
P : Si c'était les détenus, ce serait mieux fait.
LJ : Le truc, c'est que c'est pas bien fait; il faut nettoyer quand ils arrivent. Le samedi soir... Ils changent les sacs-poubelle, c'est tout ce qu'ils font.
Le dirlo : *Les parloirs sont nettoyés une fois par semaine, tous les samedis.*
P : Une seule fois par semaine.
Le dirlo : *Ah non, deux fois; une fois par la société...*
LJ : Je vais vous dire, le samedi soir, ils changent les sacs-poubelle.
Le dirlo : *Ils font les WC, ils remplacent le papier et...*
LJ : Ils nettoient pas ; je le sais, parce que si on verse un peu de coca au parloir, je vous garantis que le lendemain, il y est !
Le dirlo : *Le sol n'est pas lavé, effectivement.*
P : Il faut un peu d'hygiène quand même !
LJ : Un détenu – même moi, à la rigueur, j'y vais : pour les

« Le problème, si vous voulez, c'est qu'il y a des enjeux nationaux derrière les parloirs... » le dirlo

familles, tout ça, je le lave, le parloir.
P : Y a même déjà eu des gens qui se sont proposés pour faire le service.
LJ : En fin de compte, dans toutes les situations, c'est un juste milieu qu'il faut trouver ; je pense que même pour le zèle en ce moment, pour les fermetures des portes... Je vais vous donner un exemple : je suis allé chercher une conserve dans la cellule de quelqu'un, Delon est arrivé, il m'a vu et il m'a enfermé quand même dans la cellule – c'était pas la mienne ! La plupart des gars qui sont au mitard, c'est à cause de lui. Il fait une fixation ! On a des années à faire – si en plus de ça, y a la pression... Le surveillant qu'est dans l'aile, lui, il obéit : il est obligé de fermer, il a la pression derrière lui, et nous on lui met la pression parce qu'on n'est pas contents. C'est tous les jours comme ça, tous les jours de l'année, et à un moment donné on dit : « pourquoi Jacqua il crie ? Pourquoi Untel il crie ? » : parce que le mec, il est sous pression tout le temps.
P : Il faut relâcher la pression. [voir encart 2]
LJ : Moi, j'ai fait d'autres centrales, c'est pas comme ça : il y a une soupape de respiration.
P : Ici, dès qu'on met un pied dans la cellule, clac, ils ferment !
P : La sécurité ? Il faut qu'on nous explique pourquoi on est enfermés dans la douche, enfermés dans la buanderie...
LJ : Alors qu'on est quatre à la douche et un à la buanderie; un truc de fou ! Avec les fermetures, à Saint-Maur ou à Clairvaux, les surveillants, ils sont pas aussi stressés : ils font leur boulot, ils gèrent leur étage... ils ont une soupape. Les fermetures des portes, c'est un fait, c'est comme ça, le ministère a décidé, on pourra pas revenir en arrière – mais le surveillant, il peut gérer son étage, et il sera beaucoup mieux en laissant un peu de souplesse ; on ne demande pas qu'ils nous laissent les portes ouvertes, mais qu'ils arrêtent de nous poursuivre tout le temps, parce qu'à un moment donné, c'est pas gérable ; c'est pas vivable, on en a marre, c'est pas possible. C'est comme à Fresnes : on est obligé d'attendre de savoir quel est le surveillant qui va venir ouvrir la porte pour savoir si c'est une bonne journée ou pas ! Et ça, psychologiquement, c'est difficile, et quand y en a deux, trois, quatre, cinq comme ça d'affilée pendant toute une semaine, quand on arrive au parloir, on est énervés, on est pas bien.
P : Et les stagiaires, ils sont obligés d'appliquer le truc à la lettre. [voir encart 3]

2/ « Tout le monde était stressé, avait les nerfs ; c'était devenu une prison superdure, ils t'attaquent psychologiquement ; nous, on a essayé de tenir par rapport à cette agression permanente qui te fait péter les plombs; ils t'enferment, tu dois passer quatorze portes pour aller en promenade, les plafonds sont rabaissés, y a cinquante prisonniers d'un côté, autant de l'autre, vingt-cinq en promenade, toujours les mêmes têtes et des peines infinies; en plus de ça y a les matons, les stagiaires, les gradés qui te mettent la pression et la répression totale ; psychologiquement, si tu tiens... Si t'es plus faible, tu pètes les plombs, y a conflit et violence. »

P : Je voudrais parler d'un cas précis, d'autant plus que vous étiez présent. Y a eu un problème avec X : il s'est pris un ou deux rapports ; moi, j'étais présent, comme tous les gens de l'étage, et je voudrais qu'on m'explique si le fait d'arriver dès le matin, de taper dans les portes avec les clés, volontairement, de provoquer... parce qu'il y avait une situation de conflit, c'est vrai, mais qui était pacifique: y a pas eu de mouvement, ou bien c'était très très ponctuel. Eh bien en une demi-heure de temps, y avait tout l'étage qui criait dans le couloir, 90% de l'étage au moins – parce que y en a – on sait jamais. C'est facile de mettre la pression sur un détenu, surtout quand on a les clés dans les mains ! Je parle de X parce qu'il est dans une situation un peu particulière par rapport à un problème médical. On a réussi quand même à le gérer, à le cadrer à peu près pour qu'il ne déborde pas trop, mais il se retrouve avec un rapport complètement immérité.
LJ : Y a pas que lui qui prend des rapports !
P : J'aime pas parler de cas précis, mais j'ai parlé de X, je vais parler d'un surveillant : il a parlé de M. Delon... Ça fait long-

3/ « Maintenant dans les centrales, même les maisons d'arrêt, pour former des matons, ils mettent des stagiaires et ils sont jeunes, ils comprennent rien; c'est des néo-fonctionnaires, ils sont notés, donc ils font tout le truc à fond : les fouilles comme ils l'ont appris et sans aucune subtilité, ils sont obéissants à leur hiérarchie, ils te font chier, ils viennent d'arriver, ils ont peur, ils n'osent rien, c'est insupportable, y en a de plus en plus, ils font des stages d'un mois, ils font du zèle ; t'es en centrale et ils te font ça ; y a souvent des conflits avec les stagiaires. »





temps que je suis en prison : je le connais pas personnellement, mais quand je vois que la moitié des gens qui sont en ce moment au quartier disciplinaire, tous pour des peines maximum... On va dire que 50% de ces détenus-là ont des rapports mis par ce Monsieur ; moi, je dis qu'il y a un problème.
P : Y a pas que ce M. Delon, y a quelques brigadiers... Vous le savez, vous le voyez bien. C'est un problème relationnel avec leurs collègues, et les rapports d'incidents, c'est toujours avec les mêmes personnes ; c'est pas un complot, mais ils leur imposent une relation nouvelle – vous le savez très bien !
Le dirlo : *Effectivement, on est dans un système complètement humain, on est pas tous égaux, et puis on n'est pas là tous les jours, et ensuite on a chacun notre personnalité ; ça, c'est vrai par rapport à certains fonctionnaires que vous citez ; vous savez tout aussi bien que tout le monde pourra citer également certains de vos codétenus, vous en avez conscience... On est dans un système complétement humain, on est pas tous au même niveau ; à mon sens, il faut éviter ces situations de crispation, parce qu'actuellement elles ne peuvent entraîner rien d'autre que des réponses normatives ; je vous assure que quand je téléphone pour dire : on a un souci parce que la fermeture des portes est vécue de façon oppressante par les détenus, on me propose pas d'assouplir quoi que ce soit : ce qu'on me propose, c'est d'envoyer les ERIS (équipe régionale d' intervention et de sécurité) !*
LJ : On demande pas l'ouverture des portes, on demande un peu d'assouplissement.
P : On critique absolument pas la fermeture des portes ! C'est grave, ce que vous dites.
Le dirlo : *Oui, mais c'est la réalité... Ça veut dire aussi qu'un moment donné, c'est par le dialogue entre nous qu'il faudra quand même qu'on arrive à trouver des marges de manoeuvre...*
P : Mais le dialogue entre nous, on ne l'a pas eu.
P : On vous voit quand ?
Le dirlo : *Vous me voyez quand vous demandez à me voir.*
P : Non, M. Villemot… Ça, il faut pas le dire.
Le dirlo : *Pourquoi ?*
LJ : Parce qu'on nous a pas consultés pour la note de service du parloir, les fermetures, le stress...
Le dirlo : *Je vous parlais à titre individuel.*
LJ : Ah ! M. Villemot. Y a eu une accumulation, là.
P : Donc on voit M. Marion, ou un surveillant chef, on lui explique le problème, il dit « je vais transmettre », mais malheureusement il a pas de pouvoir de décision. Ce serait mieux qu'on vous voie...
Le dirlo : *Simplement, quand le chef ne règle pas la question, il ne peut pas non plus pour une raison simple : c'est qu'il y a 350 fonctionnaires dans cet établissement qui vont tous me dire à peu près la même chose : « on vous voit pas ». On a au moins 150 partenaires institutionnels forts, avec des chefs de service départementaux, des magistrats, etc, qui eux aussi sont demandeurs de communication. On a 126 détenus...*
LJ : Non, mais faut regarder les urgences ! Si y a une émeute, faut regarder le problème qu'il y a, c'est toujours pareil.
Le dirlo : *S'il y a une émeute, pour moi, c'est la situation qui sera la plus simple à gérer...*
LJ : Mais c'est pas ça ! Quand je dis émeute... y a mouvement, c'est les problèmes qu'on rencontre. En amont, il faut régler les problèmes !
P : En mettant cette note de 2003, vous le saviez qu'il y allait avoir des problèmes.
Le dirlo : *Non.*
P : Comment non ? Vous savez que depuis la fin de l'été, ça monte crescendo. Vous le sentez, vous ne pouvez pas dire le contraire. A partir de là, quand vous mettez cette note de 2003 en application, vous savez pertinemment que ça va être la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Obligatoirement.
Le dirlo : *Non, sincèrement non.*
P : Alors vous êtes mal informé. Vous êtes complètement à côté.
P : D'où la nécessité de nous rencontrer...
Le dirlo : *Non, mais que je sois déconnecté, je veux bien, en plus c'est une réalité.*
LJ : Mais M. Marion, il est pas déconnecté ! C'est votre subordonné... Il vous a informé du problème, quand même ? Je vous coupe, mais à chaque fois qu'on voit M. Marion, c'est qu'y a des problèmes. C'est pas vrai ? Chaque fois qu'on vous voit, en général, c'est pour évoquer tel problème, parce qu'y a tel gradé qui nous saoûle. Ça vous est répété ?
Le dirlo : *Bien sûr.*
LJ : Donc vous ne pouvez pas ignorer le problème de fond.
Le dirlo : *Mais par contre, pour moi, la note, c'est pas ça la mise volontaire du feu à la prison, c'est pas ça.*
LJ : Vous le saviez, qu'il allait y avoir une réaction...
Le dirlo : *Non. La réaction, on nous l'avait promise sur le sécuritaire par exemple, on nous l'avait pas promise sur la note. Mais là aussi on est dans un milieu humain. Les choses sont difficiles à estimer.*
P : On a accepté le sécuritaire, pourquoi ? Parce qu'on sait que partout c'est comme ça. Maintenant, on sait aussi que partout, dans les parloirs, les gens ont beaucoup plus de confort que nous.
Le dirlo : *Un petit point par rapport à ça : dans les autres centrales, est-ce que ce sont les détenus qui amènent le linge au parloir ?*
LJ : Oui. J'y suis allé ! Y a qu'à Saint-Maur où la famille apporte le drap – mais tout est fermé, à Saint-Maur. C'est une cabine complètement fermée. Et à Clairvaux, c'est nous qui amenons les draps et les serviettes. À Arles, c'était fermé, on pouvait ramener les trucs.
P : Donc nous, on a déjà du retard par rapport à eux.
LJ : Lannemezan, c'était presque le même système qu'ici. A Saint-Maur, c'est le top; y a juste un problème, c'est la table. On peut pas se retrouver à deux par cellule, mais vous avez téléphone et gourbi à l'étage. Vous ne voyez jamais les surveillants, ils sont toujours dans leur kiosque blindé. Vous avez des couloirs, une promenade avec des arbres... C'est

« Saucissonné, traîné par terre, non, j'y étais. Bâillonné, oui, et encore que non » le dirlo

immense, Saint-Maur, je descendais en promenade, je ne voyais jamais un surveillant. Là, vous en avez toujours un derrière vous qui vous dit....

***Le dirlo :** J'y ai travaillé, à Saint-Maur.*

LJ : Alors vous le savez ! Vous avez vu les couloirs !

P : Je peux vous en faire une, de révélation ? Ça fait vingt ans que je suis détenu, j'ai eu deux parloirs depuis que je suis ici. Les deux personnes m'ont gentiment fait comprendre qu'elles ne reviendraient pas. Voilà.

***Le dirlo :** C'est par rapport à l'aménagement matériel du parloir ?*

P : En grande partie. Par rapport, déjà, à l'aspect qu'est quand même pas très... c'est oppressant pour les familles. Quand ils se retrouvent dans ces parloirs-là.... Et pourtant, vous le savez, ma famille m'a accompagné pendant vingt ans, je parle de personnes de ma famille directe, qui se sont senties mal dans le parloir, et qui ont été obligées de repartir avant la fin.

LJ : C'est très oppressant quand on arrive ici, qu'on voit le truc. Mais bon, malheureusement, on peut rien y faire, on va pas casser les murs. De toute façon, c'est la plus sécuritaire d'Europe ou de France. De toute manière.

P : Vous dites que vos supérieurs – au ministère, tout ça – ils sont pour ne rien donner ; mais justement, étant donné qu'il y a toute la sécurité qu'il faut au niveau anti-évasion, et même à l'intérieur, avec les grilles, les machins, les caméras, les micros, tout ça, c'est à vous, ici, au niveau local, de parler avec nous et d'essayer de nous donner un petit échange par rapport à toute la sécurité qu'il y a, pour les parloirs, pour pas avoir les surveillants en permanence sur le dos... on demande pas les portes ouvertes, mais lâchez la pression à l'intérieur.

LJ : De toute façon, j'vais vous dire : moi, y a que le parloir qui me retient ici. Voilà. Franchement.

P : Quand vous parlez de prévenir le ministère, on vous propose en échange les ERIS !

***Le dirlo :** Non, je le disais en trois mots ; en réalité, c'est plus compliqué, mais c'est vrai qu'on arrive à ça.*

P : On va revenir sur le premier sujet qui a été abordé, l'essentiel : la façon dont se sont passés ces transferts. C'est des méthodes qui sont acceptables ? X saucissonné, bâillonné, traîné par terre...

***Le dirlo :** Saucissonné, traîné par terre, non, j'y étais.* [voir encart 4]

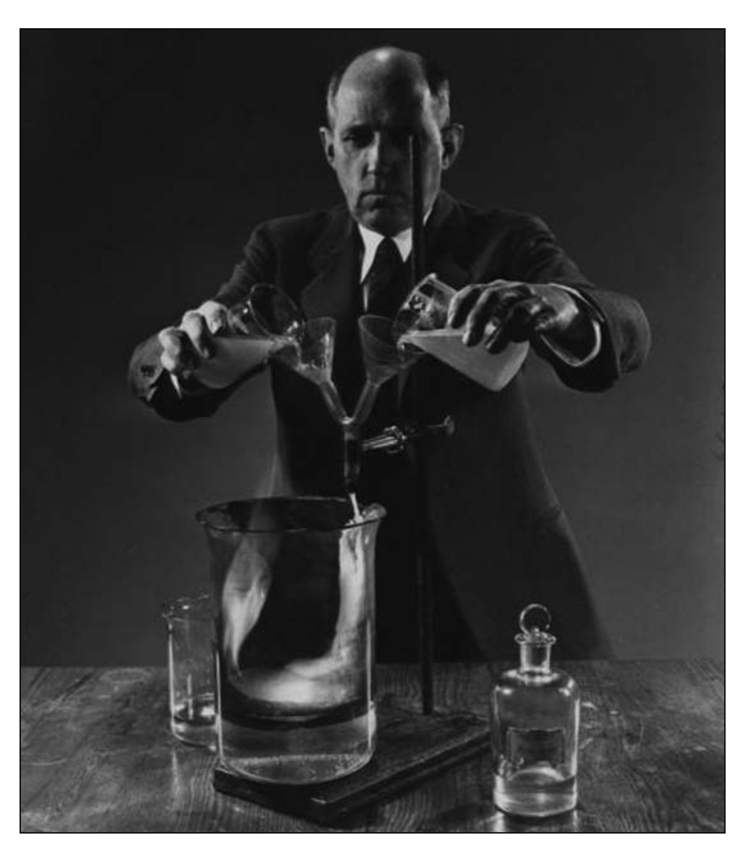
P : Bâillonné, vous êtes d'accord ?

***Le dirlo :** Bâillonné, oui, et encore que non. Non. Je crois que sur les onze, y en a qu'un qui a été bâillonné, parce qu'il n'a pas accepté de s'engager à se taire. Et si demain – je ne vous le souhaite pas, mais si demain vous êtes transférés, les gens vous diront en arrivant dans la cellule : « Vous allez être transféré, je vous demande de rester silencieux, est-ce que vous acceptez ? ». Celui qui répond immédiatement « oui », à condition qu'il l'accepte et qu'il respecte sa parole, il sera pas bâillonné. Les gens s'en vont comme ça. Celui qui ne s'engage pas à rester silencieux, qui se démène, à ce moment-là sera bâillonné.*

LJ : C'est quand même grave !

P : Une chose qui m'impressionnait profondément – je suis un peu rancunier – c'était que préventivement, on me bâillonne et on m'attache sans me demander mon avis, ça me choquait profondément. Je suis content d'avoir cette garantie-là.

4/ « Le directeur dit que tout s'est bien passé avec les transférés alors qu'ils ont été bâillonnés direct, il nous raconte du pipeau pour pas qu'on soit en colère ; quand les ERIS arrivent dans la cellule, ils ont déjà le bâillon en main ; le gars est réveillé à cinq heures du matin, ils arrivent en cagoule et pour pas que le type gueule, ils le bâillonnent ; ils rentrent avec les boucliers, ils le couchent dans le lit et le massacrent; ils l'attachent, le scotchent, le saucissonnent et le baîllonnent pour pas qu'il prévienne la détention et les autres qu'ils vont lever, pour pas qu'ils se préparent dans la cellule; le premier, ils le bâillonnent direct ; ils le prennent, le saucissonnent comme un chien et le traînent par terre. Le directeur lui-même trouve ces méthodes discutables, barbares, illégales, dignes des tortures de Guantanamo ou d'Abou-Graïb. Quand ils veulent se débarasser de quelqu'un, ils profitent d'un mouvement et le mettent sur la liste de transfert des meneurs, des gêneurs, des mecs qui n'ont rien à voir, des psychopathes dont ils ont peur, ils en profitent pour les virer ; ils les ajoutent à la liste de la direction régionale : tant pis pour ceux qui vont les récupérer. Ils seront dirigés vers différentes maison d'arrêt, au quartier d'isolement c'est la punition ; et quelques mois après, de nouveau dans une centrale. »





NÉGOCIATION À LA CENTRALE DE MOULINS

Le dirlo : *Effectivement, quand les gens s'agitent... L'objectif est de faire un transfert sans ameuter l'ensemble – sachant qu'après, effectivement, les gens sont rapidement au courant, mais bon. Voilà, c'est discutable... On peut tout à fait discuter la méthode, moi je suis d'accord pour dire que c'est pas forcément quelque chose qui me paraisse ensuite compatible avec la nécessité de maintenir les liens du dialogue. Là-dessus je suis d'accord.*

LJ : Moi, on me l'a déjà fait plusieurs fois, vous le savez très bien. On m'a levé plusieurs fois à cinq heures du matin. Après, c'est sûr que le dialogue, n'existe plus.

Le dirlo : *Aujourd'hui, rien n'est prévu. Demain, si éventuellement nous avions des difficultés, c'est pas parce qu'aujourd'hui nous discutons que vous seriez considérés comme les gens à l'origine de la difficulté. En revanche, sachez-le, quand on fait des listes de gens à faire partir, on le fait en réfléchissant à plusieurs, et ça ne repose pas uniquement sur le simple critère de la participation ou de l'organisation du mouvement collectif. On mélange tout un tas de critères, c'est ce qui fait qu'on arrive à des résultats...*

P : Attendez, on va rester encore sur le dernier transfert. Je ne sais pas à quels critères vous avez obéi. Par contre, je peux vous dire – pour que vous soyez informés la manière dont la majorité de la population pénale l'a ressenti. Vu que sur onze personnes qui sont parties, y en a neuf qui étaient d'origine nord-africaine, qu'y en a qui étaient de religion musulmane... Vous comprenez ce que je veux dire ? J'ose espérer que ce n'est pas la raison...

P : Si, c'est tout à fait vrai. Y avait que X et X qui ne sont pas maghrébins.

LJ : Et Jean-Louis – et encore les autres sont maghrébins d'adoption.

P : C'est évident que dans une population à 60 ou 70 % d'origine nord-africaine, c'est le genre de mesures qui – en plein ramadan – sont mal comprises. Nous, on n'est pas là en disant qu'on va contrôler ceci, ou cela. On essaie de chercher des solutions et de dialoguer, vous comprenez ce que je veux dire ?

P : C'est des réponses qu'on est venus chercher aussi, parce que…

P : Qu'est-ce que vous pouvez faire?

Le dirlo : *Ce que je veux, c'est m'engager auprès de vous sur plusieurs choses ; sur la date à laquelle on fera les travaux au niveau des parloirs. Ce que je veux, c'est qu'on mette un terme à ces histoires de linge. Parce que le linge, ça met tout le monde mal à l'aise. Pour vous, c'est insuffisant, pour les surveillants c'est trop compliqué à contrôler, en même temps ils ne sont pas à l'aise dans ce genre de contrôles, parce qu'effectivement, vous comprenez fort bien la situation dans laquelle ils se trouvent. La réponse que je vais vous faire, c'est la date à laquelle on va commencer nos travaux. La deuxième réponse c'est : on ne revient pas sur la note telle qu'elle est écrite. En revanche, c'est seulement la décrispation de la situation qui permettra de retrouver un peu de bon sens. C'est exactement la même chose sur la fermeture des portes : tant qu'on a un fonctionnement dépassionné, vous avez des agents qui sentent une pression moindre. Et quand la passion l'emporte... La passion c'est toujours une réaction, une réponse à quelque chose. Donc, c'est par rapport à ça que la situation pourra évoluer. Moi je ne peux pas – d'abord je n'ai pas le droit de le faire, donc je ne le ferai pas – je ne peux pas demander aux agents de laisser les portes ouvertes.*

P : Mais c'est pas ce qu'on demande !

P : Mais leur faire des briefings avant chaque parloir... Bon, quand vous parlez décrispation, je pense qu'elle est nécessaire, mais…

LJ : Des deux côtés ! Attendez, là c'est à sens unique! On dirait que c'est à nous de nous calmer, et après on obtiendra... Attendez, le problème, il est pas là. Nous on est calmes. Je veux dire, qui a fait les premiers pas ? C'est ceux qui sont retournés bosser, et tout est rentré dans l'ordre. Mais il faut quand même une réponse à ça. On vient dialoguer, si c'est pour nous dire « y a rien qui change », on peut s'en aller. Y a deux problèmes principaux : c'est le parloir, parce qu'il va y avoir un parloir samedi et dimanche prochains, et d'autres parloirs. Il faut qu'on arrive à résoudre le problème. Nous, ce qu'on vous a proposé, il faut que vous nous donniez une réponse. Une serviette de plus et les tapis de sol entreposés en bas, qui est-ce que ça va gêner ?

Le dirlo : *Alors, vous voulez une réponse, je vous la donne immédiatement : pour les parloirs de samedi et de dimanche prochains, on ne changera rien ; parce que je ne peux pas changer dans le contexte actuel.*

LJ : Mais quel contexte ?

Le dirlo : *Le contexte actuel, c'est le lendemain d'un mouvement de contestation des détenus. Alors si je change quelque chose aujourd'hui, on va arriver au résultat complètement inverse. Quand bien même je voudrais le faire, je ne pourrais pas y arriver, tout simplement parce que… on est sur de l'humain.*

LJ : Attendez, vous êtes le directeur, vous donnez un ordre et c'est réglé ! Vous êtes le patron à bord !

P : On peut trouver une solution sensée, et logique, un juste milieu. Nous, c'est tout ce qu'on demande. La solution, on l'a trouvée. Si vous voulez, vous pouvez le faire : entreposez le matelas dans le parloir hygiaphone, et tout le monde est content.

Le dirlo : *Non, je ne peux pas. On ne le fera pas.*

LJ : On va pas faire ça cette semaine, vous avez dit ; alors l'autre semaine ? Quand ?

Le dirlo : *Ce que je veux, moi, c'est d'abord vous donner une date de travaux, et que cette date soit suffisamment proche. En revanche, si cette date n'est pas très proche, moi, je tire mon parapluie en demandant l'autorisation de le faire.*

P : Mais à qui ?

Le dirlo : *À mon administration à moi.*

LJ : Donc c'est non, quoi. Attendez, depuis tout à l'heure vous nous dites qu'ils nous appellent les ERIS dès qu'il y a un problème. Faudrait savoir. Ça vient pas de votre hiérarchie, le problème des parloirs. C'est une note intérieure. Vous êtes emmerdé par les syndicats, dites-le !

« On me propose pas d'assouplir quoi que ce soit : ce qu'on me propose, c'est d'envoyer les ERIS » le dirlo

Le dirlo : *Ecoutez, je ne vous dis pas ça. Ce que je vous dis, c'est que vous vous faites des illusions sur la capacité du directeur à gérer la maison centrale de Moulins. La maison centrale de Moulins, elle est sous les feux, même pas de l'administration pénitentiaire, c'est pire que ça, c'est pas seulement le garde des sceaux, c'est les médias, c'est tout un tas de choses. Voilà, donc, ce qui se passe à l'intérieur, ça se passe sur une concertation préalable entre plusieurs fonctionnaires.*

P : Le fait de mettre un matelas par terre au parloir, je vois pas en quoi ça peut déranger les médias, le ministre, et…

LJ : Non, c'est le fait de dire non, c'est tout.

P : Par contre, ça les dérange pas que nos familles et nous-mêmes, on soit au parloir dans ces conditions-là !

P : Est-t-il exact que toute cette polémique des parloirs est partie au départ d'un problème de chariot ?

P : Non, c'est un problème de fouille, ça n'a rien à voir avec ce que vous nous dites.

P : Par rapport au chariot, vu le nombre de sacs et leur grosseur, ce chariot qui sert pour le transport ne suffisait pas, l'achat d'un chariot plus grand a été demandé. Et vu que le chariot plus grand, ça a coûté des sous, la réponse ça a été de faire ressortir la nouvelle note de service. C'est quand-même ça, la réalité. Après vous pouvez l'interpréter comme vous voulez.

Le dirlo : *Y a un peu de ça, effectivement. Mais y a pas que ça. Ce qui s'est passé, c'est qu'effectivement les volumes de linge se sont accrus à un moment à un point tel que c'était devenu… pas seulement un volume de travail supplémentaire, je veux dire. A un moment, c'était devenu quelque chose qui était dégradant pour tout le monde. Après, pour certains c'était le chariot qu'était trop lourd, ou la roue qui avait cassé: non. En fait, si vous voulez, c'est le dépassement du raisonnable qui a fait que…*

P : Mais dans tout ça, y a un juste milieu : une serviette de plus, et un matelas de sol.

LJ : Un tapis de sol ! Vous savez ce que c'est, un tapis de sol, non ? Vous le roulez sur lui-même, ça fait un petit boudin, comme ça ! Je vais vous dire – imaginez les gamins dans les familles nombreuses, parfois y en a trois, quatre; ils sont tous assis ensemble, ils rigolent, ils s'amusent... Bon, ils sont sur le béton ! Vous parlez d'humanité depuis tout à l'heure, là. Faut être humain, au moins un minimum. Ils sont là trois heures le matin, trois heures l'après-midi. Et les couples ? Vous le savez très bien, y a des couples. Bon, on va pas tourner autour du pot. Ils vont faire ça comme des chiens par terre ? Non, mais faut dire les choses telles qu'elles sont. Moi ça me dérange.

Le dirlo : *Moi aussi je suis mal à l'aise par rapport à ça.*

LJ : On peut être mal à l'aise. Mais vous avez à gérer des mecs qui ont des trente ans à faire, des perpétuités, des vingt ans. Va falloir qu'on trouve une solution. La solution, on vous la propose : On vous demande juste un tapis de sol.

Le dirlo : *Sur le principe, j'entends votre demande. Une réponse précise…*

P : Elle est pas énorme, notre demande.

Le dirlo : *Je ne peux pas vous répondre ce soir. Je vous réponds à la fin de la semaine, parce que je m'en vais en congés après. Simplement, je vous répondrai avant la fin de la semaine et je vous reconvoque.*

LJ : Non, mais c'est rien ! Un tapis de sol ! Je ne pense pas que c'est votre hiérarchie qui va décider de ça. Si vous demandez à votre hiérarchie pour un problème de tapis de sol, on ne s'en sortira jamais !

Le dirlo : *Vous êtes persuadés que depuis tout à l'heure on est en train de discuter d'un petit problème matériel, d'un tapis de sol. En réalité c'est pas ça. Derrière, il y a – symboliquement – énormément d'autres choses. Il y a aussi des enjeux qui ne sont pas seulement administratifs – donc je suis obligé, moi, d'en référer à ma hiérarchie.*

LJ : Comment on a fait, alors, depuis ? Ça fait trois ans qu'on marche comme ça.

Le dirlo : *Je ne vais pas utiliser ça pour vous faire poireauter pendant trois semaines. Je m'engage à vous revoir avant la fin de la semaine.*

LJ : Ça fait plus de deux ans, depuis 2003, que c'est comme ça. Au su de l'administration qui vous est supérieure. Y a jamais rien eu. Ils nous ont laissés. Donc ça veut dire que là on demande pas l'impossible !

Le dirlo : *Je ne peux pas vous répondre. Simplement, Jacqua, je ne vous raconte pas de conneries. Les choses ne sont pas gérées localement par rapport à ça. Il y a des enjeux qui dépassent complètement...*

P : Apparemment, on serait couverts par l'état. En quoi ça peut déranger l'état qu'on mette des tapis de sol ?

LJ : Pour les enfants, pour les gamins, pour les couples, attendez… Ou bien qu'ils le disent, tout est interdit et voilà, quoi !

P : Si c'est interdit, qu'on supprime les tentes, pour la sécurité, il faut que le surveillant puisse contrôler, on supprime tout, c'est trop compliqué à contrôler… Faut parler des aménagements des parloirs.

P : Vu les trajets que les familles font, bon, y a les enfants qui arrivent, ils sont fatigués. A la place des chaises, ils voudraient des banquettes.





NÉGOCIATION À LA CENTRALE DE MOULINS

5/ « En 2004, on a bloqué sept jours les ateliers et les cuisines pendant un mouvement, et moi je voulais que ça dure quinze jours ; pour les asphyxier, et plus même : on avait jeté les télés, les frigos, et les ateliers, les cuisines étaient bloquées, c'était la maison d'en face qui nous faisait à bouffer. Même les cuisiniers ne faisaient plus la gamelle et les concessionnaires, au bout de sept jours, sont venus nous supplier parce que les contrats allaient être niqués et qu'y aurait plus de boulot ; c'était un moyen de pression. Le mouvement était parti parce que des mecs avaient été placés au mitard et, en solidarité avec eux, on a décidé de faire comme si on était tous au mitard ; il nous avait convoqués à quatre, toujours pour régler le problème et j'avais dit « les mecs sont au mitard, on est tous au mitard ». Pendant sept jours tout le monde a marché ; pas de télé, pas de travail comme si on était au mitard ; il a rappelé les mecs, tous sauf moi, parce qu'il savait que je ne céderais jamais ; il a parlé aux autres : « il faut reprendre les ateliers sinon les concessionnaires vont arrêter, faites un effort ». Moi, je ne voulais pas céder et je voulais faire quinze jours, un mois pour le tuer ; en tant que responsable, il doit rendre des comptes. Plus d'ateliers, plus de cuisine, plus rien : la prison morte. C'est pour ça que cette fois en novembre 2005, il a réagi tout de suite : transferts direct, parce qu'il savait qu'on pouvait aller au bout ; là encore on avait bloqué les ateliers, du coup il a réagi au bout de deux jours, il a voulu dialoguer. »

Le dirlo : *Dans les boxes de parloirs ?*
LJ : A Saint-Maur, c'est comme ça.
Le dirlo : *Ça, c'est du domaine du faisable. Et quand on va arriver à démarrer nos travaux, bon, remplacer la chaise par des banquettes…*
P : Oui, mais il faudrait prévoir ça maintenant, déjà que vous avez du mal à accepter un tapis de sol…
Le dirlo : *Sur la demande concernant les tapis, on se reprend une demi-heure pour en reparler. Je ferai faire un effort en ce qui concerne le nettoyage des parloirs. Je m'engagerai également sur une date de début des travaux, et on reparlera à ce moment-là d'un équipement complet, tapis de sol, etc. Sur les portes des douches et des buanderies, je ne peux rien lâcher. Je peux simplement vous inviter à réfléchir au phénomène de crispation qui se passe, et à l'impact que ça peut avoir. Si vous sortez de cette salle en disant aux surveillants : « Villemot a dit que le temps allait passer, allait permettre l'ouverture ». Ne croyez pas ça… Les portes se réouvriront encore plus lentement.*
LJ : Moi, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de direction ici. J'ai l'impression que vous défendez… jusqu'au ministère ! Des directeurs de prisons, on en a vu, ils prenaient une décision, et c'est comme ça, voilà. Depuis tout à l'heure, toutes les questions qu'on pose, vous les déviez et vous dites « la décrispation », « faut qu'on attende »… Pour avoir une petite chose comme ça, il faut soulever des montagnes. Est-ce que c'est fait exprès, pour nous faire comprendre qu'on est à la ramasse total, ou bien ? Parce que quand y a un problème dans une détention quelconque, maison d'arrêt ou quoi, les choses se règlent plus vite que ça ! Quand y a des conflits, c'est plus vite que ça. Le directeur prend une décision, et stop ! Il va voir ses surveillants, ils leur dit : « foutez-leur la paix, parce que ça suffit », et voilà. Il ne prend pas des pincettes en attendant. J'ai déjà vu le cas.
P : Ce mouvement, pour en revenir à ça, c'était pacifique. Et c'était tout le monde, les cuisines arrêtées, les ateliers arrêtés. Les gens, ils n'avaient pas le couteau sous la gorge pour arrêter. Les gens ont parlé entre eux, ils ont trouvé vraiment qu'il y avait un problème. Alors, quoi ? On va retourner voir les gens et leur dire : « Les parloirs, les tapis de sol ça dépend du ministère, ça dépend pas de lui ! »
P : Sortir d'ici en disant ça aux mecs… franchement, ça pousse pas à faire des mouvements pacifiques.
Le dirlo : *On ne pouvait pas se permettre d'avoir un mouvement, tout simplement parce qu'on a des difficultés à avoir du travail pour les ateliers. [voir encart 5]*
P : Ouais, mais marquer le coup pour faire comprendre qu'il y avait un problème !
Le dirlo : *Oui, mais maintenant le problème a été compris.*
LJ : Mais y a pas de réponses quand même.
P : On était assez précis quand même, y avait quelques points en plus qu'on remettra, mais on aimerait bien avoir une réponse ! Vous dites que vous allez nous reconvoquer pour nous parler de la date des travaux ?
Le dirlo : *Avant, il faut que je voie avec ma hiérarchie : je ne peux pas m'engager sur le fait de vous autoriser à amener du linge supplémentaire…*
LJ : Juste une serviette ! Une serviette et un tapis de sol...
Le dirlo : *Si le problème se limitait à une serviette, on discuterait pas aujourd'hui. Non, je peux pas m'engager là-dessus aujourd'hui; ce que je peux, c'est reposer le problème avec ma hiérarchie et vous rencontrer après; en fonction de la réponse qui me sera faite, moi je vous ferai des réponses. L'objectif, c'est pas de vous empêcher de descendre le tapis de sol supplémentaire que vous réclamez, l'objectif c'est de faire en sorte que ce tapis de sol, si vous êtes autorisés à le descendre, ce ne soit pas quelque chose sur laquelle on va revenir trois mois après.*
P : On le laisse en bas, on le remonte même pas !
LJ : De toute façon, ça me fait penser à un ami qui me disait : « après un mouvement, on va rentrer dans un dialogue avec la direction, ils vont vous donner rendez-vous pour vous dire que vous aurez rien ». C'est tout le temps comme ça que ça se passe – et c'est ça qui est malheureux : en définitive, on va repartir avec la réponse en suspens ! Moi, je vais vous la donner tout de suite, la réponse en suspens : ça veut dire que c'est niet ; parce que c'est niet, parce que comme vous l'avez dit tout à l'heure, il y a des enjeux, je sais même pas d'où, mais bon voilà… alors qu'on demande un tapis de sol ! Imaginez si on a des problèmes autres que ça ! Imaginez si on a des problèmes psychologiques, où on se pose des questions: un mec qui a trente ans à faire, il pète les plombs, vous vous rendez compte ? On en est arrivé à ce qu'on est en train de discuter depuis une heure pour un tapis de sol ! Alors que les problèmes, ils sont beaucoup plus graves que ça, et vous le savez. Moi, ça me donne qu'une envie, c'est

de me tirer d'ici. Rester à Moulins pour vivre comme ça, attendez ! Je vais dans une centrale ailleurs, je vis mieux.

P : Non, Moulins c'est un établissement qui a pour structure et pour vocation d'accueillir ces grosses peines, et on dirait qu'y a tout qu'est fait au niveau de la pression, au niveau des parloirs qui est quand même la seule chose précieuse qui nous reste…

LJ : C'est la seule chose qui me fait rester ici, je vais vous dire…

P : Au niveau de la pression, c'est pire qu'en maison d'arrêt ; on va dire, depuis deux mois, c'est pire. En maison d'arrêt, on vous met pas la pression comme ça parce que les gens, ils supporteraient pas – et ensuite, au niveau des parloirs… Vous, vous nous parlez de vos problèmes au niveau hiérarchique – que je peux comprendre, je peux concevoir… Par contre j'ai du mal à concevoir que ce week-end, là, y a des gosses qui vont jouer et traîner par terre sur le sol dégueulasse – qu'il y a des couples qui vont faire l'amour par terre ou sur la table… Tout ça, concrètement, moi ça me pose un vrai problème, et je pense qu'en tant que directeur ça devrait vous en poser un aussi. Là-dessus, on devrait obtenir une réponse, sinon on parle pour rien dire et on est là comme des … et on va perdre deux heures, voilà.

***Le dirlo :** C'est pour cette raison-là que je souhaite vous rencontrer avant ce week-end pour qu'effectivement, cette réponse, vous l'ayez.*

P : Ça, c'est des choses qui touchent tout le monde, et je me permets d'en parler. Et croyez pas que si on a une réponse positive, on va aller voir les surveillants pour les narguer : « vous avez vu le directeur, maintenant on va faire comme on veut ! ». On est pas tous mongoliens ! Par contre, il faudrait que vous ayez une réunion avec les syndicats d'ici pour qu'eux ne prennent pas ça justement pour une marque de faiblesse de votre part, comme quoi vous avez cédé aux détenus…

LJ : Pour un tapis de sol…

P : Parce qu'elle vient plus d'eux que de nous, la pression , croyez-moi.

***Le dirlo :** Je vous reconvoque, enfin je vous réinvite à un moment, justement pour répondre précisément sur le linge. Je ne suis pas sûr d'avoir le temps d'ici demain, donc après-demain, jeudi soir... Jeudi soir, j'ai plusieurs choses, donc pas jeudi soir. Pour le week end, concrètement, – encore une fois on parle dans le concret, je vous donne une réponse jeudi à 15 h, est-ce que ça va ?*

P : Ben, je sais pas, parce que les sacs, ils sont ramassés le vendredi !

***Le dirlo :** Ecoutez, l'essentiel c'est d'obtenir la réponse de principe. OK, y a un problème, effectivement, sur la chronologie à laquelle on pourrait descendre les sacs, sauf que si je peux vous donner la réponse de principe pour jeudi, ça me paraît déjà très bien. Non pas que ça me paraisse très bien, mais j'ai pas le choix.*

P : D'accord, on a donc une réponse jeudi à 15 h ; on va aller sur la première question, qui est celle des portes ouvertes.

***Le dirlo :** J'ai retenu deux questions, effectivement, donc sur le caractère oppressant de la fermeture des portes...*

LJ : Pas la fermeture des portes, pourquoi parler de la fermeture des portes ? Le zèle exagéré parfois. Qu'on nous laisse un peu respirer, quand c'est la gamelle, voilà, on va voir le pote à côté…

***Le dirlo :** Je pense avoir bien compris… Mais rien ne résiste au temps, d'accord ? Sauf l'acharnement des gens.*

P : Mais je prends mon cas à moi : là, je sors du boulot le matin à l'heure de la première gamelle, avant de manger je vais à la douche, il faut que je demande la permission pour qu'ils me laissent la porte ouverte juste le temps d'aller prendre la douche.

LJ : Mais on en a parlé, de toute façon, vous, monsieur Marion, vous connaissez le problème, on vous en parle tout le temps !

P : Il faut arriver à cette décrispation : pour une fois, il y a de la bonne volonté de notre part.

P : Est-ce qu'on peut espérer nous aussi que cette décrispation soit, comment dire…

***Le dirlo :** Réciproque !*

P : Non, on va même pas parler de réciproque, mais qu'elle soit un petit peu suggérée, parce que si y a eu cette crispation depuis deux mois… les surveillants, ils se sont pas réveillés





NÉGOCIATION À LA CENTRALE DE MOULINS

un matin en se disant : « tiens, on va leur mettre la pression ! » Ils répondent à des ordres, à des directives concrètes – parce qu'ils sont briefés avant d'aller prendre l'étage. Est-ce qu'on peut espérer qu'en réunion avec les surveillants et les machins, vous allez tenir le même discours ?
P : Si vous levez la pression sur les surveillants, ils lèveront un peu la pression sur nous. On demande pas les portes ouvertes !
P : C'est pas ça qu'on demande !
LJ : On a compris, on est pas des bourricots, quand même.
P : Demandez à Monsieur Marion, je l'ai vu cet été, il m'a dit : « Pétard ! mais qu'est-ce qu'il y a en ce moment, j'ai jamais vu une détention aussi calme », et y avait pas les portes ouvertes – y avait pas la pression, c'est tout.
LJ : Cet été, comment ça a fonctionné cet été ? Ça a pas très bien fonctionné cet été ? Parce que les surveillants, ils avaient pas une consigne, mais ils avaient l'intelligence de laisser respirer, parce qu'il y avait la chaleur ; alors pourquoi on peut pas appliquer ça, cette même chose ?
P : Alors que les portes étaient toujours fermées.
LJ : C'est qu'on peut y arriver !
Le dirlo : *Pour cette histoire de portes, je vais donner la réponse précise sur la question précise : qu'est-ce que je peux faire, moi : je ne peux pas dire aux surveillants de mettre la pédale douce.*
LJ : Non, mais les surveillants chefs ?
Le dirlo : *Et aux gradés non plus. Voilà. En revanche, pour la décrispation, je peux effectivement ne pas demander à ce que cette pression soit maintenue…*
LJ : Donc pression il y a, alors !
Le dirlo : *Attendez, à condition que les gens ne fassent pas remonter des difficultés au niveau des unités. Pourquoi cette pression tout d'un coup ? C'est parce qu'à un moment donné…*
P : C'est pas par rapport à cet été, Monsieur Villemot, parce que cet été...
Le dirlo : *Des difficultés sont remontées…*
P : Quelles difficultés ?
LJ : Ouais, j'aimerais bien les voir quand même, les difficultés… Agressions de surveillants ? Y a quoi ? Ici, ils bossent tranquilles, quand même, les surveillants ; parce que c'est des surveillantes qui viennent, vous savez, elles sont pas en danger !
Le dirlo : *Au niveau de la pression, je reconnais que la position des détenus est tout à fait convenable.*
LJ : Moi je leur parle pas, donc déjà c'est clair.
Le dirlo : *C'est pas forcément à ça que je pensais en parlant de respect...*
LJ : Non, mais je veux dire, y a du respect quand même !
Le dirlo : *Pas seulement le respect, mais aussi l'éducation. Effectivement, la majorité des gens fait preuve d'éducation. Ce que je souhaite moi, c'est que je puisse à un moment donné ne pas entretenir cette pression, voilà. Encore une fois, c'est le temps qui va jouer pour vous ; le temps va effectivement permettre la décrispation.*
LJ : Ouais mais le temps… Combien de temps ? C'est toujours pareil, ça veut dire au mois de janvier, de février… Ça va être la période des fêtes, des parloirs et tout, c'est dans deux mois, faut… des trucs simples.
Le dirlo : *Jeudi 15 h ! La fermeture, ou en tout cas la pression que vous subissez dans les unités, je ne peux pas la changer, mais je suis sûr que si vous avez compris mon message, elle va diminuer d'un seul coup.*
LJ : On comprend très bien ce que vous voulez dire, mais c'est le chien qui se mord la queue !
P : La pression, c'est nous qui la subissons : comme vous savez, y a quand même une population pénale avec, on va dire, des « problèmes psychologiques ou psychiatriques » assez fréquents, donc à quelqu'un qui est déjà par nature ou par son vécu un petit peu perturbé, vous commencez à lui mettre la pression dès 7 h du matin et vous lui mettez la pression concrètement, bing, bing, sur lui – parce que le mois prochain ça ira peut-être mieux, vous voyez ce que je veux dire…
Le dirlo : *Oui, la fermeture des portes, y compris douche, buanderie, je veux dire, quand je parle de fermeture des portes je sais très bien qu'on ne parle plus de la cellule mais de la douche, de la buanderie… Je comprends, mais je vous assure que j'ai une hiérarchie qui ne comprendra pas que ces choses-là ne soient pas évoquées avec elle avant qu'une décision soit prise.*
P : Et pourquoi c'est qu'à Moulins ?
Le dirlo : *Parce que Moulins est vécu comme l'établissement le plus difficile.*
P : Y'a pas plus tranquille qu'ici : ça fait un an que je suis ici et j'ai jamais vu aucun problème…
LJ : A part quelques bordels qu'on a mis, franchement… À St-Maur y a des morts, y a des gens qui s'entretuent, attendez… On est des agneaux ici !
P : Malgré le peu de sympathie que j'ai pour vos instances supérieures, j'ai un cerveau et je sais qu'ils approuvent et encouragent les parloirs dans des conditions correctes. Et je vous assure que quand je parle je pèse mes mots.
LJ : On a fait le tour ?
P : Est-ce que vous pouvez faire un petit effort sur la gamelle ? C'est une horreur.
LJ : Surtout pour ceux qu'ont pas de cantines.
P : Même les cuisiniers, ils ont honte de faire monter des chariots comme ça, parce qu'il n'y a pas le matériel, les fournitures pour faire quelque chose de mieux. Ils reçoivent le strict minimum, ou moins que ce qu'ils ont besoin pour faire la cuisine ? C'est vraiment déplorable, la gamelle.
Le dirlo : *D'accord, je ferai quelque chose; là-dessus je m'engage, vous sentirez une différence.*
LJ : Là, il n'y a pas la hiérarchie ?
P : Pour cette histoire de socio le dimanche, à une époque vous nous aviez dit que les surveillants étaient contre, que ça leur faisait du travail, qu'il y avait un problème de personnel. Moi et d'autres, on a parlé avec des surveillants, ils nous ont dit : « pour nous, niveau travail ou syndicat, on n'a rien contre

le fait que vous ayez le socio ouvert le dimanche ». En plus l'hiver va arriver, il va faire froid dehors ; le dimanche, si on peut même pas se réunir à quatre dans une cellule pour faire une contrée... Ils nous ont dit : « nous, avec le personnel qu'on a le dimanche, on a assez de monde pour pouvoir ouvrir. » Et nous, on sort juste aux heures de promenade, c'est tout.

LJ : Dans les autres centrales les socios sont ouverts le dimanche. Et ils ont le gourbi à l'étage, chose qu'il n'y a pas ici, parce qu'ils ont été murés en 1992.

Le dirlo : *Je vous réponds là-dessus, je sais que c'est un débat qu'on a déjà eu, les choses avancent tout doucement, mais je ne peux faire aucune réponse.*

LJ : Il y a un dernier point que je voudrais aborder aussi, c'est par rapport au nombre de rendez-vous de parloir, s'il n'y a pas la possibilité de rajouter une journée, c'est-à-dire le vendredi – parce que là, les familles rencontrent des gros problèmes. C'est-à-dire que les familles qui viendraient le vendredi, ça éviterait qu'elles viennent le dimanche. Comme ça, ceux qui peuvent venir que le week-end, ils auraient deux jours. Trois jours d'ouverture de parloir pour deux jours de visite ; comme ça, ça libère de la place. Et troisièmement, si c'est possible, remettre le cartel, parce que c'est l'arnaque. [voir encart 6]

P : Cinq fois plus cher, ça revient. C'est beaucoup : on est obligés d'avoir 150 euros par mois pour le téléphone.

LJ : Les étrangers qui téléphonent à la carte, ils téléphonent pas !

P : Alors qu'il y a d'autres systèmes par carte qui peuvent être contrôlés de la même façon.

LJ : De toutes manières, c'est sur écoute.

Le dirlo : *Vous savez que c'est sur enregistrement.*

LJ : On le sait, donc où est le danger !

P : C'est imposer un monopole.

Le dirlo : *C'est pas par hasard, c'est parce que, il faut quand même le savoir, dans les conversations il y en a effectivement qui parfois prennent des risques…*

P : Tout le monde sait que c'est écouté, enregistré. Et là-dessus on peut pas agir collectivement : s'il y en a un qui raconte des conneries au téléphone…

Le dirlo : *Cette information, c'est important que vous l'ayez.*

LJ : Mais c'est marqué sur la fiche.

P : Je crois que tout le monde en est conscient - ce qui n'empêche pas, vu que c'est le seul contact avec l'extérieur, certains en arrivent à déborder, consciemment ou inconsciemment.

Le dirlo : *Là, on a posé un certain nombre de questions sur lesquelles je ne m'engage pas immédiatement à répondre – comme sur le parloir le vendredi. Ce sont des thèmes que j'ai déjà évoqués, qui n'avanceront que doucement, et d'ici jeudi je ne vais pas…*

P : La question des socios, c'est pas pour cet été, c'est pour l'hiver ?

P : Vous vous rappelez, à l'époque, quand il y avait la réunion de l'association socioculturelle : on se voyait tous les deux mois. Est-ce que ça serait pas possible de faire une petite réunion comme ça tous les deux mois ?

Le dirlo : *Si, si si.*

P : Pas attendre qu'on ait un problème ; comme ça, quand on a des choses à vous dire, on fait passer le message, vous êtes au courant, et si vous pouvez régler le problème, on le règle - plutôt que de tout bloquer avant de pouvoir vous voir, et qu'il y ait un bras de fer, autant qu'on se voie.

LJ : Là, y avait un ras-le-bol, un ras-le-bol général…

P : Une petite réunion comme ça tous les deux mois...

Le dirlo : *Ce n'est pas la peine que je parte sur un rythme trop soutenu, parce qu'après…*

P : Non, mais tous les deux mois c'est bien. Si tout va bien, tout va bien : « bonjour-bonjour, bon les gars ça va ? » On se quitte. Et s'il y a un problème, on peut vous en parler.

Le dirlo : *Avec plaisir, mais ça m'étonnerait.*

LJ : Non, mais dès qu'il y a un gros problème, Monsieur Marion il fait le tampon. Ça remonte jamais, on n'a pas de réponse.

Le dirlo : *Monsieur Marion me fait passer tous les messages.*

LJ : Oui, mais il faut que ça soit entendu aussi avant qu'on en arrive à des situations à la con, parce qu'il y a aussi des gens qui prennent des rapports pour un oui ou pour un non : X, il s'est retrouvé avec quarante-cinq jours de mitard parce qu'il y a un surveillant – toujours les mêmes – qui arrêtait pas de…

6/ « La note concernait aussi le téléphone : avant, on avait des cabines libres, on appelait qui on voulait ; c'était le système téléphonique cartel que toi ou ta famille pouvait recharger, on pouvait la prêter, c'était beaucoup moins cher que les cartes téléphoniques ; ils ont arrêté ce système-là pour se faire plus d'argent ; encore un acquis qu'ils nous ont enlevé ; et à partir de 2004, on n'a pu appeler que vingt numéros et surtout la carte téléphonique c'est cinq fois plus cher. »



Le dirlo : *Sachez quand même que là-dessus, dès qu'on a touché le surveillant, moi je ne peux rien.*
LJ : On ne parle pas de ça mais des raisons pour lesquelles il en est arrivé là.
P : Moi, ça m'est arrivé de monter au prétoire pour un truc de fou, alors que c'est une histoire que le surveillant avait inventé. Et c'est lui, c'est toujours le même.
LJ : Vous pouvez pas demander à un gars qui a pris trente ans, perpète de se faire marcher dessus, voilà ! À un moment donné, ça monte, ça monte, et puis pim, ça part. Faut dire que c'est humain. Il y en a qui n'ont pas la maîtrise d'eux-mêmes. Vous le savez très bien, il y a des gens pour qui la prison, la psychiatrie... y a des gens qui se maîtrisent pas. Si un surveillant arrive ici sûr de lui, et qu'il pense qu'à Moulins il peut faire ce qu'il veut, à un moment donné il va rencontrer quelqu'un qui va lui montrer que non ; et il va lui sauter dessus, et il va lui arriver un problème. Parfois, je vois des surveillants qui sont complètement inconscients : à la façon dont ils réagissent, ils ont aucune intelligence par rapport au détenu qui est en face, et qui peut être dangereux pour eux. Ils se rendent pas compte, ils arrivent et ils lui parlent comme si... comme si c'était un jeu : « tiens, je vais t'emmerder »… Attendez…
P : On parle à un niveau collectif, où on peut chacun influencer, tenter de gérer ça. Le problème, c'est quand vous attaquez des cas particuliers, aussi bien du côté surveillant que du côté détenu. Quand vous mettez un détenu pas facile avec un surveillant qui a pété les plombs... Encore une fois, le rapport de force n'est pas le même.
LJ : Eh oui... C'est toujours pareil : les quarante-cinq jours, c'est pas le surveillant qui se les fait.
P : À un moment, le détenu ne voit que la violence pour se défendre – parce qu'il n'a que ça : l'autre, il a le pouvoir, il a la clé, il a tout ce que vous voulez. Quand Laurent dit qu'il y a des surveillants inconscients, c'est vrai, parce que provoquer des gens gratuitement… Ces gens sont dangereux, dangereux pour tout le monde.
P : On cherche pas les problèmes, on cherche à les voir le moins possible.
P : Y a des surveillants qui arrivent le matin, vous savez que la journée elle est foutue.
LJ : Alors qu'on a d'autres problèmes à gérer.
P : J'ai vu le même surveillant à plusieurs étages; quand je le voyais, je disais : dans la demi-heure il y a un problème. Ca ne ratait jamais. Je vous assure que c'est lui qui provoque les problèmes.
LJ : Parce que franchement, bosser ici, pour les surveillants c'est roudoudou. Ils sont jamais emmerdés. Juste à ouvrir tranquille : les mecs, ils foutent pas le bordel. Vous savez, il n'y a pas de gremlins ici.
[les gremlins: manière de désigner les jeunes un peu excités qui portent le jogging en maison d'arrêt]
P : On dit que c'est le détenu qui a agressé le surveillant, mais faut voir à la base pourquoi.
LJ : Faut voir aussi les autres prisons, quand vous avez des étages de gremlins : le surveillant, il devient complètement fou ! Ici, ils sont tranquilles. Oh, faut arrêter quand même, faut voir comment ça se passe, y a des étages où ils deviennent complètement dingues ; ici, il y a 50 détenus d'un côté et 50 détenus de l'autre... ils sont pas emmerdés, les surveillants. Pourquoi il faut en rajouter ? Si tout le monde était chacun chez soi, chacun son truc... on ne demande pas qu'on fasse n'importe quoi, mais je vais vous dire, ça roule tout seul. Les étages, ils roulent tout seuls, les activités, le sport, on ne demande pas d'être dans une maison de repos non plus… Mais je vais vous dire, comme cet été, il faisait trop chaud, les surveillants ils laissaient ouvert. Ça, on peut l'appliquer même en hiver. C'est une question de vision des choses.

LA SUITE DE L'ENREGISTREMENT NE CONCERNE PLUS LE MOUVEMENT.

« C'EST UNE QUESTION DE VISION DES CHOSES »



Y a de la mutinerie dans l'hertz :

Angers : De l'huile sur le feu - Le jeudi de 17 h à 18 h
RadioG-101,5 FM. 06 26 55 86 87. 160, av Pasteur 49100 Angers. Prison couverte : Angers.
Brest : Extra-Muros - Le lundi de 19 h à 20 h (émission de messages)
Fréquence Mutine - 103.8 FM
et sur internet : www.frequencemutine.net. Tél. : 06 84 33 91 52.
Prison couverte : MA de l'hermitage
Dijon : Sur les toits - Un dimanche sur deux de 18 h à 19 h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon.
Grenoble : Les Murs ont des Oreilles - Le 3e mercredi du mois de 19 h à 20 h
Radio Kaléidoscope - 97 FM. Tél. du direct : 04 76 09 09 09.
Prison couverte : MA de Varces.
Marseille : Radio Galère - 88.4 FM
Haine des chaînes - Un lundi sur deux de 20 h à 21 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille.
Parloir libre - Le jeudi de 20 h 30 à 22 h et le samedi de 20 h à 22 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille.
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles.
Nantes : Natchav - Le dernier dimanche du mois de 18 h 10 à 20 h
Alternantes - 98.1 FM, 91 à St-Nazaire. Pour transmettre des messages (répondeur vers l'intérieur 06 26 55 86 87, diffusion le jeudi à 20 h 40, rediffusion lors de l'émission : Alternantes - 56, bd des Poilus-44300 Nantes. Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvault.
Région parisienne : L'Envolée - Le vendredi de 19 h à 20 h 30.
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM.
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr.
(Rediffusion le mardi à 8 h).
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil.
L'écho des cabanes - Un vendredi sur deux de 11 h à 13 h.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
ras-les-murs - Le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny.
Rennes : Transmurail Express - Le samedi de 12 h 30 à 14 h.
Radio Campus - 88.4 FM
Tél du direct : 02 99 33 90 00 / c/o Université Rennes II - place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex.
Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes.
Saint-Etienne : Papillon - Le 1er dimanche du mois de 17 h 30 à 19 h.
Radio Dio - 89.5 FM
et sur internet : www.radiodio.org.
(rediffusion à Lyon sur radio Canut -102.2FM).
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : MA Corbas/EPM Mezieux / MAF Montluc).
Toulouse : Bruits de Tôle - Le jeudi de 19 h à 20 h.
Canal Sud - 92.2 FM
et sur internet : www. canalsud.net.
Tél. du direct : 05 61 53 36 95 / 40, rue Alfred-Dumesnil - 31400 Toulouse.
Prisons couvertes : MA de Seysse / CD de Muret / MA de Montauban.
Valence : Collectif Solidarité Prisonniers - Le 3e lundi du mois de 18 h 15 à 19 h.
Radio Méga - 99.2 FM.
et sur internet : www.radio-mega.com / solidarite@no-log.org.
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 35, rue Prompsaul - 26000 Valence.
(Rediffusion le mercredi de 9 h à 9 h 45).
Prison couverte : MA de Valence.

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)
Nom ....
Prénom ....
Adresse..
N° d'écrou ....

Je désire m'abonner 1 an à l'Envolée.
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de l'Envolée.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…



Voici une liste de librairies où on peut trouver* l'Envolée. *Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions déposer le journal.

AUCH : LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU
AVIGNON : LA MÉMOIRE DU MONDE
BESANÇON : L'AUTODIDACTE
BREST : D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE
CHALON-SUR-SAÔNE : ET APRÈS POURQUOI PAS
DIJON : LE LOCAL LIBERTAIRE / LES TANNERIES
GRENOBLE : LA DÉRIVE / LE LOCAL AUTOGÉRÉ / L'ENCRE SYMPATHIQUE / LES BAS-CÔTÉS / LE SPHINX
LILLE : CCL
LIMOGES : UNDERSOUND
LORIENT : L'IMAGINAIRE
LYON : GRAND GUIGNOL / LA GRYFFE / LE BAL DES ARDENTS / OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES
MARSEILLE : L'ÉQUITABLE CAFÉ / LE SEUL PROBLÈME / L'ODEUR DU TEMPS / MONNAIE DE SINGE
MONTPELLIER : SCRUPULES
NANTES : VENT D'OUEST
PARIS V : LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE
PARIS XI : LE KIOSK / LE KIOSQUE / ENTROPIE / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / THÉ TROC
PARIS XX : BMG / L'ATELIER / LE COMPTOIR DES MOTS / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN
REIMS : LE CRI DU PEUPLE
RENNES : ALFAGRAPH / LA PETITE LIBRAIRIE
ROMANS-SUR-ISÈRE : LA MANUFACTURE
ROUEN : L'INSOUMISE
SAINT-DENIS : FOLIES D'ENCRE
SAINT-ÉTIENNE : L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS
SAINT-NAZAIRE : LA VOIX AU CHAPITRE
STRASBOURG : QUAI DES BRUMES
TOULOUSE : LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA
VALENCE : NOTRE TEMPS / URUBU
BRUXELLES : ADEN / ACRATA / AURORA / TROPISMES

Tous les numéros de* L'Envolée *sont consultables sur le site : http://lejournalenvolee.free.fr
Tous les articles publiés dans* L'Envolée *peuvent être utilisés, publiés, diffusés…

***L'ENVOLEE* : 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil (e-mail : envoleejournal@yahoo.fr)**

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.



Maison d'arrêt de Fresnes
le 7 septembre 2010

Salut à toute l'équipe,

Comme promis, je vous écris pour vous dire que ça c'est plus ou moins bien passé. J'ai eu quatre jours de sursis et cela ne me réjouit pas, car je n'ai fait que dire ce que je pensais à la surveillante, sans lui manquer de respect. Mais bon, c'est le quotidien du carcéral. Pour ma part, je ne suis privée que de liberté, et quand on veut te faire plus, moi je dis non ! Vous savez, le problème des prisons d'aujourd'hui c'est que les taulards de l'an 2000 sont des poules mouillées et parlent beaucoup pour ne rien dire. Un soldat ne peut pas faire la guerre tout seul, cela n'empêche pas d'avoir de la dignité et de connaître le sens du mot « respect ». Malgré le fait que beaucoup l'ont laissé à la fouille. Ha, ha !
À part ça, notre quotidien est dur moralement à cause de certains membres du personnel. On essaye de passer outre, parce que ça sert à rien. Grâce à dieu j'ai une famille, deux beaux enfants qui me soutiennent, ainsi que ma sœur Mimi, qui est à Versailles. Le reste, j'essaye de gérer. Pour moi, s'ils me respectent, y a pas de problèmes, s'ils me respectent pas, ben je fonce, et je me fous du mitard. Car ta dignité n'a pas de prix, et c'est pas eux qui vont changer ça.
Vous savez, j'ai tellement de choses à dire sur les prisons. En sept mois, j'en ai fait trois (Fleury, Versailles et Fresnes), mais autant je m'exprime très bien verbalement, autant j'ai du mal à écrire. C'est dû, sûrement, au fait que j'ai arrêté l'école jeune. Par contre au niveau verbal je n'ai vraiment aucun souci. J'ai raté ma vocation d'avocate, ha, ha ! Cela dit je vous promets que dès ma sortie je viendrai à l'émission, et là je m'en donnerai à cœur joie. Et je n'ai qu'une parole !
Je passe le bonjour à tous les prisonniers, jeunes et hommes, sans oublier surtout ceux de l'isolement. Tout finira par s'arranger. En attendant, force et courage, et on ne lâche rien, quoi qu'il arrive.
Salut à toute l'équipe et merci pour tout ce que vous faites, et le mot est faible.
Voilà, j'attends vendredi 19 heures tapantes pour m'envoler avec *L'Envolée*, ha, ha ! Merci et on se dit à plus.

SOUSSOU

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art. D444 du CPP).